

Edité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bt I BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33

Mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Web : <http://www.sntrs.net>

ISSN 0180-5398-CP 0904S05392-Directeur de la publication : Jean Omnès - Imprimé par AJC BP4 91750 CHAMPCUEIL - Périodicité : mensuelle

24ème Congrès du SNTRS-CGT

26,27,28,29 NOVEMBRE 2002

AU SIEGE DE LA CGT A MONTREUIL—93 SEINE-SAINT-DENIS

Rez-de-chaussée - noyau B—Salle 13



FONCTION PUBLIQUE

**Pour une action
convergence forte
et rassembleuse
le 26 novembre 2002**

Participez aux actions et initiatives
prises localement dans les régions
et en région parisienne.

*Un préavis de grève a été déposé par le
SNTRS-CGT auprès du Ministère*

Face aux graves attaques contre les services publics : débattre, mobiliser et agir

L'avenir de la recherche publique est en question plus que jamais. Il en est de même pour tous les services publics. Tous les EPST sont visés par des baisses de crédits récurrents à l'exception de l'INRIA.

Il s'agit d'une mesure générale visant à affaiblir la place des EPST et tout particulièrement celle du CNRS dans l'organisation de la recherche. Ce dernier est fortement atteint par la baisse des crédits récurrents, avec -17%. Le gouvernement veut mettre encore plus les organismes et leurs personnels à la disposition des entreprises les poussant toujours plus vers les contrats.

A cela s'ajoutent les suppressions d'emplois : 150 suppressions de postes de Chercheurs et dans le même temps la mise en place de 400 CDD Post-doc. Cela marque la volonté d'une précarisation organisée des jeunes

chercheurs. Cette décision répond aux vœux anciens de Apfelbaum et plus récents de Bréchet : institution d'une période de précarité des jeunes chercheurs et recrutement des meilleurs sur postes de titulaires après 40 ans.

Le nombre de créations de postes d'ITA est très largement insuffisant au regard des besoins des laboratoires et services. Il n'y a pas de réponse aux demandes notamment de compensation pour la RTT, la résorption de la précarité de l'emploi, l'amélioration des conditions de travail.

Les conséquences concrètes des choix budgétaires : un fort redéploiement vers les disciplines prioritaires avec un affaiblissement en matière d'emplois de chercheurs et d'ITA dans de nombreuses disciplines.

Suite pages 3-4

Sommaire

PAGES 1-3-4	Edito : Face aux graves attaques contre les services publics : débattre, mobiliser, agir. <i>Par Jean OMNES</i>
PAGES 4	24ème Congrès du SNTRS-CGT : dernières recommandations. ACTION FONCTION PUBLIQUE LE 26 NOVEMBRE 2002. Explication sur les résultats des régions RP aux élections CAP du CNRS.
PAGES 5 à 9	Tableaux des résultats des CAP par région du CNRS.
PAGES 10 à 15	Conseil d'Administration du CNRS du 29/10/ 02 : compte rendu et réflexion-questionnement <i>Par Jacques AUDIN, élu au CA</i>
PAGES 16-17	Conseil Scientifique du CNRS des 14 et 15/10/02 : compte rendu <i>Par Daniel STEINMETZ, élu au CS</i>
PAGES 18-19	Comité Technique Paritaire du CNRS du 10/10/02 : compte rendu. <i>Par Bernard BLANC et Jocelyne LEGER, représentant SNTRS-CGT au CTP</i>
PAGE 20	Face aux projets Raffarin : Nous revendiquons une décentralisation démocratique. Première réaction du SNTRS, le débat se poursuit et le 24ème Congrès donnera l'occasion d'approfondir la réflexion de l'ensemble du syndicat.
PAGES 21-22	Motions votées par les sections 16, 29 et 30 du Comité National du CNRS
PAGES 23-24	ACTION SOCIALE : le CAES sous expertises <i>Denis CLAISSE, élu bureau CAES</i>
PAGE 25	Conseil d'Administration partiel et partiel du CA du CAES (8 et 9/10/02). <i>Par Marc DECASTER, élu bureau CAES</i>
PAGE 26	Echos des sections : à propos de souffrance au travail... Une déclaration des organisations syndicales des services centraux du CNRS.
PAGES 27 à 30	Association Claude Bernard - Inquiétude chez les personnels menacés de licenciements. Dix mois de réflexion : cela suffit—Propositions SNTRS-CGT
PAGES 31 à 46	TRIBUNE LIBRE... TRIBUNE DE DISCUSSION DU 24ème CONGRES
PAGES 31-32	L'institut Pasteur : un modèle d'autoritarisme pour mettre la recherche au pas. <i>Par la Section du SNTRS de Pasteur.</i>
PAGES 32-33	Handicapés : tout n'est pas si rose... <i>Par Gérard EUZENOT</i>
PAGE 33	Cotisations mensuelles. <i>Par Jean-Pierre CHAUCHEPRAT</i>
PAGES 34-35	Faut-il des priorités scientifiques ? Les CRITT et la précarité. <i>Par Daniel STEINMETZ</i>
PAGE 36	Parlons mobilisation. <i>Par Gérard MANDVILLE</i>
PAGES 36 à 38	La double imposture. <i>Contributions du bureau du secteur Chercheurs.</i>
PAGE 38	Nos carrières et nos salaires sont faibles !
PAGES 39 à 41	Discutons orientation. <i>Par Philippe BOUYRIES</i>
PAGE 41	Contribution sur la décentralisation. <i>Par Jean-Pierre FITOUSSI</i>
PAGES 42-43	Intervenir sur des domaines trop délaissés et mener une réflexion stratégique sur le syndicalisme. <i>Par Michel CAHEN</i>
PAGE 44	Contre une attaque généralisée, la nécessité d'une réponse collective du monde du travail. <i>Par Rémy PICHON</i>
PAGES 45-46	Au risque de déplaire. <i>Par Marc DECASTER</i>
PAGES 46	Retraite. <i>Par Monique BRAS</i>
PAGE 47	Hommes-Femmes : égalité aussi à la retraite ! Les propositions de la CGT .
PAGE 47	VOTEZ CGT AUX PRUD'hommes le 11 DECEMBRE 2002 !
PAGE 48	Femmes précaires et dignes —Une exposition du 26/11 au 6/12 et un débat le 28 novembre avec Bernard THIBAUT, dans la patio à la CGT à Montreuil.

L'exemple du CNRS (source : éléments soumis au CA)
 Les prévisions de recrutement 2003 basées sur 3% de renouvellement du "stock".

Dép.Scient.	SPM	PNC	SPI	SC	SDU	SDV	SHS	STIC	CID*	MC	Accueil	Réserve
Cherch.**	-16	-4	-2	-21	-18	-9	-24	+2	+23		38	50
ITA**	=	-5	=	-1	-3	+4	-11	+19		-10	88	

Cette politique, du fait du grand nombre de départs à la retraite, conduirait dans 5 ans (selon des estimations de membres du conseil scientifique) à faire baisser les effectifs de chercheurs de 13,5% globalement (25% en SHS et 17% en Chimie, par exemple !)

La forte baisse des moyens budgétaires de fonctionnement des EPST en forte baisse (-13%) va aussi se traduire par une nouvelle aggravation de la situation dans un grand nombre d'unités et de services. Comme les postes, les crédits disponibles iront d'abord vers les disciplines prioritaires.

Le Directeur scientifique des SHS parle ouvertement de baisse du nombre d'unité dans ce département.

Les raisons d'être inquiets concernant les moyens des EPST sont encore avivées par ce que nous avons entendu au ministère le 4 novembre : un collectif budgétaire est en préparation, ils n'en donnent pas le contenu et "espèrent" que la recherche ne sera pas touchée. Ils "espèrent" pouvoir préserver les reports de crédits !

Peut être peut-on rapprocher de cela la menace d'un blocage des crédits 2002, y compris ceux liés aux conventions pluriannuelles. Ce qui conduirait à empêcher les labos et services de dépenser une trop grande partie de leurs réserves avant la fin de cette année. La situation serait proche pour nombre d'entre eux de la catastrophe.

Et lorsque vous saurez que les crédits d'Etat du troisième trimestre, il y a quelques jours encore, n'étaient pas versés au CNRS...

Les représentants du ministère ne semble pas optimistes concernant le budget 2004. Ils « espèrent » un coup de pouce pour la recherche. Ce discours tranche avec celui de la ministre qui se veut rassurant et optimiste.

Le ministère se moque de nous concernant les emplois chercheurs : la bouche en cœur ils osent affirmer qu'il ne leur a pas effleuré l'esprit d'utiliser l'argent économisé par les suppressions de postes pour financer les CDD post doc !

Quant à ces derniers, la procédure échafaudée pour leur recrutement ressemble, par les conditions mises, étrangement à celle du recrutement en CR. Mais là encore il faut avoir l'esprit tordu comme celui des syndicalistes pour penser que cela fait partie d'une politique visant à terme à remettre en cause le recrutement jeune sur poste de titulaire !

Essayant de justifier leur attitude actuelle, les représentants du Ministère avivent encore plus nos inquiétudes pour l'avenir.

L'impression générale de cette rencontre : ils se moquent presque ouvertement de nous.

Nous devons agir : c'est vital

Les actions menées ces derniers temps sont d'un niveau insuffisant. Il n'est pas question d'en rester là !

Nous devons continuer d'exprimer votre rejet du projet de budget 2003 et d'exiger du gouvernement :

- Des créations d'emplois d'ITA et de Chercheurs pour
 - améliorer les conditions de travail,
 - compenser la RTT,
 - résorber la précarité,
 - ouvrir de nouveaux champs de recherche.
- Des moyens budgétaires en hausse pour
 - assurer le développement des connaissances, dans tous les domaines,

- améliorer le fonctionnement des laboratoires et services,

- développer les organismes publics de recherche.

D'autres questions qui doivent nous soucier et doivent être au cœur de notre action :

Les salaires et le pouvoir d'achat

Les personnels de la fonction publique, cette année encore, voient la valeur du point d'indice progresser moins vite que l'inflation. Cette politique de régression qui dure maintenant depuis 19 ans n'a que trop duré. C'est d'ailleurs une question qui vient de façon plus forte aujourd'hui dans les débats avec les personnels.

La question des qualifications et leur reconnaissance

C'est là aussi une question essentielle pour les personnels et sur laquelle les directions et le ministère refuse de traiter depuis de nombreuses années.

Les retraites

La droite au pouvoir se prépare à mettre à mal le système par répartition, voulant faire une place plus grande à la capitalisation au plus grand profit des banques. Elle prépare pour le premier trimestre 2003 des remises en cause des systèmes de retraite (régime général et régime des pensions). Il s'y rajoute, dans la fonction publique, l'arrêt rapide du CFA.

La sécurité sociale

Là aussi les compagnies d'assurances et les banques sont à l'affût. Le gouvernement s'apprête à céder au patronat sur cette question en voulant instituer une protection sociale à deux vitesses. Une assurance maladie obligatoire limitée aux « maladies graves »... Et une complémentaire couvrant le reste. L'une pour les plus pauvres dont l'accès aux soins va se dégrader et l'autre pour ceux qui auraient les moyens de se payer une couverture maladie de qualité.

Si malheureusement ils arrivaient à leur fin cela constituerait une remise en cause fondamentales du principe de solidarité.

La décentralisation

Les projets du gouvernement Raffarin prévoient des modifications de la Constitution. Ainsi, il est prévu d'intégrer dans la Constitution le principe selon lequel la gestion du pays peut être décentralisée sans que les Français sachent ce qui sera géré par les différentes Collectivités Territoriales. Il est aussi prévu de donner, pour les lois concernant les Collectivités Territoriales, la prééminence au Sénat sur l'Assemblée Nationale alors que le Sénat est bien moins représentatif du peuple que l'Assemblée.

Les compétences transférées vont entraîner la fragmentation des services publics (régionalisation ou départementalisation des statuts des personnels, etc), favoriser l'émergence de potentiels locaux et conduire les régions à contourner le niveau national pour traiter directement avec les instances de l'Union Européenne. C'est donc le principe de l'égalité des citoyens devant la loi qui va être balayé, si le gouvernement va jusqu'au bout de ses projets.

Cependant il ne saurait être question pour nous de dire non à toute décentralisation.

Une décentralisation démocratique est possible. Elle implique de préserver l'égalité d'accès aux services publics et l'indépendance des personnels vis-à-vis des responsables

politiques locaux, en conservant des statuts nationaux. Ainsi dans la Recherche Publique menée dans les EPST, il est indispensable que le recrutement, l'évaluation des personnels, l'évaluation des équipes et leur financement récurrent soient nationaux. Cela implique des statuts nationaux de titulaires pour les personnels et la gestion nationale des corps. Cela nécessite aussi des Etablissements Publics nationaux démocratisés. Nous revendiquons aussi que les financements publics français et européens soient versés directement aux établissements publics de recherche.

Nous le voyons, les raisons impérieuses d'agir, de mobiliser les personnels ne manquent pas.

Toutes ces questions sont essentielles pour notre avenir, pour l'avenir des travailleurs en général.

Si nous en sommes convaincus, nous devons tout mettre en œuvre pour que l'action se développe.

Ne pas le faire serait risqué. Au-delà de la question de l'action dans notre secteur d'activité, la question du rassemblement dans l'action de tous les travailleurs du secteur public est aussi posée.

Nous n'avons pas d'autre choix que d'agir de façon résolue, et la plus large possible, pour empêcher ces sales coups d'arriver et pour conquérir de nouveaux droits.

Nous avons pour la part qui est la nôtre à aider à la mobilisation

pour déboucher sur des luttes plus larges rassemblant le plus possible de corporations.

La préparation du congrès

Nous avons collectivement la responsabilité de veiller à ce que les sections du syndicat préparent le congrès et qu'elles y participent.

Il est utile de rappeler à nouveau ici l'engagement pris au dernier congrès de renouvellement militant à tous les niveaux. Cela suppose des discussions et débats avec les camarades susceptibles de prendre des responsabilités.

Nous devons aussi renforcer notre syndicat en nombre d'adhérents. Le nombre des adhésions augmente. Mais cela reste encore insuffisant. Aussi, nous devons débattre avec les salariés de notre secteur sur la place et le rôle essentiel du syndicalisme CGT, la nécessité de son renforcement. Il s'agit pour nous d'améliorer notre capacité d'action, de redonner la force et le dynamisme nécessaire au syndicat, de le rajeunir. Pour cela il nous faut faire adhérer des ITA et des chercheurs au SNTRS, en nous adressant aux personnels de toutes catégories. Il nous faut plus encore lier le travail de mobilisation à celui de renforcement du syndicat. Créer un fort mouvement d'adhésion dépend aussi de notre capacité à convaincre.

Jean OMNES

24^{ème} CONGRES DU SNTRS-CGT

Nous ne sommes plus qu'à quelques jours du congrès, dernières recommandations

L'accueil des délégués aura lieu le 26 au matin dans le hall de la CGT

Pour les arrivées par la SNCF, en raison de l'action et de la manifestation du 26 novembre à 12 h à Paris renseignez-vous dans vos gares pour savoir si les trains circuleront bien

Renseignements pris auprès de la Fédération des Cheminots, la majorité des syndicats de la SNCF n'ont pas appelé à la grève, mais tout dépendra des décisions locales dans les régions.

Si vous devez être hébergé la veille, lundi 25 novembre, nous avertir très très vite.

Si vous modifiez votre inscription déjà faite nous prévenir également.

ATTENTION pour les parkings réservés :

La réservation ne concerne que quelques places pour les camarades de province qui resteraient les 3 jours.

Pour ceux d'entre vous qui repartiront le soir, stationner votre véhicule sur le parking du magasin Carrefour ou sur celui des Pucés de Montreuil juste en face de la CGT, sur votre gauche avant la rue de Paris (l'un au bord du périphérique, l'autre en face dans la même rue, tout au bord du carrefour vers la rue de Paris).

- Porter votre convocation à produire à l'accueil de la CGT

Porter votre mandat provisoire, ainsi que le procès-verbal de la section, la ou les proposition à la CE,

Porter un chèque de la section pour payer la participation de votre section aux frais du congrès.

Porter vos amendements aux documents du congrès si vous ne les avez pas adressés par mël.

POUR NOUS JOINDRE A MONTREUIL (salle 14) : 01 48 18 82 00 ou par notre transfert de mël : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

Action Fonction Publique le 26 novembre 2002

Pour l'action du mardi 26 novembre, le SNTRS-CGT appellent les adhérents qui ne seront pas au congrès à inviter leurs collègues de nos organismes à participer aux initiatives et manifestations organisées ce jour-là. Une délégation du congrès se rendra à la manifestation parisienne dont nous ne connaissons pas les modalités à l'heure où nous mettons sous presse.

Résultats par région des élections aux CAP du CNRS.

Dans les tableaux des pages qui suivent, de fortes variations en termes de nombres d'agents se font jour pour les délégations de la région parisienne. Elles sont dues à des transferts de gestion de personnels entre délégations. Ainsi Paris B et Paris A subissent des transferts vers le siège du CNRS, Gif-Orsay subissent des transferts vers Vitry-Thiais et Bellevue...

CAP 2002 Résultats globaux par régions(*)

1-Paris A																
ITA		Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD			
853	2002	442	135	30,54	150	33,94	71	16,06	44	9,95	38	8,60	4	0,90		
913	1999	493	135	27,38	182	36,92	91	18,46	37	7,51	48	9,74		0,00		
-60	Différence	-51	0	3,16	-32	-2,98	-20	-2,40	7	2,45	-10	-1,14	4	0,90		
Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO					
1 120	2002	478	37	7,74	222	46,44	150	31,38	51	10,67	18	3,77				
1134	1999	527	43	8,16	236	44,78	177	33,59	61	11,57	10	1,90				
-14	Différence	-49	-6	-0,42	-14	1,66	-27	-2,21	-10	-0,91	8	1,87				
ITA+Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD	
1 973	2002	920	172	18,70	222	24,13	300	32,61	122	13,26	44	4,78	56	6,09	4	0,43
2047	1999	1020	178	17,45	236	23,14	359	35,20	152	14,90	37	3,63	58	5,69		
-74	Différence	-100	-6	1,24	-14	0,99	-59	-2,59	-30	-1,64	7	1,16	-2	0,40	4	0,43
2 - Paris B																
ITA		Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD			
858	2002	413	109	26,39	145	35,11	52	12,59	61	14,77	44	10,65	2	0,48		
1196	1999	598	194	32,44	213	35,62	83	13,88	52	8,70	56	9,36				
-338	Différence	-185	-85	-6,05	-68	-0,51	-31	-1,29	9	6,07	-12	1,29	2	0,48		
Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO					
1 029	2002	429	51	11,89	184	42,89	122	28,44	53	12,35	19	4,43				
1485	1999	688	61	8,87	328	47,67	187	27,18	79	11,48	33	4,80				
-456	Différence	-259	-10	3,02	-144	-4,78	-65	1,26	-26	0,87	-14	-0,37				
ITA+Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD	
1 887	2002	842	160	19,00	184	21,85	267	31,71	105	12,47	61	7,24	63	7,48	2	0,24
2681	1999	1286	354	27,53	328	25,51	400	31,10	162	12,60	52	4,04	89	6,92		
-794	Différence	-444	-194	-8,52	-144	-3,65	-133	0,61	-57	-0,13	9	3,20	-26	0,56	2	0,24
3 - Vitry- Thiais																
ITA		Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD			
552	2002	289	92	31,83	100	34,60	41	14,19	25	8,65	30	10,38	1	0,35		
440	1999	225	90	40,00	66	29,33	29	12,89	13	5,78	27	12,00				
112	Différence	64	2	-8,17	34	5,27	12	1,30	12	2,87	3	-1,62	1	0,35		
Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO					
716	2002	369	41	11,11	176	47,70	95	25,75	40	10,84	17	4,61				
428	1999	181	22	12,15	86	47,51	42	23,20	15	8,29	16	8,84				
288	Différence	188	19	-1,04	90	0,18	53	2,54	25	2,55	1	-4,23				
ITA+Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD	
1 268	2002	658	133	20,21	176	26,75	195	29,64	81	12,31	25	3,80	47	7,14	1	0,15
868	1999	406	112	27,59	86	21,18	108	26,60	44	10,84	13	3,20	43	10,59		
400	Différence	252	21	-7,37	90	5,57	87	3,03	37	1,47	12	0,60	4	-3,45	1	0,15
4 - Gif - Orsay																
ITA		Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD			
1 262	2002	559	184	32,92	167	29,87	61	10,91	79	14,13	68	12,16	0	0,00		
1308	1999	691	258	37,34	217	31,40	66	9,55	65	9,41	85	12,30		0,00		
-46	Différence	-132	-74	-4,42	-50	-1,53	-5	1,36	14	4,73	-17	-0,14	0	0,00		
Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO					
1 167	2002	524	58	11,07	234	44,66	146	27,86	68	12,98	18	3,44				
1401	1999	630	53	8,41	293	46,51	209	33,17	46	7,30	29	4,60				
-234	Différence	-106	5	2,66	-59	-1,85	-63	-5,31	22	5,68	-11	-1,17				
ITA+Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD	
2 429	2002	1083	242	22,35	234	21,61	313	28,90	129	11,91	79	7,29	86	7,94	0	0,00
2709	1999	1321	311	23,54	293	22,18	426	32,25	112	8,48	65	4,92	114	8,63		
-280	Différence	-238	-69	-1,20	-59	-0,57	-113	-3,35	17	3,43	14	2,37	-28	-0,69	0	0,00

5 - Meudon Bellevue																
ITA		Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD			
831	2002	402	93	23,13	132	32,84	55	13,68	75	18,66	43	10,70	4	1,00		
775	1999	410	117	28,54	145	35,37	63	15,37	48	11,71	33	8,05		0,00		
56	Différence	-8	-24	-5,40	-13	-2,53	-8	-1,68	27	6,95	10	2,65	4	1,00		
Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO					
792	2002	364	35	9,62	131	35,99	135	37,09	41	11,26	22	6,04				
743	1999	281	31	11,03	112	39,86	95	33,81	38	13,52	7	2,49				
49	Différence	83	4	-1,42	19	-3,87	40	3,28	3	-2,26	15	3,55				
ITA+Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD	
1 623	2002	766	128	16,71	131	17,10	267	34,86	96	12,53	75	9,79	65	8,49	4	0,52
1518	1999	691	148	21,42	112	16,21	240	34,73	101	14,62	48	6,95	40	5,79		
105	Différence	75	-20	-4,71	19	0,89	27	0,12	-5	-2,08	27	2,84	25	2,70	4	0,52
6 - Lorraine - Champagne Ardennes																
ITA		Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD			
749	2002	430	95	22,09	162	37,67	55	12,79	46	10,70	71	16,51	1	0,23		
782	1999	414	92	22,22	134	32,37	50	12,08	33	7,97	105	25,36		0,00		
-33	Différence	16	3	-0,13	28	5,31	5	0,71	13	2,73	-34	-8,85	1	0,23		
Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO					
343	2002	194	12	6,19	85	43,81	36	18,56	43	22,16	18	9,28				
342	1999	182	15	8,24	83	45,60	39	21,43	25	13,74	20	10,99				
1	Différence	12	-3	-2,06	2	-1,79	-3	-2,87	18	8,43	-2	-1,71				
ITA+Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD	
1 092	2002	624	107	17,15	85	13,62	198	31,73	98	15,71	46	7,37	89	14,26	1	0,16
1124	1999	596	107	17,95	83	13,93	173	29,03	75	12,58	33	5,54	125	20,97		
-32	Différence	28	0	-0,81	2	-0,30	25	2,70	23	3,12	13	1,83	-36	-6,71	1	0,16
7 - Vallée du Rhône																
ITA		Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD			
594	2002	307	98	31,92	101	32,90	37	12,05	46	14,98	25	8,14	0	0,00		
544	1999	296	112	37,84	106	35,81	37	12,50	27	9,12	12	4,05		0,00		
50	Différence	11	-14	-5,92	-5	-2,91	0	-0,45	19	5,86	13	4,09	0	0,00		
Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO					
683	2002	333	44	13,21	113	33,93	98	29,43	68	20,42	10	3,00				
659	1999	300	26	8,67	112	37,33	93	31,00	50	16,67	19	6,33				
24	Différence	33	18	4,55	1	-3,40	5	-1,57	18	3,75	-9	-3,33				
ITA+Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD	
1 277	2002	640	142	22,19	113	17,66	199	31,09	105	16,41	46	7,19	35	5,47	0	0,00
1203	1999	596	138	23,15	112	18,79	199	33,39	87	14,60	27	4,53	31	5,20		
74	Différence	44	4	-0,97	1	-1,14	0	-2,30	18	1,81	19	2,66	4	0,27	0	0,00
8 - Centre - Auvergne - Limousin																
ITA		Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD			
433	2002	202	63	31,19	73	36,14	23	11,39	30	14,85	13	6,44	0	0,00		
433	1999	217	62	28,57	98	45,16	28	12,90	18	8,29	11	5,07		0,00		
0	Différence	-15	1	2,62	-25	-9,02	-5	-1,52	12	6,56	2	1,37	0	0,00		
Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO					
295	2002	144	13	9,03	50	34,72	49	34,03	26	18,06	6	4,17				
294	1999	144	7	4,86	66	45,83	44	30,56	19	13,19	8	5,56				
1	Différence	0	6	4,17	-16	-11,11	5	3,47	7	4,86	-2	-1,39				
ITA+Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD	
728	2002	346	76	21,97	50	14,45	122	35,26	49	14,16	30	8,67	19	5,49	0	0,00
727	1999	361	69	19,11	66	18,28	142	39,34	47	13,02	18	4,99	19	5,26		
1	Différence	-15	7	2,85	-16	-3,83	-20	-4,08	2	1,14	12	3,68	0	0,23	0	0,00
10 - Alsace																
ITA		Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD			
608	2002	330	84	25,45	63	19,09	59	17,88	98	29,70	26	7,88	0	0,00		
629	1999	364	108	29,67	76	20,88	91	25,00	64	17,58	25	6,87		0,00		
-21	Différence	-34	-24	-4,22	-13	-1,79	-32	-7,12	34	12,11	1	1,01	0	0,00		

Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO					
609	2002	278	28	10,07	100	35,97	57	20,50	68	24,46	25	8,99				
623	1999	293	27	9,22	127	43,34	56	19,11	40	13,65	12	4,10				
-14	Différence	-15	1	0,86	-27	-7,37	1	1,39	28	10,81	13	4,90				
ITA+Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD	
1 217	2002	608	112	18,42	100	16,45	120	19,74	127	20,89	98	16,12	51	8,39	0	0,00
1252	1999	657	135	20,55	127	19,33	132	20,09	131	19,94	64	9,74	37	5,63		
-35	Différence	-49	-23	-2,13	-27	-2,88	-12	-0,35	-4	0,95	34	6,38	14	2,76	0	0,00
11 - Grenoble																
ITA		Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD			
637	2002	315	102	32,38	127	40,32	13	4,13	50	15,87	22	6,98	1	0,32		
608	1999	309	100	32,36	133	43,04	22	7,12	25	8,09	29	9,39		0,00		
29	Différence	6	2	0,02	-6	-2,72	-9	-2,99	25	7,78	-7	-2,40	1	0,32		
Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO					
740	2002	334	23	6,89	93	27,84	165	49,40	41	12,28	12	3,59				
712	1999	331	15	4,53	104	31,42	163	49,24	28	8,46	22	6,65				
28	Différence	3	8	2,35	-11	-3,58	2	0,16	13	3,82	-10	-3,05				
ITA+Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD	
1 377	2002	649	125	19,26	93	14,33	292	44,99	54	8,32	50	7,70	34	5,24	1	0,15
1320	1999	640	115	17,97	104	16,25	296	46,25	50	7,81	25	3,91	51	7,97		
57	Différence	9	10	1,29	-11	-1,92	-4	-1,26	4	0,51	25	3,80	-17	-2,73	1	0,15
12 - Marseille																
ITA		Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD			
922	2002	463	193	41,68	127	27,43	63	13,61	41	8,86	36	7,78	3	0,65		
922	1999	481	207	43,04	129	26,82	74	15,38	33	6,86	38	7,90		0,00		
0	Différence	-18	-14	-1,35	-2	0,61	-11	-1,78	8	1,99	-2	-0,12	3	0,65		
Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO					
811	2002	356	35	9,83	169	47,47	92	25,84	49	13,76	11	3,09				
792	1999	376	41	10,90	204	54,26	74	19,68	39	10,37	18	4,79				
19	Différence	-20	-6	-1,07	-35	-6,78	18	6,16	10	3,39	-7	-1,70				
ITA+Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD	
1 733	2002	819	228	27,84	169	20,63	219	26,74	112	13,68	41	5,01	47	5,74	3	0,37
1714	1999	857	248	28,94	204	23,80	203	23,69	113	13,19	33	3,85	56	6,53		
19	Différence	-38	-20	-1,10	-35	-3,17	16	3,05	-1	0,49	8	1,16	-9	-0,80	3	0,37
13 - Montpellier																
ITA		Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD			
650	2002	340	95	27,94	146	42,94	35	10,29	45	13,24	18	5,29	1	0,29		
614	1999	349	118	33,81	130	37,25	55	15,76	28	8,02	18	5,16		0,00		
36	Différence	-9	-23	-5,87	16	5,69	-20	-5,47	17	5,21	0	0,14	1	0,29		
Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO					
638	2002	314	54	17,20	119	37,90	85	27,07	51	16,24	5	1,59				
608	1999	287	40	13,94	119	41,46	76	26,48	39	13,59	13	4,53				
30	Différence	27	14	3,26	0	-3,57	9	0,59	12	2,65	-8	-2,94				
ITA+Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD	
1 288	2002	654	149	22,78	119	18,20	231	35,32	86	13,15	45	6,88	23	3,52	1	0,15
1222	1999	636	158	24,84	119	18,71	206	32,39	94	14,78	28	4,40	31	4,87		
66	Différence	18	-9	-2,06	0	-0,51	25	2,93	-8	-1,63	17	2,48	-8	-1,36	1	0,15
14 - Toulouse																
ITA		Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD			
841	2002	455	164	36,04	174	38,24	33	7,25	44	9,67	39	8,57	1	0,22		
763	1999	458	176	38,43	169	36,90	46	10,04	32	6,99	38	8,30		0,00		
78	Différence	-3	-12	-2,38	5	1,34	-13	-2,79	12	2,68	1	0,27	1	0,22		
Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO					
703	2002	333	38	11,41	128	38,44	115	34,53	37	11,11	15	4,50				
661	1999	321	34	10,59	166	51,71	83	25,86	27	8,41	11	3,43				
42	Différence	12	4	0,82	-38	-13,27	32	8,68	10	2,70	4	1,08				

ITA+Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD	
1 544	2002	788	202	25,63	128	16,24	289	36,68	70	8,88	44	5,58	54	6,85	1	0,13
1424	1999	779	210	26,96	166	21,31	252	32,35	73	9,37	32	4,11	49	6,29		
120	Différence	9	-8	-1,32	-38	-5,07	37	4,33	-3	-0,49	12	1,48	5	0,56	1	0,13
15 - Bordeaux																
ITA		Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD			
588	2002	299	128	42,81	90	30,10	39	13,04	27	9,03	14	4,68	1	0,33		
561	1999	317	146	46,06	112	35,33	25	7,89	15	4,73	19	5,99		0,00		
27	Différence	-18	-18	-3,25	-22	-5,23	14	5,16	12	4,30	-5	-1,31	1	0,33		
Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO					
563	2002	256	36	14,06	95	37,11	86	33,59	31	12,11	8	3,13				
534	1999	263	24	9,13	105	39,92	100	38,02	23	8,75	9	3,42				
29	Différence	-7	12	4,94	-10	-2,81	-14	-4,43	8	3,36	-1	-0,30				
ITA+Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD	
1 151	2002	555	164	29,55	95	17,12	176	31,71	70	12,61	27	4,86	22	3,96	1	0,18
1095	1999	580	170	29,31	105	18,10	212	36,55	48	8,28	15	2,59	28	4,83		
56	Différence	-25	-6	0,24	-10	-0,99	-36	-4,84	22	4,34	12	2,28	-6	-0,86	1	0,18
16 - Michel-Ange																
ITA		Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD			
859	2002	463	100	21,60	144	31,10	86	18,57	81	17,49	52	11,23	0	0,00		
670	1999	369	81	21,95	93	25,20	81	21,95	67	18,16	47	12,74		0,00		
189	Différence	94	19	-0,35	51	5,90	5	-3,38	14	-0,66	5	-1,51	0	0,00		
Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO					
373	2002	166	16	9,64	70	42,17	50	30,12	24	14,46	6	3,61				
29	1999	21	0	0,00	11	52,38	6	28,57	4	19,05	0	0,00				
344	Différence	145	16	9,64	59	-10,21	44	1,55	20	-4,59	6	3,61				
ITA+Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD	
1 232	2002	629	116	18,44	70	11,13	194	30,84	110	17,49	81	12,88	58	9,22	0	0,00
699	1999	390	81	20,77	11	2,82	99	25,38	85	21,79	67	17,18	47	12,05		
533	Différence	239	35	-2,33	59	8,31	95	5,46	25	-4,31	14	-4,30	11	-2,83	0	0,00
17 - Bretagne																
ITA		Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD			
403	2002	217	66	30,41	84	38,71	21	9,68	24	11,06	21	9,68	1	0,46		
357	1999	198	51	25,76	75	37,88	25	12,63	21	10,61	29	14,65		0,00		
46	Différence	19	15	4,66	9	0,83	-4	-2,95	3	0,45	-8	-4,97	1	0,46		
Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO					
401	2002	199	18	9,05	77	38,69	47	23,62	36	18,09	21	10,55				
358	1999	183	14	7,65	71	38,80	54	29,51	28	15,30	16	8,74				
43	Différence	16	4	1,39	6	-0,10	-7	-5,89	8	2,79	5	1,81				
ITA+Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD	
804	2002	416	84	20,19	77	18,51	131	31,49	57	13,70	24	5,77	42	10,10	1	0,24
715	1999	381	65	17,06	71	18,64	129	33,86	53	13,91	21	5,51	45	11,81		
89	Différence	35	19	3,13	6	-0,13	2	-2,37	4	-0,21	3	0,26	-3	-1,71	1	0,24
18 - Nord, Picardie																
ITA		Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD			
237	2002	127	59	46,46	23	18,11	29	22,83	9	7,09	7	5,51	0	0,00		
216	1999	126	61	48,41	20	15,87	27	21,43	9	7,14	9	7,14		0,00		
21	Différence	1	-2	-1,96	3	2,24	2	1,41	0	-0,06	-2	-1,63	0	0,00		
Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO					
239	2002	115	16	13,91	36	31,30	24	20,87	37	32,17	2	1,74				
228	1999	116	10	8,62	50	43,10	19	16,38	28	24,14	9	7,76				
11	Différence	-1	6	5,29	-14	-11,80	5	4,49	9	8,04	-7	-6,02				
ITA+Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD	
476	2002	242	75	30,99	36	14,88	47	19,42	66	27,27	9	3,72	9	3,72	0	0,00
444	1999	242	71	29,34	50	20,66	39	16,12	55	22,73	9	3,72	18	7,44		
32	Différence	0	4	1,65	-14	-5,79	8	3,31	11	4,55	0	0,00	-9	-3,72	0	0,00

19 - Normandie																
ITA		Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD			
180	2002	88	33	37,50	22	25,00	8	9,09	9	10,23	16	18,18	0	0,00		
168	1999	87	43	49,43	26	29,89	7	8,05	3	3,45	8	9,20		0,00		
12	Différence	1	-10	-11,93	-4	-4,89	1	1,04	6	6,78	8	8,99	0	0,00		
Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO					
141	2002	68	9	13,24	28	41,18	17	25,00	12	17,65	2	2,94				
144	1999	64	4	6,25	30	46,88	19	29,69	6	9,38	5	7,81				
-3	Différence	4	5	6,99	-2	-5,70	-2	-4,69	6	8,27	-3	-4,87				
ITA+Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD	
321	2002	156	42	26,92	28	17,95	39	25,00	20	12,82	9	5,77	18	11,54	0	0,00
312	1999	151	47	31,13	30	19,87	45	29,80	13	8,61	3	1,99	13	8,61		
9	Différence	5	-5	-4,20	-2	-1,92	-6	-4,80	7	4,21	6	3,78	5	2,93	0	0,00
20 - Cote d'Azur																
ITA		Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD			
326	2002	161	43	26,71	82	50,93	8	4,97	23	14,29	5	3,11	0	0,00		
300	1999	155	40	25,81	78	50,32	14	9,03	18	11,61	5	3,23		0,00		
26	Différence	6	3	0,90	4	0,61	-6	-4,06	5	2,67	0	-0,12	0	0,00		
Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO					
285	2002	113	7	6,19	39	34,51	44	38,94	15	13,27	8	7,08				
267	1999	99	9	9,09	42	42,42	37	37,37	8	8,08	3	3,03				
18	Différence	14	-2	-2,90	-3	-7,91	7	1,56	7	5,19	5	4,05				
ITA+Chercheurs		Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD	
611	2002	274	50	18,25	39	14,23	126	45,99	23	8,39	23	8,39	13	4,74	0	0,00
567	1999	254	49	19,29	42	16,54	115	45,28	22	8,66	18	7,09	8	3,15		
44	Différence	20	1	-1,04	-3	-2,30	11	0,71	1	-0,27	5	1,31	5	1,59	0	0,00
IN2P3																
ITA		Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD			
1230	2002	517	183	35,40	155	29,98	94	18,18	52	10,06	33	6,38	0	0,00		
1230	1999	402	124	30,85	152	37,81	48	11,94	46	11,44	32	7,96		0,00		
0	Différence	115	59	4,55	3	-7,83	46	6,24	6	-1,38	1	-1,58	0	0,00		
TPN		Expr.	SNPCEN		SGEN											
253	2002	134	126	94,03	8	5,97										
329	1999	213	183	85,92	30	14,08										
-76	Différence	-79	-57	8,11	-22	-8,11										
ITA+TPN		Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SNPCEN		SUD	
1 483	2002	651	183	28,11	163	25,04	94	14,44	52	7,99	33	5,07	126	19,35	0	0,00
1559	1999	615	124	20,16	182	29,59	48	7,80	46	7,48	32	5,20	183	29,76		0,00
-76	Différence	36	59	7,95	-19	-4,56	46	6,63	6	0,51	1	-0,13	-57	-10,40	0	0,00
INSU																
ITA		Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO		SUD			
40	2002	17	3	17,65	3	17,65	2	11,76	0	0,00	9	52,94	0	0,00		
52	1999	28	2	7,14	3	10,71	5	17,86	4	14,29	14	50,00		0,00		
-12	Différence	-11	1	10,50	0	6,93	-3	-6,09	-4	-14,29	-5	2,94	0	0,00		

* L'administration ne nous a pas fourni le nombre d'inscrit, ni le nombre de votants par région. Aussi nous vous donnons, à titre indicatif, les effectifs pour chaque région (personnes physiques) et pour 2002 les chiffres n'étant pas disponibles, nous indiquons ceux de 2001. Parmi ces effectifs les stagiaires ne sont pas électeurs, de même que tous ceux qui ne sont pas titulaires (Bilans sociaux)

** Les tableaux de résultats par corps dans chaque région, fournis par l'administration ne sont pas exploitables (ils ne donnent pas de précision pour les scores inférieurs à 6 voix).

Compte rendu du CA du CNRS du 29 octobre 2002 ...et réflexion-questionnement

Par Jacques AUDIN - Elu du SNTRS-CGT

Les ordres du jours des conseils d'administration interpellent forcément notre Syndicat. Les réponses de l'élu se forgent dans nos débats internes. Le dernier CA m'a interpellé en particulier sur les relations entre la recherche publique et la demande sociale (Energie), l'éthique, l'interdisciplinarité, l'évaluation des ITA, les métiers. J'ai agrémenté ce compte rendu de mes interventions, de réactions et de questions ou réflexions que je soumetts à la tribune de discussion de notre congrès (*en italique dans le texte*) en guise de contribution personnelle.

Ce CA avait à son ordre du Jour :

Présentation du Programme Energie du CNRS - Projet d'arrêté des commissions interdisciplinaires.
- Répartitions des moyens humains en 2003 - Décision modificative du Budget 2002 - Composition Comité d'éthique -

Un débat préliminaire sur le Budget prévisionnel est demandé par les élus, compte tenu des informations parues dans la presse sur le budget 2003.

Des nombreux intervenants dénoncent le non respect du contrat d'action pluriannuel par le ministère !!!.

Audier fait part de milliers de signatures de la pétition des scientifiques dont plusieurs prix Nobel, Directeurs de laboratoires, Présidents de section du Comité National etc.... Il propose que les CDD de chercheurs soient transformés en CR2 en sur nombre.

Des personnalités scientifiques nommées interviennent aussi pour faire part de leur inquiétude pour la recherche française. L'un d'eux en particulier conteste les tableaux de chiffres comparatifs entre pays qui montrent que la France est sur-dotée en recherche publique et déficitaire en recherche privée. Il explique le système différent du financement américain où les entreprises investissent dans la recherche fondamentale à travers des fondations privées, et sont exonérées d'impôts pour cela alors qu'en France les entreprises paient des impôts et c'est l'état qui finance la recherche. Dans les deux cas c'est le même argent !!! Il explique qu'en l'Allemagne on ne demande pas aux laboratoires du Max Planck de se préoccuper de valorisation de la recherche...

Je suis intervenu en soutien des autres interventions et pour répondre directement au ministère du budget qui tentait de justifier les 17% de suppression de Crédit de Paiement par une simple mesure de technique Budgétaire.

- « ...C'est comme si le Trésorier payeur général du CNRS, après avoir constaté que les agents avaient encore de l'argent sur leurs comptes bancaires, décidait de baisser leurs salaires l'an prochain !!! »

J'ai proposé que le Président, au nom de ce conseil d'administration s'adresse au ministère pour lui faire part de la vive inquiétude de notre communauté. Il écrira une lettre pour traduire les interrogations du CA. Cette solution

est préférée au vote d'une motion qui n'auraient pu être voté par tous!!!

Le programme Energie

Le programme Energie est présenté par le directeur du SPI qui dresse une sorte d'état des lieux et pose assez bien les problèmes en les situant dans le contexte planétaire (ressources, transport, consommation, répartition, environnement...). 75% de la population mondiale consomme 35% de l'énergie !!!

12 thèmes de recherches sont ciblés chacun de PRI (programmes de Recherche interdisciplinaires) et de GAT (Groupe d'analyse thématique) chargés de hiérarchiser les priorités et de constituer les bases française de réseaux européens.

75 laboratoires en France sont concernés par ce programme et 500 chercheurs environ. 1.5 millions d'euros qui s'ajoutent aux 2.3Millions dont 2 viennent de partenaires extérieurs.

Des intervenants ont souligné la faiblesse des efforts de recherche consentis au regard des enjeux. Je suis intervenu aussi dans ce sens.

Donnedu (CGT) est intervenu pour dénoncer le manque d'investissement dans la recherche par les industries de l'énergie (EDF...). Ce programme est une goutte d'eau au regard des besoins et des immenses profits récoltés...

Sans doute à partir de cet exemple, il serait possible d'alimenter la réflexion du syndicat sur le rôle et les missions de la recherche publique. On est ici dans un véritable problème de demande sociale à l'échelle planétaire, d'enjeux économique bien sur, mais aussi d'environnement et donc de développement durable. Quelle place, et sous quelle forme le CNRS doit aborder ces questions. Bien évidemment le programme s'intègre aussi dans la perspective de la libéralisation du marché de l'énergie qui doit être achevé en 2006. J'ai bien sûr rappelé que le 3 octobre 60000 agents de l'EDF avaient fait savoir qu'ils n'étaient pas d'accord avec ça. Le Dr du SPI m'a répondu que lui non plus !!!

Pour plus d'informations vous pouvez consulter directement le site : <http://www.imp.cnrs.fr/energie>

Les Commissions interdisciplinaires.

Je suis intervenu en premier sur cette question après la présentation faite par la Directrice.

Je suis convaincu que l'interdisciplinarité doit être le point fort du CNRS. Il est le seul organisme à réunir en son sein l'ensemble des disciplines, il est de son devoir de faire en sorte quelles puissent se nourrir les unes aux autres. La question est de savoir si la mise en place des commissions interdisciplinaires qu'on nous propose procède de cette intention.?

Leur première action sera de recruter des chercheurs interdisciplinaires !!!

Le pari qui est donc fait ici, est que l'interface entre les disciplines doit se faire au niveau du chercheur lui-même!!! Tant mieux si l'on trouve des chercheurs qui ont plusieurs cultures scientifiques. Vous en êtes un exemple Mme la directrice et loin de moi l'idée qu'il faudrait vous interdire l'entrée au CNRS. Mais Je ne suis pas sûr que cela corresponde aux cursus de la majorité des candidats potentiels à une fonction de chercheur. Ou alors il faut revoir en amont les programmes universitaires qui poussent de plus en plus à des spécialisations très pointues. Je crains donc que cette mesure ne soit qu'une goutte d'eau dans le système et ne règle pas le problème de fond de l'interdisciplinarité.

Ce sont les laboratoires qu'il faut mettre en relation autour de problématiques communes. Et si l'on veut être incitatif dans ce domaine, il faut leur demander, lorsqu'ils présentent leur projet de renouvellement ou de création, qu'ils intègrent cette dimension et propose des programmes interdisciplinaires avec des partenariats ou des associations. Il faut s'appuyer pour cela sur la proximité des disciplines dans les campus universitaires. Plutôt que de miser sur l'individualisme du chercheur, il faut favoriser les collectifs de recherche, la complémentarité.

Par ailleurs vos commissions interdisciplinaires sont créées en soutien des priorités scientifiques du Contrat Action Pluriannuel. Je ne peux vous en faire grief, mais s'est surtout à mon sens une façon de renforcer encore plus ces secteurs prioritaires plutôt que de faire de l'interdisciplinarité une volonté de dynamiser le recherche.

Sur le fonctionnement des nouvelles sections ??? je suis d'accord avec leurs compositions, mais j'ai du mal à imaginer comment elles vont pouvoir garantir une évaluation scientifique objective de qualité par les pairs, vu l'étendue des champs disciplinaires qu'elles recouvrent. La Commission I.1 par exemple recouvre 5 sections et 12 domaines d'expertises.

Malgré toutes ces remarques et ce scepticisme, j'aurais été prêt à voter pour la mise en place de ces commissions à titre expérimental, mais dans la conjoncture actuelle de suppression de 137 postes, la mise en place de ces commissions interdisciplinaires va rendre encore plus difficile le travail des sections disciplinaires qui vont sans doute devoir refuser d'excellents candidats.

Je ne peux cautionner une politique qui va affaiblir les disciplines.

D'autres interventions de personnalités scientifiques ont montré beaucoup de scepticisme sur cette mesure, et dit

que dans la conjoncture actuelle la mise en place de ses commissions tombaient mal. Le surcroît de travail pour les membres de ces commissions qui siégeront deux fois a été évoqué.

Malgré tout, le vote du CA sur cette question a donné :
17 Pour 4 Contre

Répartitions des moyens Humains (Voir tableaux en annexe).

Pour les chercheurs : C'est donc 137 postes statutaires en moins pour 2003. Il y aura 357 postes mis au concours contre 480 en 2002, 582 en 2001, 371 en 2000, 387 en 99, 360 en 98, 285 en 97, 261 en 96, 341 en 95. Malgré cela les priorités sont maintenues pour les STIC et SDV avec un taux de renouvellement de 3% et de 2.5% pour les autres disciplines.

Vives protestations dans les interventions. Certains (y compris des syndicalistes) avaient vu dans le Contrat d'Action Pluriannuel l'assurance d'un renouvellement des personnels dans une vision pluriannuelle de l'emploi scientifique qui devait se traduire par une augmentation cette année des postes de chercheurs.

Des critiques sont faites sur la création des 250 CDD dont on ne sait toujours pas comment ils seront recrutés. D'autres ont regretté que cette disposition réclamée par la communauté scientifique arrive au moment où on baisse les postes statutaires.

Je suis intervenu en soutien des interventions précédentes, et pour dénoncer la mise en place des CDD qui anticipaient probablement sur la disparition dans le futur des postes de CR2.

j'ai voté contre la répartition proposée, le vote a été :
10 Pour 6 abstentions 4 contres.

Comme l'a déjà souligné D.Steinmetz dans son CR du CS, la répartition des postes proposée, dans les disciplines nous a été présentée par rapport à la nomenclature de l'Observatoire des Sciences et des Techniques qui sert de référence au ministère pour répartir les postes dans l'ensemble des établissements.

Il y a une réflexion à mener sur cette répartition en 31 lignes disciplinaires au lieu des 40 sections actuelles du Comité National. Augurent-elles des futures sections du Comité National ? Il est étonnant que le CNRS présente sa répartition sous cette forme niant de fait sa propre organisation.

Le CNRS doit-il, pour répartir ses postes, tenir compte de l'état des disciplines dans les autres établissements (epst, université) ? Il y a un danger de diluer le CNRS dans une masse nationale globale et de lui faire perdre son identité d'organisme pluridisciplinaire. Forcément il sera, il est déjà tenté de ne miser que sur certains secteurs et d'abandonner les autres...

Pour autant, faut-il rejeter en bloc une nomenclature où, à mon sens, le contour des disciplines de base est bien défini ? La mise en place de cinq commissions interdisciplinaires en sus des 40 sections va accroître l'opacité des disciplines. Certains parlent de futures nouvelles disciplines !!!

J'ai réaffirmé au Président notre volonté de conserver un CNRS pluridisciplinaire.

Pour les ITA :

J'ai pris acte de l'augmentation de 45 postes, qui dans la conjoncture actuelle était surprenante.

J'ai cependant voté contre la répartition des postes d'ITA qui continuent d'être repartis au prorata du nombre de chercheurs et du rapport ITA/Chercheur. J'ai argumenté sur le manque de réflexion par rapport aux besoins par métiers ou branche d'activité. J'ai regretté l'absence d'évaluation des ITA par leurs pairs qui est le principal obstacle à une véritable politique des métiers, de l'emploi technique, du développement de filières technologique en soutien à la recherche.

La CFDT a repris nombre des arguments que j'avais déjà développé l'an passé sur le même sujet et a voté contre. Le ministère de l'enseignement supérieur a fait remarquer qu'il fallait intégrer dans ce débat la création de postes d'IATOS dans les laboratoires.

Le résultat du vote a été : 11 pour 2 abst. 6 contres.

Décision Modificative du Budget

Ces modifications interviennent normalement plusieurs fois par an pour intégrer des recettes ou des dépenses imprévues.

Globalement 26 Millions d'Euro (ME) en plus en provenance essentiellement de ressources propres.

Le Budget CNRS 2002 final sera donc de 2635ME

Ci-dessous quelques modifications anecdotiques qui ont attiré l'attention de membres du CA.

- abondement de 7ME de la section 1 (salaires et charges salariales) par la section 3 (crédits de fonctionnement et équipement) pour tenir compte d'un meilleur taux de remplissage des postes vacants). *Les prévisions salariales étaient vraiment calculées au plus juste !!!*

- rapatriement de 4ME de crédits destinés à financer les sur-salaires proposés aux personnels de Soleil pour quitter le statut CNRS. Il y a eu surévaluations de nombre de départs volontaires!!! *Comme quoi le statut de fonctionnaire a encore des adeptes!!!*

- intégration d'une dotation de 2,2ME en provenance du fond National de la Science (ministère) qui arrive en fin d'année et *qui ne manquera pas d'abonder les reports budgétaires au nom desquels on réduit nos crédits de paiement 2003 !!!*

Cette modification budgétaire a été votée à l'unanimité.

Composition du Comité d'éthique du CNRS

Il s'agissait de donner un avis sur une liste de noms proposée par le Président pour composer le Comité d'Éthique du CNRS. Les membres du CA avaient été

sollicités pour faire des propositions. Le CA du 4 avril avait consacré un point de son ordre du jour à cette question importante et écouté notamment M. Joliot président du COMET.

J'avais pris conscience dans le débat qui avait suivi que les ITA, leurs fonctions, leurs métiers, leur rôle n'étaient absolument pas pris en compte dans l'appréhension de ces problèmes. Par exemple un point important sur lequel le comité d'éthique est sollicité concerne la propriété intellectuelle. Quels sont les critères pour être co-auteurs d'une publication ? Les ITA peuvent-ils en être ? lesquels ? pour quelle participation ? Des réponses à ces questions ne sont pas apportées dans tous les labos de la même manière. La brochure adressée à tous les agents du CNRS énonce des principes qui excluent de fait les ITA des publications.

La question de la propriété industrielle se pose aussi de façon différente depuis la loi sur l'innovation. Quelles règles éthiques ou déontologiques faut-il mettre en œuvre pour aborder les nouvelles missions de valorisation confiées aux fonctionnaires des EPST. Un fonctionnaire peut-il créer sa propre entreprise à partir de résultats de travaux financés par le contribuable ?

J'avais également été surpris en lisant la brochure en question, à quel point, dans la description du travail des chercheurs, l'essence des mots ou du vocabulaire relevait plus de la mission des ingénieurs. Par exemple l'amalgame fait régulièrement entre les termes de créativité, d'invention qui sont typiques de la mission des ingénieurs/techniciens et celui de découverte qui est typique de la mission du chercheur. Il m'avait semblé donc que la reconnaissance des métiers d'ITA devaient aussi se faire au niveau d'un tel comité et c'est pourquoi j'avais proposé qu'un Ingénieur en fasse parti et traduise cette sensibilité.

Il faut comprendre l'éthique au sens large et pas uniquement au sens : A-t-on le droit de travailler sur tel sujet dérangeant (morale judéo chrétienne), ou d'utiliser telle méthode (expérimentation animale) ? Le pape est contre les OGM parce que la création ne peut être que divine !!! Peut-être dieu était un ingénieur ?

Ma proposition de mettre un ingénieur a été entendue mais pas le candidat que j'ai proposé. Je m'en suis étonné en conseil et contesté le profil de celui qui était proposé. Des intervenantes femmes ont fait remarquer qu'il y avait peu de femmes sur la liste proposée. Comme le syndicat est riche, j'ai profité des critiques pour proposer le nom d'une de nos camarades férue d'éthique qui plus est !!!

Je crains néanmoins que la CGT fasse peur à notre président.... Attendons sa décision finale...

Campagne ITA 2003

Budget : mesures nouvelles

DS	Ressources					Réserves	Utilisations		
	budget mesures nouvelles	évaluation des stocks juin 2002	Prévisions départs totaux 2003	dont retraites	départs totaux / stock		Moyens à répartir	première attribution	solde des moyens à répartir
SPM		1 248	62	34	5,0%		46		
PNC		1 350	60	22	4,4%		45		
SPI		797	46	28	5,8%		36		
SC		1 553	77	47	5,0%		58		
SDU		1 594	96	60	6,0%		73		
SDV		2 717	161	82	5,9%		129		
SHS		1 712	118	66	6,9%		87		
STIC		834	37	16	4,4%		41		
MC		2 647	141	34	5,3%		108		
TOTAL	81*	14 451	798	389	5,5%	-88 **	791	623	168

* + 45 créations d'emplois, + 37 transformations d'emplois TPN, - 1 transfert d'emploi.

** gages CDD et accueils, réintégrations et détachements inter-corps.

Campagne ITA 2003

Scénario d'arbitrage

DS	Taux de départs prévus	Arbitrage	Taux de renouvellement des stocks
SPM	5,0%	62	5,0%
PNC	4,4%	55	4,1%
SPI	5,8%	46	5,8%
SC	5,0%	76	4,9%
SDU	6,0%	93	5,8%
SDV	5,9%	165	6,1%
SHS	6,9%	107	6,3%
STIC	4,4%	56	6,7%
MC	5,3%	131	4,9%
Total	5,5%	791	5,5%

NOTA : données PNC hors TPN ; en données consolidées (ITA + TPN), la prise en compte de 36 départs TPN disponibles en PNC pour gages conduit au remplacement de 91 départs sur 96 prévus (94,8 % au lieu de 91,7 %), soit un taux de renouvellement sur stock (1 588) de 5,7 %.

Conseil d'Administration du 29 octobre 2002

Campagne chercheurs 2003



Répartition par champ disciplinaire

Champs disciplinaires et commissions interdisciplinaires	effectif de référence	départs en retraite 2003	départs hors retraite	départs 2003	recrutement de base	inflexions de politique scientifique	incitations en faveur des priorités du CAP					nombre de postes de recrutement	taux de recrutement	
							Le vivant et ses enjeux sociaux	Information, communication et connaissance	Environnement, énergie et développement durable	Nanosciences, nanotechnologies, nanomatériaux	Astroparticules : des particules à l'Univers			
Physique nucléaire et corpusculaire	438	9	5	14	9			1				10	2,3%	
Mathématiques	343	2	12	15	9	4						13	3,8%	
Physique	1217	35	16	51	28	2	2	1		4		37	3,0%	
Sciences pour l'ingénieur	538	5	11	16	12	2			4			18	3,3%	
Chimie	2025	50	27	77	50		4			2		56	2,8%	
Sciences de l'univers	1026	35	12	47	25				3	1		29	2,8%	
Sciences de l'homme et de la société	2139	50	29	78	48	1	2	2	1			54	2,5%	
Sciences de la vie	3105	64	40	104	92	1	1		1			95	3,1%	
Electronique et informatique	662	7	14	20	20					2		22	3,3%	
CID1-Physicochimie des interactions et des assemblages biologiques							4					4		
CID2-Bioinformatique, mathématiques et modélisation des systèmes biologiques							4	1				5		
CID3-Cognition, langage, traitement de l'information : systèmes naturels et artificiels								5				5		
CID4-Environnement continental: fonctionnement des écosystèmes et hydrosystèmes									6			6		
CID5- Astroparticules											3	3		
					11492	293	10	17	10	15	9	3	357	

Répartition par discipline

Mathématiques	13	3,8%	Physique nucléaire et corpusculaire	10	2,3%
Physique	37	3,0%	Sciences de l'homme et de la société	54	2,5%
Physique théorique et physique atomique et moléculaire	18	3,1%	Sociologie, démographie	4	1,3%
Physique des milieux denses, matériaux	19	3,0%	Droit et sciences politiques	5	2,7%
Sciences pour l'ingénieur	18	3,3%	Economie et gestion	8	4,3%
Energétique, mécanique des fluides, génie des procédés	11	3,0%	Géographie et aménagement	5	3,3%
Mécanique, génie des matériaux, génie civil	7	4,0%	Anthropologie, ethnologie, préhistoire	9	2,4%
Chimie	56	2,8%	Histoire ancienne et médiévale	5	1,7%
Chimie physique et chimie analytique	15	2,4%	Histoire moderne et contemporaine	5	2,3%
Chimie moléculaire : synthèse, propriétés	19	3,0%	Langage et communication	8	4,2%
Chimie du solide, matériaux	10	2,6%	Langues et littératures	2	2,5%
Biochimie et biologie moléculaire	12	3,2%	Philosophie et arts	3	2,4%
Sciences de l'univers	29	2,8%	Sciences de la vie	95	3,1%
Astronomie, astrophysique	7	2,2%	Relation structure fonction, Biologie structurale	9	3,0%
Milieux naturels	22	3,1%	Génétique, Génomique, Bioinformatique	12	2,9%
Electronique et informatique	22	3,3%	Biologie cellulaire	20	3,0%
Informatique, automatique, traitement du signal	10	2,9%	Biologie intégrative	28	3,1%
Electronique, photonique, optronique	12	3,8%	Thérapeutique et médicaments, Instrumentation	8	3,6%
			Neurosciences intégratives et cognitives	8	2,9%
			Biologie des populations et écologie, Biodiversité	10	3,0%

Répartition par discipline

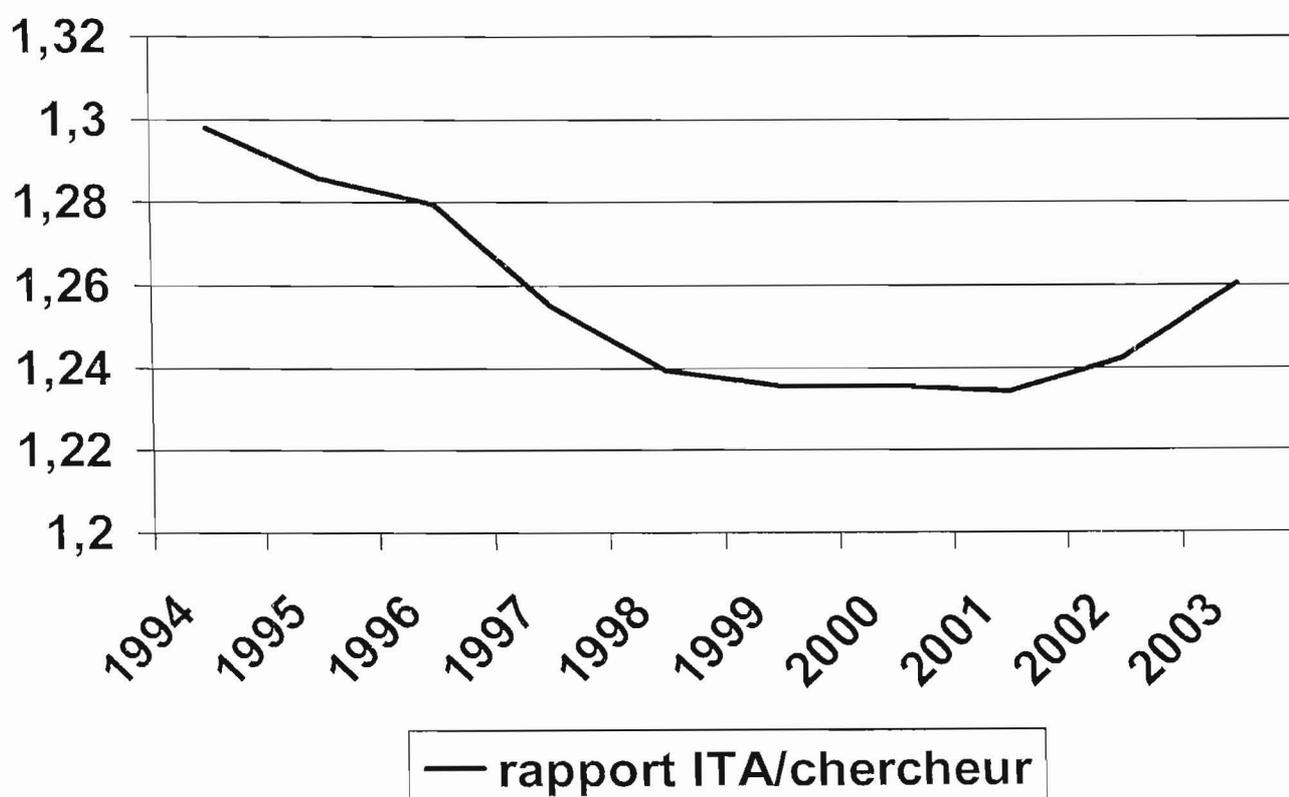
Attributions des postes de chercheurs

Croisement disciplines /départements

Disciplines Départements	PNC	Math	Physique	SPI	Chimie	SdU	SHS	SdV	informatique, électronique	Total	CID*					
											CID1	CID2	CID3	CID4	CID5	
PNC	9									9					1	10
SPM		13	32		2					47	1	1			1	50
SPI			2	16				3		21						21
SC				2	51					53	2	1		1		57
SdU						26		1		27				3	1	31
SdV			2		2	1	1	91		97	1	1	1	1		101
SHS						1	52			53			2	1		56
STIC	1		1		1	1	1		22	27		2	2			31
Total	10	13	37	18	56	29	54	95	22	334	4	5	5	6	3	357

* La répartition des postes des CID par département est donnée ici à titre d'éclairage pour illustrer ce que pourrait être l'implication de chacun des départements dans les cinq domaines interdisciplinaires. Elle ne peut être considérée comme faisant partie de l'arbitrage. La répartition des postes attribués aux CID étant constatée après déroulement des opérations de recrutement.

Rapport ITA/chercheurs



Compte rendu du Conseil Scientifique du CNRS des 14 et 15 octobre 2002.

Budget : le 15 octobre, Mme Berger a exposé très clairement l'évolution du budget du CNRS sur les dernières années en faisant la prospective sur 2003. Actuellement le CNRS dépense dans l'année la totalité des Crédits de paiement (CP), versés par l'Etat et plus de 55 % de ses ressources propres (contrats de recherche, dons et legs etc.). L'Etat, arguant du fait que tout argent entrant dans un organisme d'Etat devient propriété de l'Etat, introduit les ressources propres dans le budget que le CNRS pourra dépenser en 2003, et diminue en conséquence les CP de 17%. Fin 2003, le CNRS aura dépensé toutes ses liquidités disponibles et même passé des commandes non encore facturées sur les Autorisations de Programme (AP 2003= CP qui seront versé en 2004). Comme l'a dit Mme Berger, fin 2003 le CNRS atterrit en piqué. Parmi les autres chiffres cités : en 2002, les contrats représentent 54% des moyens des laboratoires, les ressources propres du CNRS étaient de 282 Millions d'euros en 2001, dont 124 millions pour les contrats, dans lesquels il n'y avait que 36% venant directement des administrations publiques. **Pendant ce temps le budget de la NSF américaine augmentera de 15% en 2003**, avec un objectif de doublement en 3 ans. Le débat qui a suivi a montré la convergence de l'ensemble des membres du conseil élus et nommés sur la défense du budget du CNRS. Le Conseil Scientifique du CNRS a voté à l'unanimité une motion déjà communiquée par le SNTRS.

Les postes : concernant les postes chercheurs, les 137 suppressions de postes auront de graves conséquences. Le ministère demande au CNRS de limiter son recrutement à 3% des effectifs chercheurs. En 2003, 4,9% des chercheurs partiront de l'organisme (retraite et autres départs) : perte sèche sur l'emploi scientifique 1,9% du stock des chercheurs. Plus grave, les futurs concours chercheurs ne sont plus ventilés en fonction des sections du Comité national, mais en fonction des objectifs scientifiques définis par l'observatoire des sciences et des techniques, objectifs qui sont communs aux autres EPST et universités. En clair, il ne s'agit plus de maintenir les forces du CNRS dans les différents champs disciplinaires, mais de maintenir les forces nationales de recherche dans ces différentes disciplines. A titre d'exemple quelques extraits du document "les priorités scientifiques" : *La campagne chercheurs 2003 tente de concilier les deux objectifs de promouvoir les thématiques prioritaires et préserver le potentiel du CNRS dans les disciplines de base, en tenant compte de la situation démographique au CNRS ainsi que dans les organismes partenaires et des perspectives propres à chaque discipline.*

Le département SHS a commencé à faire le tri, on peut penser que les autres départements suivront. Ainsi quelques extraits : - *Sociologie, démographie, Le CNRS représente un tiers de la communauté, le département souhaite déplacer l'équilibre au bénéfice de l'enseignement supérieur en limitant le taux de recrutement...*, *Anthropologie, ethnologie, préhistoire : Dans cette discipline aux sujets très divers, le département ne souhaite soutenir que l'anthropologie biologique ; Langues et littératures, Dans cette discipline où le CNRS est très minoritaire, le département souhaite limiter le taux de recrutement...*

Pour répartir les 357 postes 2003, le CNRS est parti de la base suivante : 3% pour STIC et SDV, 2,5% pour les autres départements; soit 293 postes, en plus 43 postes sont distribués sur les 5 axes interdisciplinaires (vivant et enjeux sociaux, STIC, Environnement et énergie, nanosciences, astroparticules) et 21 sur les 5 futures CID (Commission Interdisciplinaires cf. plus loin). La répartition des postes corrige également les erreurs dans la prévision des départs en retraite 2002 (moins de départs que prévus en SHS et plus de départs en SPI).

Le débat sur l'emploi chercheur a été contradictoire. Pour ne dénaturer aucun propos, je ne citerai pas les auteurs. Parmi les arguments cités : piloter la recherche mais comment ? le CNRS doit mener une politique d'élagage sélectif, comment gérer la pénurie avec des post doc., le CNRS est guidé par les choix de l'Etat : le renforcement prioritaire en sort renforcé, le CNRS doit préserver les secteurs où il intervient quasi seul : physique, chimie et SdU. Pour ma part je suis intervenu sur la base du refus de la pénurie et donc de l'élagage sélectif, et au niveau des STIC (sur la base du mandat de la CE du SNTRS) : le CNRS doit se différencier de l'INRIA et dans le domaine des STIC, il doit s'appuyer sur l'interdisciplinarité du CNRS.

Proposition en l'état de la direction (possibilité d'une petite remontée des postes de SDV vers Chimie)

	PNC	math	Phy- sique	SPI	Chimie	SdU	S HS	S d Vie	STIC
effectifs	438	343	1217	538	2025	1026	2138	3105	662
Prévision Retraite	9	2	35	5	50	35	50	64	7
Prévision total départ	14	15	51	16	77	47	78	104	20
Postes créés	9	13	35	18	54	26	52	101	29

Sur les 400 post-doc. (à 2050 euros mensuel) mis en place par le ministère, les CNRS en aura de 210 à 215. Les contrats dureront 18 mois, ils seront mis en place en avril 2003, les labos retenus par les directions scientifiques pourront recruter directement. Rappel : ces post-doc. ne sont pas réservés aux étrangers. Le débat sur les post-doc. a montré de profondes divergences, pour certains, notamment les sciences de la vie, c'est un progrès, pour d'autres notamment CGT et SNCS c'est une avancée de la précarité au détriment de l'emploi stable.. A part le souhait de voir le comité national consulté, il n'y a pas eu de vote sur cette question.

Quant aux ITA, la petite augmentation du recrutement (45 postes IR et AI) devra servir en priorité à renforcer les plate formes techniques et technologiques qui sont en cours de création. Sur la base de l'estimation des départs, le CNRS pourra recruter 791 ITA.

Postes ITA 2003 (88 postes en réserve réintégration, CDD etc.)

	PNC	SPM	SPi	Chimie	SdU	S d Vie	S HS	STIC	MC
effectifs	1350	1248	797	1553	1594	2717	1712	834	2647
Prévision total départ	60	62	46	77	96	161	118	37	141
Postes créés	55	62	47	76	92	164	107	56	132

Les CID : Mme Berger rappelle l'objectif du CNRS : le décret organique du CNRS ne permet qu'un seul expert extérieur à la section, les recrutements interdisciplinaires se passent mal, le décret permet la création de sections spécifiques. L'arrêté soumis à délibération instaure 5 CID, jusqu'à la fin du mandat du CN., 14 élus, 7 nommés. :

Physico-chimie des interactions et des assemblages biologiques, sections n°5, 15, 20, 21 et 25, en 2003 :

Bioinformatique, mathématiques et modélisation des systèmes biologiques, sections n°1, 7, 23, 17 et 30

Cognition, langages, traitement de l'information : systèmes naturels et artificiels sections n°7, 29 et 34

Environnement continental : fonctionnement des écosystèmes et hydrosystèmes , 10, 12, 17, 30 et 31

Astroparticules, sections n°2, 3 et 14

A la demande de la CFDT, le CTP du 10 octobre a ajouté au recrutement l'évaluation des chercheurs et des labos, au CTP seuls le SNCS et la CGT ont voté contre. D. Pechanski présente la position des conseils de départements(CSD). Ceux-ci sont soit négatifs, soit mitigés. Les présidents des CSD présents à ce moment du débat interviennent.

Vote : 15 oui; 6 non, 1 abstention.

L'INSUE : M Gillet, DS de SDU présente l'InsuE, (E pour environnement) moyens, budget. Le débat apporté sur les difficultés des écologistes (section 30) à s'intégrer (ou à être intégrés) à la nouvelle configuration de cet institut.

En finissant par le début : L'après midi du 14 octobre a été consacrée à l'audition d'un exposé sur la formation et l'emploi scientifique vu des états unis. Quelques chiffres notés dans l'exposé de Mme Benard, (conseiller ambassade de France aux USA). En 1999, 41140 thèses soutenues aux USA contre 68141 dans l'union européenne dont 10582 en France et 24545 en Allemagne. Pour les sciences et l'ingénierie (qui regroupe aux USA tout ce qui n'est pas SHS) : 18226 thèses aux USA 32970 en UE et 6800 en France. Les USA produisent nettement moins de thésards, étudiants étrangers inclus que l'UE. Dans le domaine des sciences et ingénierie, pour 10000 habitants la France produit 1,1docteur, l'UE 0,9 les USA 0,6. En plus dans le domaine des Sciences et ingénierie, 46 % des thèses soutenues aux USA le sont par des étrangers.

La deuxième série d'exposés a été consacrée aux nanotechnologies. Exposés difficiles à résumer, retenons l'effort croissant en terme financier : en 1999 5 MF en 2002 10 Meuros, la décision de créer de centrales de technologie lourdes en investissement : 4 centrales du premier cercle (LETI Grenoble, IEM Nord, Laas Toulouse, IEF Orsay) et 8 centrales du 2eme cercle.

Daniel Steinmetz

Elu SNTRS CGT au Conseil scientifique du CNRS.

Motion votée à l'unanimité le 15 octobre 2002 au CS du CNRS

La recherche est un moteur essentiel du développement de la société et de l'économie. Elle ne doit pas être sacrifiée et ne peut être gérée à court terme.

Les mesures annoncées par les autorités françaises sont contradictoires avec les objectifs affichés par les gouvernements de la Communauté européenne et auxquels la France a souscrit.

En proposant de réduire de plus du quart le nombre de postes mis au concours chercheur à l'entrée au CNRS, alors même que le flux des départs à la retraite s'accélère, et en baissant de 17% les Crédits de paiement de l'organisme, les autorités de tutelle prennent la grave responsabilité d'affaiblir le potentiel de recherche et de compromettre la compétitivité internationale de la France. Dans certains domaines, les décisions prises seront lourdes de conséquences. Elles fragilisent la place de la France dans la construction en cours d'un espace européen de la recherche et constituent un signal négatif à l'adresse des jeunes générations.

Le conseil scientifique du CNRS demande que des mesures soient prises au plus vite pour inverser le processus engagé par les mesures annoncées. Il demande à la présidente du conseil scientifique d'intervenir en ce sens auprès de Monsieur le Président de la République, de Monsieur le Premier ministre, de Monsieur le ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche et de Madame la ministre déléguée à la Recherche et aux nouvelles Technologies.

Compte-rendu du Comité Technique Paritaire du CNRS du 10 octobre 2002

1 - Projet d'arrêté créant les commissions interdisciplinaires :

L'essentiel de cette réunion était consacré à la création au sein du Comité national de 5 commissions interdisciplinaires (CID) :

CID n°1 : physico-chimie des interactions et assemblages biologiques (sections concernées n° : 5, 15, 20 21 et 25)

CID n° 2 : Bioinformatique, mathématiques et modélisation des systèmes biologiques (sections : 1, 7, 23, 17, 30)

CID n° 3 : Cognition, langages, traitement de l'information ; systèmes naturels et artificiels (sections : 7, 29, 34)

CID n° 4 : Environnement continental : fonctionnement des écosystèmes et hydrosystèmes (sections 10, 12, 17, 30, 31)

CID n°5 : Astroparticules (sections 2, 3, 14)

Ces CID, annoncées dans le contrat d'Action Pluriannuel CNRS-Etat, sont prévues dans les dispositions de l'article 24 du décret du 24 novembre 1982. Elles exercent dans leur domaine d'activité, les compétences dévolues aux sections du comité national en matière d'analyse de conjoncture scientifique et de ses perspectives, ainsi que les compétences dévolues aux dites sections par les statuts du personnel du CNRS notamment en matière de recrutement et d'évaluation. Elles peuvent être plus généralement consultées sur toutes questions relevant de leur domaine, notamment lors de la création ou le renouvellement d'unités.

La CFDT conditionne son vote à l'affirmation dans le décret du caractère expérimental des CID (jusqu'à la fin du mandat actuel du comité national) et à l'ajout dans le texte de l'arrêté de précisions sur l'évaluation des chercheurs et des labos. Le SNCS voit dans la création des CID une mauvaise réponse à un vrai problème et constate qu'il y a déjà beaucoup de postes fléchés pour un budget en récession.

Le SNTRS-CGT voit dans les CID un coin enfoncé dans les prérogatives du comité national, une inégalité supplémentaire dans l'égalité des chances des candidats chercheurs et un outil supplémentaire de pilotage du recrutement par la direction du CNRS (les CID sont jurys d'admissibilité et le jury d'admission est placé auprès de la Directrice générale). Le mode de désignation (scrutin indirect parmi l'ensemble des membres des sections concernées du CN) introduit un changement de nature de la représentativité concernant les collèges A et B -élus et nommés réunis) peut faire une place importante aux lobbies.

La directrice générale réfute les objections, accepte les demandes de la CFDT et reconnaît que c'est pour elle un outil de pilotage accru. On comprend aussi que les chercheurs recrutés par les CID seront immédiatement reversés dans l'une des sections "normales" du comité national, la section de rattachement ne sera pas connue au moment de l'affichage du poste, mais au moment du

recrutement. Le vote a lieu après une suspension de séance demandée par la CFDT.

Vote : Pour 16 (Administration, CFDT, CGC) ; Contre 4 (SNTRS-CGT, SNCS-FSU).

2 - Projet d'arrêté organisant les élections des commissions interdisciplinaires :

Le SNCS constate la non concordance entre les électeurs (les membres de certaines sections) et les éligibles (tout le comité national). Les sections concernées par une commission interdisciplinaire n'ont pas la garantie d'une représentation minimale. Le SNTRS exprime son désaccord à la fois sur la composition des collèges A et B (élus et nommés) et le mode de scrutin (scrutin pluri-nominal). La Direction du CNRS explique que ce qui est proposé est la stricte application des décrets CNRS et qu'on ne peut faire autrement.

Vote : Pour 16 (Administration, CFDT, CGC), Contre 2 (SNCS), Abstention 2 (SNTRS-CGT).

3 - Mise en place d'un tutorat pour les chercheurs recrutés sur des programmes interdisciplinaires :

Le CNRS envisage de rétablir le tutorat pour les jeunes chercheurs recrutés sur profils interdisciplinaires (pas seulement ceux recrutés par les 5 commissions interdisciplinaires). Le SNTRS s'interroge sur le statut du texte présenté qui prévoit à la fois des obligations qui n'existent pas pour les autres jeunes chercheurs (entretien annuel) et qui reste très flou sur les critères préalables à la mise en place des tuteurs (qui décide qu'un jeune chercheur a besoin ou non d'un tuteur, qui choisit le tuteur par ex.). Le SNTRS émet des doutes sur la possibilité réelle de recruter des jeunes CR2 sur les profils interdisciplinaires. Pourquoi pas charger de ce tutorat la commission interdisciplinaire, ou le rapporteur du candidat ? Pour la Directrice générale, le texte proposé est un document de travail, elle n'est pas favorable à ce que le tuteur soit systématiquement un membre du comité national, elle n'est pas opposée non plus à ce qu'il le soit, elle préférerait que le tuteur soit plutôt un "sage". La proposition du nom du tuteur pourrait émaner du comité national. La durée du tutorat serait de 4 ans. La D.G. va réfléchir à la proposition. On ne saura pas vraiment à quel âge on peut être recruté "jeune chercheur interdisciplinaire", mais la D.G. précise que le CNRS ne cherche pas à recruter les "oiseaux rares" ..

4 - Bilan sur l'organisation de la Délégation Rhône-Alpes :

Mme Debisschop, déléguée régionale Rhône-Alpes présente les évolutions de la Délégation depuis la fusion des Délégations "Alpes" et "Vallée du Rhône" il y a près

de trois ans, les deux " sites ", Lyon et Grenoble, gardant l'intégralité des services de gestion de proximité et étant administrés chacun par un délégué régional adjoint. Le SNTRS rappelle qu'il est demandeur d'une réflexion d'ensemble sur l'organisation du CNRS en régions. Les Etablissements universitaires étant les interlocuteurs principaux des collectivités régionales, quelle place pour le CNRS si l'on ne veut le voir réduire à une agence de moyens ? Sur le projet Rhône-Alpes l'évolution de ces dernières années confirme notre appréciation initiale : le projet manque d'ambition et la démocratie y est absente. Les services de proximité sont maintenus sur les deux sites et les commissions " régionales " fonctionnent par site. Des difficultés sur le site lyonnais : hémorragie des personnels, il faudrait manager différemment pour motiver toutes les catégories de personnels pour qu'ils restent. Depuis le début de l'année, le délégué régional adjoint de Grenoble assure la fonction de DR adjoint par intérim sur Lyon 2 jours par semaine. Les tâches sont reconnues trop lourdes pour un seul individu. Le CNRS devrait nommer prochainement un Délégué régional adjoint. Nous avons compris que la Direction du CNRS avait quelques difficultés à trouver un volontaire !

Le SNCS parle de l'espace européen de la recherche, des craintes de régionalisation de la recherche, du rôle des délégations CNRS, à préciser par rapport aux départements scientifiques du CNRS, et regrette la disparition de la section 41 sur l'évaluation des moyens communs. La CFDT demande pourquoi, dans ce contexte, le CNRS a coupé la délégation PACA en deux, et pose le problème du rôle du délégué régional, considéré comme " boîte aux lettres ". Et bien sûr, le sujet n'est clos qu'après que l'on ait reparlé des CCR (voir plus loin).

5 - Questions diverses :

a) **Décret transitoire pour la limite d'âge de recrutement des CR2** : le projet de décret est en consultation à la Fonction Publique et au Budget. Dès parution, il fera l'objet d'une consultation écrite.

b) **CDD 31/32 ans** : 71 agents ont répondu en acceptant, 4 sont classés pour être CR1. Le contrat sera de 2 ans, renouvelable pour un an.

c) **concours précaires " Sapin "** : le CNRS réalise actuellement une affiche d'information suggérant aux candidats potentiels de se faire connaître... (ce que nous

demandions depuis plus de 6 mois !) afin de pouvoir adapter les profils de postes. L'affichage des concours devant se faire par corps, BAP, et régions, le CNRS craint que les 85 postes ouverts ne soient même pas pourvu ! (les concours auraient lieu au cours du 1^{er} trimestre 2003).

d) **Conseils Consultatifs Régionaux du CNRS** : Le CNRS veut faire un groupe de travail et prendre l'avis d'un prochain CTP. Il veut prendre en référence les résultats régionaux des élections aux CAP. Nous rappelons que, si nous sommes ouverts à une solution transitoire, nous souhaitons toujours une élection (par exemple par extraction par DR des listes électorales au conseil scientifique).

e) **Budget CNRS 2003** : Nous avons demandé à la Directrice générale ce qu'elle allait dire à la commission parlementaire. Pour être bref, disons que son exposé valide pleinement l'analyse du SNTRS-CGT (baisse de la dotation d'Etat de 17 %, intégration des ressources propres dans le budget global). Si les " réserves " sur les ressources propres devraient permettre de faire face à la baisse de la dotation d'Etat en 2003, le CNRS aurait de grosses difficultés en 2004 si la dotation d'Etat n'était pas nettement revalorisée.

En 2003, il y aurait 357 recrutements chercheurs au CNRS (dont 293 pour le recrutement de base, 53 postes pour incitation en faveur d'actions interdisciplinaires dont 21 postes ouverts dans les commissions interdisciplinaires et 11 postes " d'inflexion de politique scientifique "), 210 à 215 CDD CNRS sur les 400 prévus au BCRD.

Pour les ITA 879 postes seraient disponibles (dont 791 postes pour les concours externes répartis entre départements scientifiques et moyens communs).

Fin de mandat pour les représentants du personnel au CTP. Le prochain CTP se réunira (en principe le 21 novembre) dans la nouvelle configuration selon les résultats des élections aux Commissions Administratives Paritaires, soit : SGEN-CFDT = 4 sièges (au lieu de 5), SNCS-FSU = 2 sièges (idem) SNTRS-CGT = 2 sièges (idem), SNIRS-CGC = 1 siège (idem) et entrée du SNPTES-UNSA (ex FEN) avec 1 siège.

Bernard BLANC et Jocelyne LEGER
Représentants SNTRS-CGT au CTP du CNRS

Face aux projets de Raffarin

Nous revendiquons une décentralisation démocratique

(Première réaction du SNTRS-CGT)

Le SNTRS-CGT condamne les projets du gouvernement Raffarin en matière de décentralisation. Le gouvernement prévoit des modifications de la Constitution sans attendre que les transferts de compétences de l'Etat aux Régions et aux Départements soient définis à partir d'un débat démocratique avec l'ensemble du pays. Ainsi, il est prévu d'intégrer dans la Constitution le principe selon lequel la gestion du pays peut être décentralisée sans que les Français sachent ce qui sera géré par les différentes Collectivités Territoriales. Il est aussi prévu de donner, pour les lois concernant les Collectivités Territoriales, la prééminence au Sénat sur l'Assemblée Nationale sans que le champ de lois visé soit bien établi et alors que le Sénat est bien moins représentatif du peuple que l'Assemblée. Dans les régions, un débat restreint aux élus est organisé dans la précipitation (les Assises sur les Libertés locales seront terminées en Janvier).

Dans ces conditions, les compétences transférées vont entraîner la fragmentation des services publics (régionalisation ou départementalisation des statuts des personnels, etc.), favoriser l'émergence de potentats locaux et conduire les régions à contourner le niveau national pour traiter directement avec les instances de l'Union Européenne. C'est donc le principe de l'égalité des citoyens devant la loi qui va être balayé si Raffarin va jusqu'au bout de ses projets.

Malgré ces dangers, nous pensons que l'idée de décentralisation est juste. D'abord, si une gestion décentralisée peut accroître les inégalités, il faut bien reconnaître que la gestion centralisée de notre pays a aussi généré des inégalités entre les régions et les départements. Le pouvoir central a souvent fait des choix qui n'étaient pas neutres à l'égard des régions. Ensuite, il est probable que la gestion et le développement de certains équipements seront effectués plus efficacement au niveau régional ou départemental sous le contrôle des populations concernées. Une partie des équipements publics est déjà financée par les Collectivités locales. Elles participent, en particulier, au financement d'équipements scientifiques. Sur ce point, nous pensons que les choix doivent se faire à partir d'un débat démocratique avec la communauté scientifique. La démocratie est un enjeu majeur dans tous les secteurs concernés par la décentralisation. Une décentralisation démocratique implique de préserver l'égalité d'accès aux services publics et l'indépendance des personnels vis-à-vis des responsables politiques locaux, en conservant des statuts nationaux.

En ce qui concerne la Recherche publique menée dans les EPST, il est indispensable pour la qualité même des travaux, dans un contexte de compétition internationale, que le recrutement, l'évaluation des carrières des personnels, l'évaluation des équipes et leur financement récurrent soient nationaux. Cela implique des statuts nationaux de titulaires pour les personnels et la gestion nationale des corps. Cela nécessite aussi des Etablissements publics nationaux démocratisés. Nous revendiquons aussi que les financements publics français et européens soient versés directement aux établissements publics de recherche.

Cette première analyse ne clôt pas le débat dans le syndicat. La réflexion doit se poursuivre. La préparation du congrès est une occasion d'approfondir la réflexion de l'ensemble du syndicat. Le congrès offre la possibilité de faire rapidement la synthèse des débats qui auront lieu dans les sections.

Le syndicat est intervenu le 9 novembre 2002 auprès de la DRH du CNRS concernant une erreur d'information destinée à l'accueil des personnels entrants au CNRS...

Madame, Nous tenons à vous signaler une erreur dans le document « Passeport pour le CNRS », consultable sur le site Web du CNRS, dans le cadre de l'accueil des entrants. Dans le chapitre « vos droits et garanties » page 39 dans le paragraphe « Des autorisations facultatives d'absence peuvent être accordées... », le sous-paragraphe « soins à un enfant malade » est incomplet. En effet, dans la circulaire FP n°1475 et B-2 A/98 du 20 juillet 1982 relative « aux autorisations d'absence pouvant être accordées au personnel de l'administration pour soigner un enfant malade ou pour en assurer momentanément la garde », comme dans la circulaire 243/82 du 21 octobre 1982, relative aux congés supplémentaires, autorisations d'absences et aménagements d'horaires, titre II B2 : « autorisations d'absences ne constituant pas un droit », il s'agit de : « Autorisations d'absence pour soigner un enfant malade ou pour en assurer la garde » et non uniquement comme vous l'indiquez à la page 39 du Passeport : « soins à un enfant malade ». **Il conviendrait de faire modifier de toute urgence ledit sous-paragraphe comme suit : « garde ou soins à un enfant malade ».** Nous vous remercions de bien vouloir nous tenir informés de la suite réservée à cette affaire. Veuillez agréer...

MOTIONS VOTEES PAR LES SECTIONS 29,30 et 16 du COMITE NATIONAL

SECTION 29 - Fonctions mentales. Neurosciences Intégratives. Comportements

MOTION délégations

La section 29, réunie en session d'automne 2002, proteste contre le déclassement de Mme Nathalie Huet de la liste d'accueils en détachement ou délégation qu'elle avait adoptée à l'unanimité à la session de printemps 2002, ainsi que l'intégration dans la liste des candidats retenus de M. Jean-Luc Petit, dont elle avait également voté à l'unanimité la non prise en considération. Ce vote de non prise en considération correspondait au fait qu'il s'agissait d'une demande de deuxième renouvellement de délégation et suivait précisément les consignes du Département SDV de ne pas attribuer de 2^e renouvellements. Elle souligne que la délégation de Mme Huet répondait à une volonté stratégique de renforcement du CNRS en ergonomie cognitive et de soutien à un laboratoire fondé sur l'interdisciplinarité prônée par le CNRS.

Motion adoptée à l'unanimité le 24 octobre 2002

MOTION ITA

La section 29 du Comité National de la Recherche Scientifique est solidaire des personnels ITA/IATOS de ses laboratoires dont les conditions de travail ne cessent de se dégrader. Le potentiel ITA/IATOS dans les laboratoires s'amenuise d'année en année pour différentes causes :

- l'hémorragie de l'effectif ITA/IATOS dans les années 1995-1997 ;
- les départs à la retraite prévus en grand nombre dès l'année 2000 ont effectivement lieu mais le maintien du potentiel de postes dans les unités n'est pas assuré ;
- la mise en place de l'ARTT est rarement compensée par de nouveaux recrutements, et la résorption annoncée de la précarité semble être repoussée ;
- l'évolution de la recherche et des techniques nécessite la création de services communs et de plate-formes technologiques. Le CNRS doit doter ces services de personnels compétents et suffisamment nombreux, sans pour autant pénaliser les équipes de recherche qui ont besoin d'ITA/IATOS, véritable mémoire du laboratoire, pour mener des travaux à la pointe de la recherche internationale,
- enfin le déficit chronique des possibilités de promotion et les blocages de carrière de nombreux ITA sous classés risquent d'entraîner une démotivation croissante d'agents méritants.

En conséquence, la section 29 du Comité National de la Recherche Scientifique demande instamment à la Direction du CNRS de prendre ces considérations en compte et d'agir auprès de sa tutelle afin d'améliorer la situation des personnels ITA/IATOS de ses unités de recherche.

Motion adoptée à l'unanimité le 25 octobre 2002.

MOTION sur les CID

La Section 29 du Comité National de la Recherche Scientifique, réunie en session d'automne (22-25 octobre 2002) rappelle son attachement au développement de l'interdisciplinarité dans tous ses aspects au CNRS : définition des thématiques interdisciplinaires émergentes et des besoins afférents, recrutement, création de laboratoires interdisciplinaires et évaluation des chercheurs et des laboratoires.

La section 29 souligne la force de proposition majeure que représente le Comité National dans la définition des priorités interdisciplinaires de l'organisme et dans leur mise en œuvre. Elle rappelle que notamment pour le recrutement, une adaptation des modalités de fonctionnement actuel des sections est envisageable. Par exemple un choix souple d'experts en nombre suffisant permettrait de constituer des jurys d'admissibilité parfaitement adaptés à chaque concours interdisciplinaire. Il s'agirait là de solutions plus souples et plus efficaces que la création de Commissions Interdisciplinaires (CIDs).

La Section 30 soutient l'initiative prise par la CPCN de faire des propositions pour améliorer la gestion de l'interdisciplinarité au CNRS sur la base des réflexions des sections remises fin 2001.

Ces propositions permettront notamment d'améliorer les textes qui réglementent les concours afin d'introduire plus de souplesse dans la composition des jurys d'admissibilité et de permettre un meilleur suivi des unités et des chercheurs.

Motion approuvée à l'unanimité le 25 octobre 2002

MOTION budget

La section 29 du Comité National de la Recherche Scientifique est extrêmement préoccupée de l'insuffisance du budget de la recherche 2003 qui conduit à une baisse des crédits et des recrutements des personnels dans les organismes de recherche, et encore plus inquiète pour le budget 2004 (alors que la recherche aura consommé toutes ses réserves en 2003). Ce budget ne permettra pas de s'approcher des 3 % du PIB d'ici 2010, taux du budget pourtant reconnu comme indispensable pour maintenir la recherche française dans la compétition internationale. La section s'inquiète de cette situation qui, si elle persistait, conduirait notre pays à une dépendance technologique et économique inacceptable.

Motion approuvée à l'unanimité le 25 octobre 2002

MOTION de la section 30 Diversité biologique, population, écosystèmes et évolution

La section 30 du Comité National de la Recherche Scientifique s'associe aux personnels ITA de ses laboratoires dont les conditions de travail ne cessent de se dégrader, en effet :

- 1) Les départs à la retraite prévus en grand nombre dès l'année 2000 ont effectivement lieu mais le maintien du potentiel de postes ITA dans les unités n'est pas assuré,
- 2) la mise en place de l'ARTT n'est pas compensée par de nouveaux recrutements,
- 3) la mutualisation des matériels et des agents responsables diminue le potentiel propre des unités concernées et augmente la charge des personnels restants,
- 4) la mise en place de plates-formes techniques communes accroît les demandes de service alors que l'effectif des personnels qui y sont affectés stagne ou régresse,
- 5) le déficit chronique des possibilités de promotion et le blocage de la carrière de nombreux ITA persistent toujours.

En conséquence, la section 30 du Comité National de la Recherche Scientifique demande instamment à la Direction du CNRS de prendre ces considérations en compte afin de débloquer la situation des personnels ITA de ses unités de recherche.

Motion adoptée à l'unanimité le 11 octobre 2002.

MOTION de la section 16 Molécules, synthèse et propriété

La Section 16 réunie en session d'automne (15-18 octobre 2002) rappelle son attachement au développement de l'interdisciplinarité dans tous ses aspects au CNRS : définition des thématiques interdisciplinaires émergentes et des besoins afférents, recrutement, création de laboratoires interdisciplinaires et évaluation des chercheurs et des laboratoires.

La section 16 souligne la force de proposition majeure que représente le Comité National dans la définition des priorités interdisciplinaires de l'organisme et dans leur mise en œuvre. Elle rappelle que notamment pour le recrutement, une adaptation des modalités de fonctionnement actuel des sections est envisageable. Par exemple un choix souple d'experts en nombre suffisant permettrait de constituer des jurys d'admissibilité parfaitement adaptés à chaque concours interdisciplinaire. Il s'agirait là de solutions plus souples et plus efficaces que la création de Commissions Interdisciplinaires (CIDs).

La forme des CIDs proposées aujourd'hui par la Direction présente trop d'imprécisions sur leur contenu, leur rôle exact et leur mode de désignation. Elle ne répond pas de façon appropriée à la mise en œuvre de l'interdisciplinarité comme priorité. Dans ce contexte, les membres de la Section 16 se prononcent contre la mise en place des CIDs dès 2003.

La Section 16 soutient l'initiative prise par la CPCN de faire des propositions pour améliorer la gestion de l'interdisciplinarité au CNRS sur la base des réflexions des sections remises fin 2001.

Ces propositions permettront notamment d'améliorer les textes qui réglementent les concours afin d'introduire plus de souplesse dans la composition des jurys d'admissibilité et de permettre un meilleur suivi des unités et des chercheurs.

Si la Direction Générale maintient sa position malgré l'avis unanimes des Présidents des sections du CN, et malgré l'avis des sections, les membres de la section 16 ne participeront pas au processus électoral.

Motion approuvée par 20 Oui, une abstention.

LE CAES DU CNRS SOUS EXPERTISES

~ Par Denis CLAISSE, bureau national du CAES

Rompant avec la politique de la chaise vide pendant le précédent mandat, le SGEN-CFDT voulait à tout prix la présidence, il l'a obtenue en modifiant le règlement intérieur du CAES promettant au SNPTES-UNSA d'obtenir un poste au bureau national du CAES en augmentant le nombre d'élus de 11 à 12. Le revirement du SNCS-FSU s'alliant au SGEN, au SNIRS et au SNPTES, achevait le travail.

Forte de cette majorité, la nouvelle direction du CAES entreprenait des changements tous azimuts, il fallait effacer le passé et se projeter dans l'avenir du 21^{ème} siècle.

La "modernisation" et la "communication" seront les deux axes prioritaires du changement.

Les premières actions de modernisation ont été de réorganiser en changeant les procédures, les organigrammes, en créant un grand service de comptabilité et de gestion, en réaménageant les locaux, en équipant les élus du Bureau National en matériel informatique, etc.

La communication devenait le relais et l'outil indispensable de la nouvelle direction qui cherchait à conquérir la notoriété. C'est ainsi que le CAES-INFO, condamné pour ringardise, a été remplacé par le CAES MAG dont le contenu au demeurant très intéressant et instructif cherche à rivaliser le journal du CNRS. Auparavant, les éditos étaient rédigés et signés par le Bureau national, désormais seule la signature du Président est autorisée avec sa photo en prime, même sur le catalogue vacances. Le

CAES association loi de 1901, jugée obsolète dans sa formulation, devenait un grand laboratoire d'initiatives sociales.

Nous sommes passés d'une gestion collective au sein des instances, à un régime de caractère présidentiel. A peine deux ans auront suffi à la nouvelle majorité du CAES pour que tous les indicateurs de confiance clignotent au rouge.

Confiance des personnels employés par le CAES

Les élus du Comité d'Entreprise du CAES* ont déclenché, conformément au droit en vigueur, une procédure d'alerte en exigeant une expertise comptable au frais de l'association, soit une somme de 24 000 € (157 430 F). De plus, ils estiment être confrontés à d'énormes problèmes de fonctionnement dans l'exercice de leurs fonctions, en conséquence, ils interpellent l'inspection du travail sur plusieurs points concernant la gestion du personnel, la remise en cause de la présence des délégués du personnel lors des entretiens du personnel avec l'employeur, licenciements abusifs, harcèlement moral, etc.

Depuis plusieurs mois, nous avons constaté une détérioration progressive des relations entre les élus du CE et le président du CAES. Nous avons proposé au Bureau plusieurs solutions qui pouvaient être une réunion inter syndicats ou la nomination d'un médiateur afin d'éviter un conflit dont les conséquences sont préjudiciables au CAES. A chaque fois nos propositions d'ouverture au dialogue ont été refusées.

La dernière décision du Bureau du CAES du 15 octobre, votée à l'unanimité des présents sauf les élus CGT qui ont voté contre, de lancer une procédure de licenciement économique à l'encontre d'un personnel employé sur un contrat CDI dont le seul tort est de ne pas avoir trouvé sa place dans l'organigramme, risque d'accroître l'incompréhension et la réaction des élus des personnels.

Confiance du CNRS

La direction des ressources humaines, par un courrier accompagné d'un document de synthèse en date du 4 octobre 02, exige une analyse comparative sur cinq années suivant plusieurs indicateurs : d'activités, économiques et typologiques. Elle convoquera, d'abord seul à une réunion le commissaire aux comptes du CAES, ensuite plus tard les élus statutaires du CAES. Au cours de cette future entrevue, elle apportera la position officielle de l'établissement sur une éventuelle augmentation du budget du CAES.

Dans le document de synthèse, le message est clair : *"toute intervention financière du CNRS pour compléter sa contribution au fonctionnement du CAES en 2002 ou en 2003 devrait être accompagnée d'un plan de gestion (masse salariale, fonctionnement et exploitation) et d'un examen de la comptabilité analytique par un expert mandaté par le CNRS"*.

Si ce n'est pas un audit cela y ressemble fort.

Ce changement d'attitude de la direction du CNRS s'explique par une mauvaise stratégie

des dirigeants du CAES dans l'argumentation de la demande d'augmentation du budget et un manque de clarté dans les documents présentés lors de ces entrevues. Au lieu de diaboliser le déficit de gestion du centre de vacances de FREJUS estimé à 600 000 € (4 MF) pour l'année 2002 (dû à un mauvais remplissage par les familles et les colloques en inter saison sur 9 mois d'exploitation) et demander une augmentation du budget afin de combler le déficit d'une association ce qui est strictement interdit par la loi (circulaires CHIRAC), il aurait fallu reprendre les objectifs politiques de la déclaration inter syndicats faites à la CNAS de juin (voir BRS n°380).

Le CNRS n'a pas été dupe de cette distance prise par rapport aux organisations syndicales; d'ailleurs, à la fin de son courrier, il rappelle que : *la politique sociale du CNRS ne peut pas se réduire à la subvention versée au CAES et toute augmentation récurrente de la subvention "activités diverses" devra faire l'objet d'un débat entre les syndicats représentatifs du CNRS et la direction de l'établissement en terme de priorité et d'objectifs nationaux.*

Merci au CNRS de rappeler aux dirigeants du CAES les principes de fonctionnement, c'est le monde à l'envers !

*Le CAES emploie sur contrat de droit privé environ 150 personnes donc il a obligation de créer un comité d'entreprise

Compte rendu partiel et partial du CA du CAES

des 8 et 9 octobre 2002

Par Marc DECASTER, Elu au bureau et au CA du CAES

Rapport d'activité du bureau:

Le groupe SNTRS-CGT a voté contre l'activité du bureau.

Hormis le problème récurrent du comportement autoritaire et antidémocratique du Président du CAES les élus CGT sont soucieux de l'éloignement des buts sociaux du CAES exprimé par les décisions de la majorité CFDT-SNCS-FEN qui dirige l'association.

Vacances :

En juin la commission Tarifs dégressifs animée par un élu CGT avait fait adopter par le CA une amélioration des subventionnements permettant aux agents partant en vacances avec le CAES de payer moins cher ces vacances.

Aussitôt la majorité décidait en bureau d'augmenter de 5% les séjours de Fréjus, de 8% ceux d'Aussois et de 10% ceux d'Oléron en contradiction avec les suggestions de la commission vacances. Moralité malgré une meilleure subventionnement les agents vont sans doute payer plus cher leurs séjours. Cerise sur le gâteau le prix des extérieurs augmente peu. Les gîtes en été seront supprimés à Fréjus: Ceux qui ne peuvent se payer la pension complète pourront rester chez eux, ils économiseront même le voyage.

Missions:

Devant l'augmentation grandissante des frais de mission, nous avons pour couper court à toute rumeur demande de publier en CA (sous réserve de la légalité de la chose) les frais de mission de chaque élu au CA et au bureau. Nous avons été les seuls à voter cette proposition...

CAES-MAG:

Nouveau nom beaucoup plus moderne de l'ancien Caes-Info. Ce "MAG" sous la direction d'un élu CFDT et d'un élu SNCS parle de tout sauf des activités du CAES. La qualité des articles, souvent intéressants, n'est pas en cause, non plus que celle des conseillers de la rédaction parmi lesquels l'on découvre avec admiration : Bernard-Henry Lévy, André Kaspi, Claude Allegre. Par contre l'on s'interroge sur les buts poursuivis par cette publication qui semble surtout soucieuse de concurrencer, avec succès il faut le dire, l'actuel journal du CNRS.

Des moyens pour le CAES:

Nos élus à la CNAS n'ont cessé de revendiquer des moyens accrus pour le CAES. Nous ne sommes plus les seuls, et nous nous en réjouissons, et l'on lira avec intérêt la déclaration commune faite à la CNAS.

Malheureusement les dirigeants du CAES ne semblent pas sur la même longueur d'onde qui revendiquent des moyens financiers...pour améliorer le fonds de roulement. Or ce fonds de roulement est rendu nécessaire par le versement tardif de la subvention CNRS (versement en général fin juin, alors que la convention CNRS-CAES le prévoit au plus tard en mars). Le Président a tout de même des idées à ce sujet, le CAES va mettre en oeuvre d'autres mesures pour assainir sa situation financière : fermeture du centre de Fréjus à certaines périodes de moindre fréquentation, réduction de la masse salariale sur l'ensemble du CAES et pour chaque centre, réajustement des prix de vente après redéfinition des prestations et réévaluation des prix de revient". (Extrait de lettre remise au CNRS le 5-09-02).

Amélioration des subventions enfance:

Une amélioration du subventionnement des séjours linguistiques, des colonies et des centres de loisir éducatif a été votée par le CA du CAES. Amélioration pour les hauts revenus et les revenus moyens, par contre notre proposition d'améliorer également les bas revenus n'a pas été retenue. Seuls ont votés pour la CGT, FO, et 2 membres de la CGC. Même au SNCS et au SNPEN-FSU la fibre sociale n'est plus ce qu'elle était.

Cafétéria Montpellier:

SNCS et CFDT ont votés au CA l'arrêt de la gestion par le CAES de la cafétéria de Montpellier, suivant en cela la position de leurs élus locaux: le licenciement d'un personnel de la cafétéria est en cours. .

PS: pour ceux qui pensent que l'alliance CFDT-SNCS au CAES est une invention émanant d'un esprit fumeux pourfendeur du réformisme je tiens à leur disposition les comptes rendus de bureau et de CA et les votes qui les accompagnent.

Echos des sections : à propos de souffrance au travail...

Souffrance au travail et harcèlement aux services centraux du CNRS. La déclaration suivante, fait suite à l'intervention de notre camarade Nadine ELIE-NDIAYE, lors d'une rencontre demandée par le Délégué Régional et les organisations syndicales du Campus Paris Michel Ange, les autres syndicats présents ayant souhaité se joindre à nous dans une déclaration commune.

Déclaration à l'attention de Monsieur DUBURCQ, Délégué Régional du Campus Paris Michel-Ange.

Les organisations syndicales sont de plus en plus sollicitées par des agents mis en difficulté dans le cadre de leurs fonctions.

Outre la dégradation des conditions de vie au travail due :

- au rallongement des journées de travail lié à la mise en œuvre de la RTT ;
- à l'augmentation des charges de travail liée à la mise en place de nouvelles réglementations et au non-remplacement des départs sur des postes déjà surchargés ;
- à la réorganisation des services qui est le plus souvent imposée, subie, sans consultation préalable avec les agents concernés ;

le climat social se dégrade dangereusement. Il y a peu, voire aucun dialogue social.

Nous sommes dans un régime de dictature hiérarchique. On assiste à des abus de pouvoir de toute sorte, en toute impunité, de la part de la hiérarchie, à tous les niveaux : insultes, menaces, intimidations, mise en quarantaine, harcèlement quotidien. Tout est bon pour réduire certains agents au silence, sinon les pousser à la faute afin de pouvoir les accuser ensuite d'incompétence, d'insociabilité, avec comme argument suprême : « cet agent compromet gravement le bon fonctionnement du service... ou dans l'intérêt du service il faudrait envisager de déplacer cet agent ».

Quand enfin, à bout de force, ces agents se décident à venir nous voir, le mal est déjà fait : le lien social dans le service est déjà rompu, ils sont isolés, malades d'inquiétude, gravement stressés, si ce n'est déjà en état dépressif.

Etre chef de service ou responsable à quelque niveau que ce soit c'est avant tout être responsable des agents placés sous son autorité, cela n'autorise en aucun cas à bafouer, à nier le droit citoyen : c'est à dire le droit à la dignité de la personne.

Le harcèlement est un délit sanctionné par la loi. Il est regrettable de constater que ces délits sont commis en toute impunité dans nos murs, dans les laboratoires et services du CNRS comme ailleurs dans la Fonction Publique.

Bien souvent ces situations sont liées à l'organisation même du travail dans les services, donc toujours sous la responsabilité hiérarchique.

Il s'agit de souffrance au travail, cela relève des problèmes de santé au travail et concerne le C.H.S. Il faut utiliser le droit d'alerte et de retrait si la santé mentale et physique d'une personne est compromise.

Ne pas entendre, ni écouter la souffrance au travail relève de la non-assistance à personne en danger. Il est bien temps de parler et d'agir quand l'agent se retrouve en incapacité de travail, en soins psychiatriques ou tout simplement s'est suicidé.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir prendre des dispositions pour que ces comportements n'aient plus cours sur le Campus Paris Michel Ange.

Nous vous proposons différentes voies :

- nommer un médiateur, indépendant des entités du siège, qui serait capable de prendre en charge ce genre de problème et d'aider à la recherche d'une solution dans la dignité et le respect de chacun. Ce médiateur devra avoir les moyens nécessaires à la réalisation de sa mission.
- garder en réserve des postes pour retirer l'agent et le placer dans un service où il pourrait se reconstruire, en attente d'une affectation plus appropriée ;
- créer une commission « ad hoc » composée de représentants syndicaux et de personnalités choisies par la direction, qui serait chargée d'entendre les deux parties et d'aboutir à une solution acceptable dans l'intérêt de l'agent en difficulté et également du bon fonctionnement du service.

Compte tenu des entités présentes sur le siège, nous vous demandons d'informer le Secrétaire Général et la Directrice Générale de cette intervention.

Paris, le 25 Octobre 2002

Les organisations syndicales présentes :
SNIRS-CGC, SGEN-CFDT SNPREES-FO, SNPTES-UNSA, SNTRS-CGT

ASSOCIATION CLAUDE-BERNARD



INQUIÉTUDE CHEZ LES PERSONNELS MENACÉS DE LICENCIEMENTS DIX MOIS DE RÉFLEXION : CELA SUFFIT

PROPOSITIONS DU SNTRS-CGT

L'analyse de la situation de l'ACB, faite par le SNTRS-CGT (lire ci-après), permet de tirer les conclusions suivantes :

- L'ACB est en situation juridico-financière difficile du seul fait de décisions politiques.
- L'ACB n'est pas une association comme les autres, elle a une véritable mission de service public, notamment en termes de recherche au lit du malade, elle doit certainement se recentrer sur cette activité essentielle et mal remplie par les différents intervenants publics.
- L'ACB a un lien privilégié avec l'AP-HP, partenaire qui devrait légitimement en prendre la tutelle, dans le cadre d'une politique ambitieuse qui pourrait aller jusqu'à jouer un rôle de fédérateur des très nombreuses associations œuvrant à l'AP-HP, tout en leur préservant une certaine autonomie compatible avec le label "d'intérêt public". Ce n'est donc pas une politique de repli qu'il faut mettre en place. L'ACB-nouvelle pourrait conserver un rôle dans la gestion des contrats et dans la gestion de centre de recherche clinique en collaboration avec l'AP-HP et les autres partenaires institutionnels.
- L'ACB a sous sa responsabilité des emplois stables (à la date d'aujourd'hui ±81), la mairie de Paris en étant moralement l'employeur. Ces emplois correspondent parfois à des missions de service public du ressort des organismes nationaux de recherche. Sous la précédente mandature de J. Tibéri, il y avait déjà eu tentative de supprimer des emplois permanents. Les emplois non-permanents de type CDD, vacations ou bourses (±350 ne sont pas menacés, étant gagés).
- La Mairie de Paris, responsable de ces emplois, doit pouvoir les gager financièrement, dans le cadre d'une convention "ad-vitam æternam"¹ (avec l'AP-HP, seul organisme à notre connaissance ayant une mission de recherche, pouvant accueillir des CDI gagés. Ceci est également justifié, du fait des liens privilégiés entre les trois partenaires : ACB, AP-HP, et Mairie de Paris (ou Département). Charge à l'AP-HP de passer des conventions secondaires avec les organismes nationaux de recherche (INSERM, CNRS, INRA, Université) pour des collaborations de recherche fondamentale. Il est évident que dans ce transfert de responsabilité, les personnels de l'ACB concernés doivent pouvoir continuer à exercer (s'ils le souhaitent), dans leur cadre professionnel actuel. C'est un préalable pour le succès des mutations voulues par la mairie de Paris et le développement ultérieur d'une politique de santé en direction des Parisiens.

¹ Expression indiquant que la convention ne s'arrête qu'au départ "naturel" du dernier CDI gagé.

- Cette politique d'engagement a un coût pour la mairie de Paris dont le montant peut être allégé en prélevant une partie des fonds non gagés de l'ACB. Les plus jeunes, parmi les personnels, devraient faire l'objet d'une négociation avec les partenaires, en vue de leur intégration par les concours normaux ou spéciaux, compte tenu du fait que le statut de CDI ne doit pas être un obstacle à ces intégrations (mais pas d'illusion, ce sera pour une petite minorité). Le coût de l'opération devrait rapidement décroître en fonction des départs à la retraite et des départs volontaires négociés ou non. Par ailleurs, des personnels administratifs pourraient être maintenus, s'ils le souhaitent, dans la nouvelle ACB pour gérer les actions gagées sur fonds propres ou contractuels. Cependant, il faut cesser d'engager des CDI (c'est le rôle des organismes nationaux : Université, Inserm, Cnrs, ...).

- Si l'on considère que les emplois de l'ACB correspondent à des missions de service public du ressort des organismes de recherche de l'Etat, la logique aurait voulu que les personnels soient intégrés dans les organismes bénéficiant directement du travail des agents concernés. : Ils travaillent pour la plupart dans des unités Inserm, signent les publications de l'Inserm dans des locaux loués souvent par l'Inserm à l'AP-HP, la Direction de l'Inserm est représentée au CA de l'ACB, mais le contexte politique et budgétaire n'est pas favorable à des intégrations dans les EPST (ce qui pourtant serait de loin la solution la plus juste). C'est pourquoi le SNTRS-CGT se retourne vers l'organisme : la ville de Paris ou le département de la Seine avec ou sans la "grande couronne", qui de fait, pour des raisons historiques ont la responsabilité des emplois de l'ACB.

- Les propositions faites par le SNTRS-CGT résultent d'un compromis pour obtenir un consensus dans le milieu, notamment en ce qui concerne la pérennité de l'ACB, car le SNTRS-CGT est conscient des limites de la gestion d'opérations de recherche par le monde associatif. C'est pourquoi la tutelle de l'AP-HP sur cette association paraît non seulement souhaitable, mais indispensable.

- Enfin, le SNTRS-CGT s'opposera par tous les moyens légaux à une liquidation de l'ACB qui se ferait au détriment des emplois. Vouloir mettre en œuvre une politique de recherche en santé publique pour les parisiens en commençant par des licenciements de personnels œuvrant pour la recherche serait une escroquerie que nous ferions connaître au public.

SNTRS-CGT, Paris, le 10 octobre 2002

@@

L'ASSOCIATION CLAUDE-BERNARD

UN PEU D'HISTOIRE POUR MIEUX COMPRENDRE.

(Extrait d'un rapport d'Audit). L'Association Claude Bernard est reconnue d'utilité publique et soumise aux dispositions de la loi 1901. Créée en 1953 par une délibération du Conseil de Paris, l'association Claude Bernard (ACB) s'est vue confier pour mission de développer les recherches biologiques et médicales dans les hôpitaux de l'Assistance Publique à Paris.

Les activités poursuivies par l'association " Claude Bernard " depuis près de 50 ans, peuvent être présentées sous la forme suivante :

1- Un rôle direct en matière de recherches qui est réalisé " au lit du malade ". Cette activité est pratiquée par des médecins des hôpitaux de Paris (autorisés préalablement par leur hiérarchie) qui identifient dans le cadre de leur activité quotidienne des thématiques de recherches qui devraient, eu égard aux besoins immédiats des malades, être poursuivies.

Dans le cadre de son rôle direct de recherche " au lit du malade ", l'association se distingue ouvertement d'institution telle que l'INSERM qui privilégie la recherche fondamentale.

2- Un rôle indirect de soutien et d'aides aux chercheurs et médecins financés essentiellement par des laboratoires privés qui tient dans une mise à disposition de moyens et de compétences.

Dans ce cadre, l'association Claude Bernard intervient comme " prestataire " entre le médecin-chercheur et le laboratoire-financeur et contractualise sa relation avec le laboratoire en question ; ainsi, le médecin concerné se consacre à l'aspect médical et délègue à l'association Claude Bernard l'encaissement des fonds en provenance du laboratoire, l'embauche du personnel nécessaire à la recherche, le financement des acquisitions de matériels, moyennant le prélèvement d'une commission de 5 % sur les fonds alloués.

DIRECTION, INSTANCES STATUTAIRES.

L'Association est administrée par un conseil de 26 membres comprenant : 12 membres de droit :

* le Maire de Paris, Président, ou son représentant ;

* trois Conseillers de Paris, élus par le Conseil de Paris ;

* trois représentants désignés dans leur sein par les Conseils Généraux des Hauts-de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, à raison d'un représentant par Conseil Général ;

* le directeur Général de l'Assistance Publique ;

* le Directeur Général du Centre National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

* Un représentant de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie ;

* le Président de la Fondation pour la Recherche Médicale Française ou un représentant de cette Fondation, désigné par son conseil d'administration.

* 14 membres élus pour 4ans par l'assemblée générale, choisis dans les catégories de membres qui composent cette assemblée, dont quatre d'entre eux au moins doivent appartenir aux corps des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux de Paris.

Le bureau est composé d'un Président, de trois Vice-Présidents, d'un secrétaire et d'un Trésorier. La présidence appartient de droit au Maire de Paris ou à son représentant et l'un des postes de Vice-Président au Directeur Général de L'Assistance Publique. Les autres membres de bureau sont désignés tous les deux ans par le Conseil au scrutin secret.

À noter que la présidence de l'association revient de droit au Maire de Paris qu'il exerce par un représentant. À l'heure actuelle, il s'agit de l'Adjoint au Maire de Paris chargé de la santé et des relations avec l'AP-HP, qui assure également par délégation la présidence de cette dernière.

ASPECTS JURIDIQUES.

Légalité de la mission exercée par la mairie de Paris au travers de l'ACB. D'aucuns s'interrogent sur la pertinence de cette présidence dans la mesure où la Ville de Paris ne contrôle pas cette structure et est minoritaire au sein du conseil d'administration.

L'Association poursuit, à cet effet, un but d'intérêt général, mais ne gèrerait pas un service public.

Or, il est à noter que l'activité subventionnée ne doit pas en premier lieu être étrangère aux compétences reconnues à la collectivité, en l'espèce le Département de Paris, par les lois et règlements.

D'ailleurs, le tribunal Administratif de Nice a sur ce fondement censuré la décision prise par la Ville de Menton d'instituer une allocation destinée à encourager les naissances au motif que la politique démographique relevait de l'État. En l'espèce, la politique de santé publique mise en œuvre par le Département de Paris irait au-delà des attributions légales de ce dernier : il n'aurait pas vocation à soutenir une recherche médicale. Celle-ci relève, en effet, des attributions de l'État. Toutefois, le principal objet poursuivi par l'association, la recherche médicale, est réalisé directement " au lit du malade ". Il en résulte que l'association pourrait se distinguer d'institution telle l'INSERM qui privilégie la recherche fondamentale, mais rempli toutefois une MISSION DE SERVICE PUBLIC.

L'association dispose, d'ailleurs, pour cette activité directe de recherche de 22 centres de recherches et de 14 formations associées, tous implantés dans les hôpitaux de l'AP-HP. La finalité de cette activité est donc essentiellement à destination des parisiens qui forment 90 % de la population accueillie dans les hôpitaux de l'AP-HP. En d'autres termes, du fait que l'activité subventionnée a un caractère local avéré (contribution à prévenir la maladie et à améliorer la santé des Parisiens, en particulier celle des jeunes et des personnes âgées), l'attribution de la subvention départementale pourrait paraître légale, d'autant plus que la réalisation de l'objet de l'association rejoint et concourt à la réalisation de l'intérêt général.

La convention département-ACB. la convention d'objectifs conclue entre l'association Claude Bernard et le Département de Paris, le 10 juin 1998, *pour se mettre en conformité avec la loi*, n'a pas été renouvelée à ce jour. Cette dernière est, en effet, arrivée à son terme le 31 décembre 2000. Or, il est à préciser que cette absence de renouvellement porte atteinte aux dispositions de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. L'absence de convention peut d'autant moins se justifier que le décret du 6 juin 2001 pris en l'application de la loi du 12 avril 2000 a fixé le seuil du montant annuel de subvention au-delà duquel ce conventionnement est obligatoire. Ce seuil qui est de 23 000 Euros (150 KF environ), est largement dépassé par la subvention versée par le Département à l'ACB.

ASPECTS FINANCIERS.

La quasi-totalité des immobilisations est constituée par les actifs financiers de l'association pour un montant important (148MF) qui assure la pérennité et la continuité de l'œuvre associative ; la même réflexion est à faire sur le montant des disponibilités de l'association (71,8MF). Les deux sommes doivent donc être rapprochées pour donner une réelle idée du patrimoine associatif (dont une partie est affectée). Le montant global des salaires et traitements est élevé pour une association de ce type (en 2000, salaires et traitements : 39 MF, plus 16 MF de charges sociales), il correspond aux trois centres de coûts différents de l'association, à savoir : son administration pour 5 % du total, ses centres de recherches et formations associées pour 27 % et le solde affecté à la réalisation des recherches sur fonds dédiés. Ce qui signifie que la masse salariale charges incluses, des emplois permanents, correspondait en 2000 à 14,85 MF, ou 17,6 MF si l'on inclue la ligne administrative (il existe d'ailleurs, un "flou" sur l'origine de certains emplois gagés). En principe, tous les autres emplois (CDD, vacations, bourses) devraient être gagés. Il est important de connaître en détail, poste à poste, l'évolution "naturelle" de la masse des emplois stables, surtout dans l'hypothèse où le département souhaiterait se désengager.

Lors d'une réunion, le 09-09-2002, en présence de Mr. Lhostis président de l'ACB, a estimé le nombre de personnels sous CDI à 81 soient : ±45 CDI au Budget ordinaire, 7 ex-ARC, ±8 secrétariat ..., ±15 CDI sur fonds dédiés. Il reste donc une incertitude sur le nombre de CDI à prendre en compte.

En ce qui concerne la provision de 14,4 MF sur l'ARC: une relation contractuelle existe avec l'ARC depuis 1985, elle avait pour objet de transférer l'ensemble du personnel de l'ARC (ex-ICIG) vers Claude Bernard moyennant le versement d'une somme en dépôt (il s'agit de l'avance conditionnée figurant au passif du bilan 2000 pour 7,3MF) et le remboursement des salaires et charges. L'ARC n'honorant plus cette dépense depuis environ 18 mois, l'association a provisionné les sommes payables jusqu'au terme de la convention (2005) déduction faite de l'avance remboursable. Le niveau des pertes sur l'exploitation est tel qu'il ne peut pas être compensé par le résultat financier de l'association qui en outre se dégrade quelque peu.

Un risque, en termes d'activité, existe dans la mesure où les résultats d'exploitation sont mauvais (même après le retraitement de la provision de 14,4 MF en 2000), et structurellement négatifs d'environ 4 à 6 MF par an.

CONCLUSIONS.

1- D'un point de vue juridique l'ACB apparaît bien comme un service public à vocation régionale, géré via ladite association par la mairie de Paris (et le département), avec comme acteur essentiel l'AP-HP. Il paraîtrait anormal que ce rôle puisse être remis en cause à un moment où le gouvernement prône la décentralisation, à ceci près que la loi est probablement en retard par rapport aux intentions du gouvernement. Il est cependant peu probable que la "jurisprudence" de l'affaire de Menton puisse être appliquée à la situation parisienne.

2- L'absence de renouvellement de la convention Département-ACB, arrivée à échéance fin 2000, met la mairie de Paris et l'association en position délicate vis-à-vis de la loi.

3- Il est compréhensible (mais non nécessairement légitime) que la Mairie de Paris se pose la question de son rôle et de son poids dans l'association, comme le font apparaître les aspects juridiques. Si la solution choisie est le désengagement de la structure, cela doit se faire de manière ambitieuse et dans le respect des hommes et de l'emploi.

4- Le bilan financier prouve que l'ACB serait en parfait équilibre, si la mairie de Paris n'avait pas décidé (en 97 ou 98) d'abaisser sa subvention de 18MF à 10MF (déficit structurel de 4 à 6MF). Ce déficit pouvant diminuer si d'autres emplois permanents ne sont pas créés, si les départs à la retraite ne sont pas remplacés et si certains sont anticipés. Il est également possible que certains agents permanents souhaitent négocier leur départ.

Il devient clair que les difficultés de l'ACB ne sont pas d'ordre financier, mais d'ordre politico-structurel. La mairie de Paris, et particulièrement l'équipe en place en 1999-2000, en sont entièrement responsables, pour n'avoir pas renouvelé la convention et abaissé la subvention, maintenant ainsi l'association "la tête juste hors de l'eau" pour l'enfoncer plus facilement. Une nouvelle diminution de la subvention départementale, alors que le déficit structurel peut être maîtrisé, signifierait que l'actuelle équipe parisienne poursuit la même politique que la précédente.

Tribune de discussion du 24^{ème} Congrès... et tribune libre...

(La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...)

L'Institut PASTEUR : un modèle d'autoritarisme pour mettre la recherche au pas Par la Section SNTRS-CGT de l'Institut Pasteur

L'Institut Pasteur de Paris, vous en avez bien sûr déjà entendu parler, mais prenez quelques minutes pour apprendre ce qui s'y passe depuis quelques temps car il s'agit sans doute d'un avant-goût de ce qui vous attend.

Environ 3000 personnes travaillent sur le campus, rue du Docteur Roux, avec des statuts très différents allant du CDI à la sous-traitance. Par exemple, en ce qui concerne les chercheurs, d'après le bilan social 2000, il y a environ 300 chercheurs ayant un CDI avec l'Institut Pasteur (IP), 200 fonctionnaires du CNRS, de l'INSERM, des Universités et quelques 800 doctorants et post-doctorants appelés « stagiaires ».

En 1999, un vent violent souffle dans les couloirs et les étages de l'IP. Les structures ont été jugées obsolètes par une commission chargée par le gouvernement d'analyser le fonctionnement et les structures de la recherche de l'IP (rapport de septembre 1999). Ceci juste au moment où l'hôpital Pasteur ferme définitivement ses portes (décembre 1999) et peu de temps après l'« externalisation » du Centre de Biologie Médicale Spécialisée, fleuron de l'IP, pour cession à Cerba, qui devient Pasteur-Cerba. C'est aussi en 1999 que s'est élaboré l'ARTT pour les salariés de l'IP (signature 15-12-99), ARTT qui se fera sans embauche spécifique et avec blocage des salaires, c'est-à-dire avec perte de la référence à l'évolution des salaires de la fonction publique.

Avec la nomination de Philippe Kourilsky au poste de Directeur Général en janvier 2000, l'autoritarisme met les bouchées doubles. La politique de la direction est clairement annoncée : il faut être excellent, il faut moderniser, miser sur la communication pour redresser et affirmer l'image de marque de l'IP, donner la priorité à la valorisation pour augmenter les ressources propres de l'IP et pour augmenter la crédibilité de l'IP auprès des pouvoirs publics, de la CEE et des industriels, c'est-à-dire auprès des pourvoyeurs de fonds. Pour cela, il faut faire de la place pour recruter de nouvelles têtes en les attirant avec des salaires attractifs, sans avoir à consulter les instances démocratiques (« c'est lent et de plus elles ne sont pas représentatives »).

Depuis, la direction a été profondément remaniée (arrivée des directeurs de communication et de la valorisation, remplacement du DRH etc...), tout ceci avec maintien de la masse salariale (imposé par le conseil d'administration) ce qui a impliqué une diminution des embauches de personnels des laboratoires et des ateliers. Des « éléments indésirables » sont discrètement priés de quitter l'IP avec parmi eux des chercheurs et des ITA du CNRS et de l'INSERM. Des structures précaires (groupes à cinq ans) constituées d'une majorité de CDD sont créées alors que des unités de recherche sont fermées avec leur cortège de mutations de personnel d'un service à l'autre, de conditions de travail stressantes, à la limite de la sécurité. Pour ce qui concerne les instances où les personnels étaient démocratiquement représentés, elles ont quasiment toutes été balayées par la direction. Il ne reste plus que celles légalement requises par le code du travail : comité d'entreprise, délégués du personnel, CHSCT. Dans les nouvelles structures imposées par la direction, le volontariat ou la nomination par la hiérarchie son la règle.

Coup de force du printemps 2002 : à l'occasion des négociations salariales de 2002, la direction a imposé à une grande majorité des personnels (échelles 1 à 6) et ce, malgré une forte opposition, une modification radicale de leur évaluation et de leur promotion. Les échelles indiciaires et donc l'avancement à l'ancienneté ont été supprimés. La direction a institué des augmentations de salaires au « mérite » et une prime d'ancienneté de 2%, tous les 2 ans, calculée sur l'indice de base de la catégorie et ce, uniquement pendant 15 ans. Ces mesures ont été mises en œuvre cet automne lors de l'évaluation annuelle des personnels. Dès aujourd'hui, on peut constater une immense disparité dans les avis rendus par les supérieurs hiérarchiques et l'installation d'un climat de compétition et de méfiance chez les personnels. Il faut noter que ces mesures ont fait l'objet d'un accord qui n'a pas été signé que par trois syndicats sur sept. Ont signé, la CFTC et l'AIP, tous deux récemment créés à l'IP et le SYCAT, le syndicat des cadres administratifs et techniques pas directement concerné par ces mesures...

Les négociations avec les chercheurs sur leur mode d'évaluation se sont soldées par un blocage qui a conduit la direction à dénoncer l'accord d'entreprise de l'IP et tous ses avenants au cours de l'été 2002, ceci avec l'aval du conseil d'administration dans lequel siègent les directeurs du CNRS et de l'INSERM. La direction a remis récemment aux organisations syndicales un projet pour un nouvel accord qui exclut tout ce qui a trait à l'évaluation et aux promotions. Ainsi le diktat de la direction empêche toute négociation sur ces points. La situation est grave. Une assemblée générale des

personnels est prévue pour le 28 novembre à l'appel des syndicats non signataires.

Et ça continue : 6 novembre 2002, la direction annonce au comité d'entreprise la création d'une filiale pour externaliser une de ses activités de service, « Texcell », avec toute une cascade de conséquences peu réjouissantes pour les personnels.

L'avenir de l'Institut Pasteur

La politique de la direction conduit à transformer l'IP en une entreprise rentable, génératrice de brevets et de start-ups, avec un management moderne où les « rats de paille » seront remplacés par des « excellents » précaires tandis que des ingénieurs animeront des plate-formes technologiques (pour combien de temps ?). Une gestion « rationnelle » du mérite permettra d'alléger les charges sociales. Que restera-t-il de l'indépendance d'un institut d'utilité publique à but non lucratif dont la mission est d'être au service de la santé ? En tout cas nous vivons à Pasteur un avant-goût de ce qui risque de se généraliser !

HANDICAPES : TOUT N'EST PAS SI ROSE...

Par Gérard EUZENOT (DR20 Nice-Sophia)

Représentant du SNTRS-CGT au groupe de pilotage handicap du CNRS

Le dossier paru dans le Journal du CNRS sur le handicap laisse à penser que tout est rose au pays des handicapés et que le CNRS est pour eux la Terre Promise. Ce n'est pas l'impression que j'ai eu lors de la réunion du Groupe de Pilotage Handicap le 27 juin dernier.

Bien au contraire j'ai plutôt eu l'impression, confirmée par les critères de sélection selon Mme Miniscloux, que les handicapés et leur type de handicap ainsi que ce que cela induit dans la vie courante était le cadet des soucis du CNRS, les premiers critères étant l'intérêt du CNRS, l'intérêt de la DS et l'intérêt du labo.

Enfin viennent (dans l'ordre) la stricte égalité de répartition des "attribution géographique" entre les délégations et en dernier l'handicapé lui-même que l'on a presque oublié dans la procédure, puisque comme je l'ai démontré dans la procédure de recrutement on a tous bêtement oublié qu'il fallait (comme pour tout agent) un certificat d'aptitude médicale (pas celui de la médecine du travail).

Or ce certificat, qui pourtant détermine la titularisation, n'est fourni qu'en fin de stage ! Ce qui induit que les handicapés sélectionnés lors de la réunion ne sont pas certains d'être recrutés à titre définitif.

Moralité : les postes à pourvoir (30 en 2002) ne seront peut-être pas tous utilisés même en comptant la liste complémentaire, car au bout d'un an certaines personnes de cette liste ne seront plus en situation d'en bénéficier.

Pourquoi ? Tout simplement parce que dans cette procédure on a oublié le / la handicapé(e) !

Ceci n'est qu'un petit échantillon de la réalité, je ne parle même pas du "suivi" de la personne handicapée après l'intégration. Souvent, au fil du temps, l'aménagement du poste n'est plus adéquate, qui s'en préoccupe ? Le RH, le bureau d'Action Sociale, le Directeur du labo ?

A part des exceptions, tenant souvent au handicapé lui-même, j'aurai tendance à répondre presque personne !

Pourquoi ? Mais tout simplement parce que le "suivi" du handicapé n'entre pas dans les statistiques, ni dans les bilans, ni dans les indicateurs. Donc si ce n'est pas visible "ce n'est pas rentable".

Le médecin du travail, surchargé de travail, souvent trop jeune dans la profession, ne travaillant pas librement mais sous la direction du RH, changeant souvent (donc pas de suivi des dossiers) n'est très souvent d'aucun secours.

Seul l'handicapé peut intervenir, mais là encore, lorsque l'on s'est fait son trou dans l'équipe, que le handicap commence à passé inaperçu l'on hésite à se remettre en lumière.

Je suis handicapé, le fauteuil de travail que j'avais, alors, était devenu très visiblement inadapté, eu égard à la modification de ma souffrance. J'ai, en liaison avec la Responsable de l'Action Sociale, alerté le toubib du travail qui a recommandé un fauteuil plus adapté. J'ai exigé de choisir moi-même mon fauteuil, non pas sur catalogue comme il était prévu mais sur pièces réelles avec la possibilité (sur contrat) de changer ledit fauteuil dans les 30 premiers jours de ce son utilisation, d'ailleurs je n'ai conservé le premier livré que 3 jours.

Je préconise la mise en place d'une "Commission Paritaire Régionale de Suivi" dans laquelle siègerait de droit le ou la Responsable de l'Action Sociale. Cette Commission serait en charge d'aller sur le terrain une fois l'an faire avec chaque handicapé (lourd ou léger) un bilan sur sa place dans la vie du

labo, de son besoin en aménagement, de condition de travail (physique ou matériel). Chaque visite ferait l'objet d'un rapport individualisé et l'ensemble des visites d'un rapport de synthèse sur la prise en compte, ou la non prise en compte, par la délégation des besoins des handicapés concernés.

Chaque handicapé saurait qu'une telle Commission existe et pourrait le cas échéant la contacter par l'intermédiaire du ou de la Responsable de l'Action Sociale.

Si l'Administration ne suit pas on peut s'en passer. Quels seraient les réactions des responsables, délégués régionaux, directeurs de labo, RH, et Chefs de Service, si nous publiions une notation annuelle sur les meilleures et les plus mauvaises délégation en matière de gestion des problèmes liés au handicap.

Exemple : à la DR20 (Sophia) les salles de formation sont au premier étage, sans rampe, ni ascenseur. L'une de ces salles sert également aux concours.

Cotisations mensuelles

Par Jean-Pierre CHAUCHEPRAT (Toulouse)

Actuellement les cotisations mensuelles des adhérents sont créditées sur le compte de la section concernée et ensuite un prélèvement de 65% est opéré sur le compte de la section vers le compte du national.

Chaque mois des frais de traitement sont prélevés sur le compte des sections par l'organisme bancaire Crédit Mutuel.

En cas de rejet d'un prélèvement pour des motifs divers (changement de banque, décès, arrêt du PAC...) sur le compte bancaire d'un adhérent, des frais supplémentaires sont prélevés par le Crédit Mutuel (4€ par rejet).

Avec ce principe de prélèvement, la section est pénalisée car elle découvre :

- le rejet quand toutes les opérations bancaires sont réalisées
- le prélèvement des 65 % de la cotisation non payée par l'adhérent pour le compte de la trésorerie nationale

D'AUTRE PART, LE SYNDICAT DANS SON ENSEMBLE EST PENALISE PUISQU'IL REVERSE AUX INSTANCES (Ferc Ugff Ugict éventuellement) 25% de 65% d'UNE COTISATION NON PERÇUE

Pour améliorer le système, la solution suivante ne pourrait-elle pas être envisagée :

-- Le prélèvement intégral des cotisations des adhérents devrait être effectué sur le compte de la trésorerie nationale et ensuite le trésorier national procéderait au reversement des 35% aux sections.

Ce système permettrait au trésorier national :

- d'arrêter immédiatement le prélèvement en défaut
- de ne pas tenir compte du rejet dans le reversement aux différentes instances nationales
- d'avertir le trésorier de la section concernée pour qu'il prenne contact avec l'adhérent sur lequel porte le rejet, afin qu'il régularise sa situation dans un délai raisonnable.

Faut-il des priorités scientifique ?

Par Daniel STEINMETZ (Toulouse)

Cette question peut se décliner en 3 parties : Faut-il des priorités scientifiques pour le CNRS ? Qui doit les décider ? Y a t il un champ de responsabilité scientifique spécifique au CNRS ?

Pendant très longtemps, ces questions n'ont pas eu lieu d'être posées. Les choix se faisaient de façon pseudo naturelle, en fonction du champ de liberté offert aux chercheurs et aux laboratoires, à une époque où le budget de la recherche était moins serré et les coûts des équipements scientifiques moins lourds.

Actuellement, notamment depuis CNRS-Avenir et le contrat d'action pluriannuelle, non seulement ces questions sont posées, mais le ministère et la direction du CNRS y répond. On pourra consulter le document remis au dernier conseil scientifique, intitulé "les priorités scientifiques" : *[La campagne chercheurs 2003 tente de concilier les deux objectifs de promouvoir les thématiques prioritaires et préserver le potentiel du CNRS dans les disciplines de base, en tenant compte de la situation démographique au CNRS ainsi que dans les organismes partenaires et des perspectives propres à chaque discipline. Ces éléments sont exposés pour chaque discipline et champ disciplinaire.]*

Que dit-ce document ? D'abord que les recherches menées par le CNRS doivent être examinées dans le cadre global de l'effort de recherche français, puis bien sûr de l'effort européen, mais là on reste encore dans le non dit. Concrètement, puisque l'université a recruté de nombreux maîtres de conférence dans le domaine des sciences sociales, le CNRS peut diminuer son recrutement en SHS, mais cette position est largement étendue aux autres disciplines. La référence n'est plus le travail de prospective du comité national mais celui de l'OST : observatoire des sciences et des techniques qui évalue la recherche de l'ensemble des EPST, EPIC et universités. A contrario, le CNRS voit ses champs de responsabilité précisés à des domaines où il intervient seul et où le coût de l'investissement recherche devient lourd et là où le retour attendu vers les entreprises devient significatif en terme d'enjeu de propriété intellectuelle et de parts de marché. C'est par exemple le cas des astro-particules, où seul l'INSU et l'IN2P3 interviennent, mais surtout celui des sciences du vivant avec les aspects génomiques mais pas seulement, les STIC, les nanosciences et, cerise sur le gâteau, l'environnement et l'énergie.

Question 1 : faut il des priorités pour le CNRS ? Poser la question veut quelque part dire peut-on piloter la recherche ? Cela va a contrario d'une conception classique de notre mouvement syndical qui dit (ou a dit) que les avancées de la science ne se programment pas, que les plus grandes inventions viennent d'esprits libres. Est ce encore et toujours d'actualité et dans quel cadre ? Notons d'abord qu'il y a une réelle sophistication de la

métrologie scientifique : le coût d'une salle blanche et d'une plate forme de séquençage fait qu'on ne peut pas les multiplier. D'autre part, nous sommes dans un contexte où l'évaluation des équipes et des hommes devrait permettre, en principe, de financer les meilleurs plus que les autres. Est ce que, si le budget de la recherche augmentait considérablement (3% du PIB), ces questions ne poseraient elle toujours pas ?

Question 2 Qui choisit ? En ce moment, c'est clair que le choix est remonté directement au niveau gouvernemental et qu'il se fait en fonction de critères néo-libéraux élaborés à l'OCDE et ailleurs (cf. le traité de Maastricht par exemple). On peut décliner cette interrogation en 2 parties :

- le mouvement syndical du CNRS a t il une légitimité à choisir ou au moins à élaborer de critères de choix ? Cette question n'a pas de réponse sans équivoque parmi nous. Il faudra que le congrès tranche sur ce point. S'il tranche positivement, il faudra aussi de doter des structures qui permettent une intervention concrète.

- Les scientifiques doivent ils avoir une totale indépendance dans leurs choix ? Comment la demande sociale, plus ou bien formulée par la sphère politique, peut intervenir dans ce débat ?

Question 3 Y a t il un champ de responsabilité scientifique spécifique au CNRS ? Derrière cette question se dessine en filigrane le problème de l'organisation de la recherche française, organisation centrée autour de 2 acteurs généralistes le CNRS, supposé être encore multidisciplinaire et national, et les universités, qui sont de plus en plus régionales et autonomes, et d'une multitude d'autres EPST et EPIC qui ont des objectifs plus ciblés. On peut donner divers exemples : le CNRS doit il s'occuper de la biodiversité marine ou bien est ce de la responsabilité de l'IFREMER ? Le CNRS doit il avoir un département STIC ou doit on tout rassembler à l'INRIA ? A ces questions, les directions scientifiques du CNRS répondent partiellement. Par exemple, M Jutand directeur du STIC affirme que le CNRS doit développer les recherches fondamentales qui sont à l'amont de ce que fait l'INRIA. Est ce fondé, ou est ce de la langue de bois avant un remodelage plus profond ?

Il me semble cependant inévitable que le CNRS se recentre sur les thématiques qui demandent la technicité la plus pointue et la plus lourde. Pour deux raisons : le CNRS agit dans un contexte national qui permet une stratégie d'implantation de ces moyens lourds et semi lourds, il dispose de personnels permanents qualifiés et à plein temps (sans charge lourde d'enseignement par exemple). Il faudra profiter de cette évolution pour relancer la bataille du salaire et de la reconnaissance de la qualification.

Mais que faire des sujets de recherche qui semblent dépassés ? Il ne s'agit pas de continuer à travailler sur les

postes à galène, mais de savoir qui continue (le CNRS, les universités) à maintenir une capacité d'expertise publique dans des domaines qui concernent l'intérêt public et parfois même le développement de certaines industries (les PME mais pas seulement elles). Quelques exemples en me limitant à ce que je connais :

- le cas de la chimie analytique, faut il maintenir au CNRS une expertise sur l'analyse des éléments toxiques ou peut on abandonner l'enseignement de ces méthodes à l'université et leur mise en pratique à des laboratoires publics ou privés ?

- autre exemple celui de la thermodynamique, actuellement en complète déshérence au CNRS (et ailleurs), à la fois au niveau de la mesure des propriétés de la matière et de la modélisation fine de celles ci.

- autres exemple, les opérations unitaires du génie chimique (distillation etc.). Ces recherches technologiques continuent au niveau mondial, même si les collectivités

scientifiques s'amenuisent, en se sophistiquant du coté de la métrologie, des modélisations, du contrôle ; mais en France, on passe petit à petit en dessous du niveau critique d'un simple maintien des compétences nationales. D'autres exemple viendront d'autres disciplines. L'un des critères qui pourrait être proposé pour le maintien ou non de ces thématiques au CNRS serait de s'appuyer sur la spécificité organisationnelle du CNRS : des chercheurs à temps plein et des ITA compétents. : les disciplines qui, pour se maintenir, demandent un minimum d'équipes permanentes et de technicité devraient rester de la responsabilité du CNRS. Si tel était le choix, il faudrait que le comité national intègre cette dimension dans son travail de prospective.

Les CRITT et la précarité

Par Daniel STEINMETZ

En Midi-Pyrénées, le réseau inter-CRITT rassemble 9 Centres Régionaux pour l'Innovation et le Transfert de Technologie, soit au total peut être 30 personnes ou plus. Personnes qui sont de parfaits inconnus de la part du SNTRS-CGT, mais aussi de la CGT. Personnes qui, quand on les rencontre, ont des problèmes de stabilité d'emploi, de salaire, de convention collective ou de statut. Il est difficile d'estimer l'importance de ce monde occulté des soutiers du transfert de technologie. La plupart des CRITT ont des liens avec nos laboratoires, mais ces liens sont suivant les cas forts ou distendus. Parfois les personnes passent par les CRITT avant de tenter des concours CNRS ou éducation nationale, parfois ils tentent une vraie carrière dans ce type d'organisme. Connaître le nombre exact des ces CRITT, qui ont souvent un simple statut d'association de 1901 est difficile, le nombre de salariés concernés est encore plus difficile 500, 1000 personnes ou plus.

Au fil des années s'est créée un corps de personnels sans beaucoup de droit qui échappent complètement à toute défense syndicale. Les futurs salariés des SAIC (Service d'Action Industrielle et Commerciale), mises en place par Allègre, rejoindront ce monde avec peut-être un déroulement de carrière calqué sur nos statuts, mais peut-être pas.

Le gisement d'emploi et de situation permettrait peut être de créer un organisme de plus , spécialisé dans la technologie.?

L'une des orientations du congrès pourrait être de commencer à s'occuper sérieusement de ce champ vierge de toute syndicalisation. Est ce le rôle du SNTRS, ou celui e la CGT plus largement? L'approche de ce problème devrait être l'une de nos orientations, charge à nous de définir la méthode de travail, méthode qui devra laisser la parole aux intéressés qui définiront eux mêmes leur revendications.

Contribution de Jacques AUDIN

Voir pages 10,11 et 12

dans le compte rendu du CA du CNRS du 29 octobre

Les parties en italiques tiennent lieu de réflexion personnelle de J.Audin

Parlons mobilisation

Par Gérard MANDVILLE (Orsay)

Le gouvernement et le patronat profitant du rapport de force résultant des dernières élections présidentielles et législatives, veulent mettre les bouchées doubles pour procéder à une plus grande libéralisation de l'économie et de la société et revenir en arrière sur les acquis sociaux. Mais ils savent que les travailleurs en général ne sont pas prêts à se laisser faire d'où les tentatives d'anesthésier le mouvement social ou de le diviser.

Nous avons avec la CGT une responsabilité particulière pour créer les conditions d'une riposte de masse qui ne pourra qu'être unitaire. Comment en créer les conditions ?

Dans la dernière période, dans les instances dirigeantes du syndicat, nous avons plus souvent discuté sémantique des mots d'ordre et positionnement du syndicat que comment mobiliser les personnels ? Pourquoi ?

Deux grandes orientations s'affrontent. Toutes deux partent de la même analyse et de la nécessité d'agir mais la première considère que nous sommes attaqués donc qu'il faut se mettre en situation défensive pour résister aux mauvais coups d'où les mots d'ordre " refus de..., abrogation de ..., etc. ". Cette position est simpliste, elle fait l'impasse sur la situation sociale du moment et sur le comment gagner la conscience des personnels pour les mettre en mouvement. Elle est élitiste puisqu'elle s'adresse qu'à ceux qui sont déjà convaincus. Sous son couvert de position " authentiquement révolutionnaire " elle est pour

ses auteurs un moyen de stigmatiser les opposants à cette ligne inefficace comme des alliés du gouvernement et du patronat.

La seconde, que je défends, est de partir du constat que toutes les réformes partent de réalités objectives sur lesquelles s'appuient le gouvernement et le patronat pour apporter des réponses qui aggravent la situation sociale en tentant de faire croire qu'il n'y a pas d'autres solutions. N'avons-nous pas des réponses à apporter qui améliorent la situation sociale et donnent ainsi des perspectives aux personnels, aux travailleurs pour créer une dynamique mobilisatrice. Ces réponses qui exigent de notre part une réflexion plus approfondie sont aussi un élément mobilisateur si nous les mettons en débat pour que les personnels s'en emparent et créer le mouvement social nécessaire à leur aboutissement.

Cette orientation d'action nécessite un syndicat plus ouvert à la réflexion, moins figé dans ses dogmes, mieux organisé pour mettre tous ses adhérents en capacité d'être les porte-parole de la CGT et en mesure d'agir et de débattre auprès des collègues de travail pour développer la mobilisation et renforcer le SNTRS-CGT.

Comme le disait Lénine dans que faire " Il faut se méfier de ceux qui possèdent " le " discours authentiquement révolutionnaire appelant bien souvent les travailleurs sur des slogans incohérents au regard des perspectives d'ensemble du prolétariat ».

La double imposture

Contribution du bureau du Secteur Chercheurs

« La recherche c'est fait pour gagner de l'argent »! Cette maxime de Cl Allègre a le mérite d'exprimer sans détour le but assigné à la recherche par le pouvoir politique et de mettre à sa juste place les sempiternelles déclarations ministérielles sur l'importance de la recherche fondamentale. Pour les gouvernements qui se sont succédés depuis plus de 15 ans, l'assujettissement de la recherche à la stratégie des entreprises, impose de s'en prendre au statut des organismes et de leurs personnels. Tirant les leçons de l'échec de la stratégie d'attaque frontale d'Allègre, son successeur Schwarzenberg a introduit avec la complicité des directions du CNRS et de l'INSERM et l'accord du Ministère du budget, des mesures qui à court terme changent la nature des organismes et de leur recherche. La droite, de retour au pouvoir, a exploité immédiatement ces mesures pour accélérer l'autofinancement des EPST et leur redéploiement. Parmi ces mesures citons 1°) la budgétisation des financements

extérieurs. Cette manipulation comptable qui permet aux EPST d'utiliser l'argent des contrats dont ils ne sont que les gestionnaires rend les EPST totalement dépendants de ces contrats, pierre angulaire du pilotage des recherches. Cette mesure permet en même temps de diminuer la part de l'État dans le financement des Organismes de recherche, ce dont le gouvernement Raffarin ne s'est pas privé! 2°) La globalisation du budget (fusion des crédits de paiement et des salaires des précaires payés par l'organisme) à partir de 2005 et sa répartition par programmes. 3°) La mise en place d'un contrat d'objectifs entre le Ministère et certains organismes (INRA, CNRS, INRIA) et la généralisation de ce contrat au sein de l'organisme entre les différents niveaux de la hiérarchie. Ah, que la technocratie est belle! Parallèlement à ces dispositifs, le dirigisme est devenu le mode de gestion de la recherche. Le Ministère, s'appuyant sur les moyens considérables du Fonds National de la Science (FNS) et

du Fonds pour la Recherche et la Technologie (FRT), est devenu le lieu de décision en tout domaine. Les instances du CNRS et de l'INSERM ne sont même plus consultées. Mais tout ceci pour faire quelle recherche? A quoi peut bien conduire une recherche dont les objectifs sont définis en dehors de la communauté scientifique? L'exemple de la génomique et des Sciences des Technologies de l'Information et de la communication (STIC) est édifiant. Le succès phénoménal du téléphone mobile a fait perdre le sens des réalités aux dirigeants politiques européens fascinés par les cotations boursières des fabricants de téléphones et des opérateurs. L'annonce à grand fracas de l'arrivée prochaine de la technologie UMTS (la future génération de téléphone mobile) a déclenché l'illusion de l'expansion continue du marché et des profits résultants. L'euphorie était telle que les gouvernements avaient trouvé le moyen de récolter facilement de l'argent en imposant des droits d'entrée extrêmement élevés aux entreprises de téléphonie pour accéder au réseau UMTS. Mais personne ne s'est apparemment posé la question de l'utilité de l'UMTS, de ce qu'elle allait générer, personne ne s'est demandée si cela correspondait à un besoin, en clair s'il y avait un marché, un comble dans une économie capitaliste! Ainsi, 130 milliards d'€ en Europe ont été prélevés pour une activité qui n'avait encore aucune existence et qui n'en a toujours pas. Cette ponction a obéré les capacités de développement des entreprises, les conduisant à freiner les commandes adressées aux équipementiers, occasionnant ainsi 200000 suppressions d'emplois dans ce secteur. Pour les milieux économiques comme pour les gouvernements, la stratégie était déterminée par les cours de la Bourse, cours d'autant plus élevés qu'ils étaient spéculatifs, ne reposant sur aucune activité réelle. Or une entreprise doit avant tout produire de la valeur, sous forme de produits ou de services. Sur cette valeur sont rémunérés les actionnaires et les salariés, sont payés les fournisseurs et sont remboursés les emprunts. Cette activité hautement spéculative n'a pas concerné uniquement les entreprises de téléphonie, elle a aussi concerné l'informatique et les entreprises de biotechnologies. Certains, dans les sphères gouvernementales ont eu l'illusion que le séquençage du génome humain allait générer des retombées financières grâce au brevetage des gènes et à la conception rapide de nouveaux médicaments. L'Association Française contre les Myopathies souhaitait modifier son statut afin de bénéficier des royalties du brevetage des gènes, Genset se recentrait dans ce qui était appelé pompeusement la génomique fonctionnelle, afin de produire au moins un médicament candidat par an! Nous étions soit disant entrés dans une nouvelle ère où l'informatique se substituait à la démarche expérimentale! Il suffisait d'un ordinateur et du logiciel idoine!! Il est à noter le rôle détestable joué par l'ensemble de la presse qui s'est empressée de relayer les stratégies ministérielles, sans un regard critique, contribuant ainsi à amplifier l'irrationnel. Irrationnel en effet, de penser que la connaissance des séquences des gènes allait en soi générer des médicaments! Aucun des médicaments conçus à ce jour n'a pour cible le génome, tous ciblent l'activité des protéines: logique, c'est elles qui portent l'activité biologique. Les séquences de nombreux gènes responsables de pathologies sont connus depuis

longtemps(HIV, β thalassémie, dystrophie de Duchenne, Mucoviscidose, etc) : il n'empêche, nous ne savons toujours pas soigner efficacement ces maladies.

Les directions du CNRS et de l'INSERM sans honte aucune se sont faites les chantres de ses orientations. Au CNRS, le département des STIC a été créé au détriment de celui des Sciences pour l'Ingénieur, les Sciences du Vivant ont été redéployées autour de l'exploitation du génome. Les recrutements ont été opérés en priorité sur ces axes. A l'INSERM le redéploiement s'est opéré autour de la génétique humaine pilotée par le téléthon. Il est compréhensible que les instances scientifiques aient été mises devant le fait accompli, un débat scientifique aurait renvoyé ces orientations à la poubelle.

Moins de deux ans après ces lancements tonitruants, c'est la débacle! Les entreprises licencient à tour de bras dans la téléphonie, Genset a vendu son département de synthèse d'oligonucléotides à une entreprise US pour rembourser ses emprunts et vient d'être absorbé pour un prix dérisoire par une entreprise suisse (avec combien d'emplois supprimés à la clé?) quant aux start-up créées dans ces domaines, c'est la mort programmée pour la grande majorité d'entre elles!! Il est quand même à signaler que certains ont malgré tout trouvé le moyen de tirer leur épingle du jeu à travers cette débacle! Ainsi, par le simple jeu de la montée de la valeur des actions, liée aux espoirs suscités plutôt qu'au retour sur investissements, certains des actionnaires initiaux ont pu s'enrichir au passage, après avoir vendu leurs actions, avant que la réalité des déficits chroniques ne les rattrape! Où va la recherche avec nos responsables ministériels et nos dirigeants d'organismes? En nous asservissant aux stratégies spéculatives des entreprises, ils nous transforment en jeunes chiens courant après des ballons. Il est illusoire d'attendre de leur part une quelconque autocritique de leur orientation stratégique, bien au contraire, puisque la diminution des financements récurrents et la budgétisation des financements extérieurs poussent les directions à accentuer la recherche de financements extérieurs. Ceci rend les organismes de recherche encore plus dépendants des bailleurs de fonds. Les conséquences sont terribles, la part de la recherche fondamentale ne cesse de se réduire au profit des thèmes pilotés, dont l'intérêt scientifique n'est pas toujours évident. Voilà les raisons du recul de la recherche française, Monsieur O Postel Vinay, rédacteur en chef de « La Recherche » et non le statut des personnels que vous dénigrez sans cesse! L'important pour nos directions, ce n'est pas la stratégie scientifique, c'est de récolter des fonds, quitte à faire des entorses avec la déontologie! L'affaire Bihain en est l'illustration: ce directeur d'une unité INSERM aux méthodes autoritaires, qui violait les règles élémentaires d'hygiène et sécurité, avait affirmé avoir cloné un gène responsable de l'obésité. Rien que cela! Ce travail était réalisé dans le cadre d'un contrat avec Genset! Ces résultats très controversés avaient donné lieu à des commissions d'enquête, qui ont été sabotées par le DG de l'INSERM, Cl. Griscelli et le ministre Allègre. L'unité fut fermée et son directeur bénéficia d'un détachement généreux dans la filiale US de Genset. Il vient de réintégrer l'INSERM, travaillant pour la direction. Le message est clair: du moment que vous faites de la valorisation, la direction vous couvre! Tout ou presque vous est permis!

Mais quelle valorisation est-elle réellement possible sur la base de résultats scientifiques erronés ?

Pour le directeur du département STIC du CNRS, un des axes de son département est le lobbying. Quelle perspective enthousiasmante : transformer les directeurs de laboratoires en joueurs de bonneteau ! Cette politique est celle de la médiocrité scientifique ! Les directions du CNRS et de l'INSERM se drapent dans un discours élitiste pour mieux masquer la médiocrité de leurs orientations !

Nous devons défendre le niveau scientifique de nos organismes, nous devons arrêter ce gâchis. Assez des

programmes décidés par un cercle de technocrates, la mise à l'écart des instances cela suffit. Qui peut croire que des orientations scientifiques dignes de ce nom peuvent s'élaborer en dehors de toutes discussions au sein de la communauté scientifique ? Il est grand temps que la communauté scientifique se rebelle contre les orientations décidées par le gouvernement et les directions d'Organismes sans tenir compte du point de vue de ceux qui font la recherche dans les labos.

En comparaison d'autres catégories de fonctionnaires NOS CARRIERES ET NOS SALAIRES SONT FAIBLES !

Contribution du Bureau du Secteur Chercheurs

Tous ceux qui veulent "piloter" étroitement les chercheurs et les équipes, leur ôter toute liberté de recherche, leur imposer une gestion par la hiérarchie en écartant l'évaluation par les instances représentatives s'efforcent de déconsidérer notre statut de titulaire de la Fonction publique (l'exemple type de ce comportement est celui du Directeur Général de l'INSERM, C Bréchet). On les comprend, ce statut est aujourd'hui le principal obstacle à la manipulation des hommes (chercheurs et ITA) dont ils rêvent.

Bien sûr, la gestion de nos corps doit être améliorée. Mais nous n'avons pas de raisons de casser notre statut de fait ou de jure.

L'un des premiers arguments avancés aujourd'hui par "les casseurs" est que notre statut empêcherait l'amélioration de nos carrières et de nos salaires. **C'est un mensonge.** Le Statut de la Fonction publique et la grille de référence ne sont nullement un obstacle à une revalorisation. Les fonctionnaires de qualification comparable à celle des chercheurs et des ingénieurs de recherche dans les ministères et les services déconcentrés ont des possibilités de carrières meilleures et des primes bien plus élevées. Ainsi, de nombreux fonctionnaires recrutés à Bac + 3 (Attachés d'Administration,...) ont des salaires (rémunération indiciaire + prime) supérieurs jusqu'à la fin de leur carrière, aux chargés de recherches qui sont recrutés au mieux à Bac + 8 en CR2. Des fonctionnaires recrutés à Bac +5 (Administrateurs civils, Ingénieurs des Ponts,...) ont des possibilités de carrière sans changement de corps jusqu'à échelle lettre B. De plus, leurs primes sont incomparablement supérieures. Les

Maîtres de Conférences de l'Enseignement Supérieur (corps comparable à celui des Chargés de recherches ont, depuis 1990, la possibilité de prolonger leur carrière hors classe jusqu'à échelle lettre A. Les Maîtres de Conférences et les Professeurs de l'Enseignement Supérieur ont depuis 1990 un régime indemnitaire bien plus avantageux (bien que tous n'en bénéficient pas) que celui des chercheurs. Ce n'est donc pas le Statut ou la grille de la Fonction Publique qui bloquent nos carrières et nos salaires. C'est la volonté politique des gouvernements, qui se sont succédés, d'empêcher la revalorisation de nos carrières pour essayer de nous pousser vers les universités ou vers les entreprises. Cette politique a véritablement commencé pour les chercheurs en 1989 (discussions avec le gouvernement de l'époque sur la situation des chercheurs et des enseignant-chercheurs). Les gouvernements suivants ont continué. Aujourd'hui nos gouvernants et nos dirigeants d'organismes persèverent à bloquer nos carrières et nos salaires dans l'espoir que cette pression nous fera, en plus, accepter l'abandon de nos garanties statutaires. C'est un piège pour ne pas embaucher les jeunes sur postes stables avant 40 ans tout en les payant souvent mal. Demandez aux jeunes ce qu'ils pensent de la succession des CDD et des libéralités! C'est aussi un piège pour faire marcher les futurs Directeurs de recherche comme "des petits soldats". Leur salaire sera partiellement contractualisé. S'ils ne marchent pas droit, la suppression de leur contrat personnel pourrait leur faire perdre 1/3 de leur salaire (interview du DG de l'INSERM dans le magazine "La Recherche")!

POUR UN RECRUTEMENT JEUNE (JUSTE APRES LA THESE)
POUR L'EVALUATION ET LE RECRUTEMENT PAR LES INSTANCES REPRESENTATIVES
POUR LA REVALORISATION DES SALAIRES ET CARRIERES DES CHERCHEURS ET DES ITA
SUR LA BASE DES QUALIFICATIONS ET DES RESPONSABILITES

Discutons orientation

Par Philippe BOUYRIES, membre du bureau national.

Les coups les plus durs se succèdent contre les salariés, contre les services publics, la recherche publique, contre le CNRS, l'INSERM, etc. et leurs personnels. Avec le projet de budget 2003 et la volonté du gouvernement Raffarin de procéder à une modification de la constitution pour régionaliser la République, c'est un tournant radical qui menace, bien plus qu'une nouvelle aggravation.

De toutes parts des pressions s'exercent sur le mouvement syndical pour qu'il s'adapte, au nom du réalisme, à toutes les contre-réformes, aux privatisations, à la casse des services publics, au démantèlement de la protection sociale, aux fonds de pensions.

L'avenir de la CGT est en jeu, au CNRS comme partout ailleurs.

La baisse de notre score électoral aux CAP chez les ITA - la base historique du SNTRS -, notre difficulté à mobiliser les personnels contre les coups portés méritent une interrogation que suscite à son tour la lecture du document préparatoire du prochain congrès.

Quasiment sur tous les sujets, nous sommes unis dans l'analyse des projets et des mesures des autorités de tutelle. Ainsi en a-t-il été, par exemple, des lois Balladur-Veil de 1993, de la loi sur l'innovation, de la contractualisation ou du contrat d'objectif.

D'innombrables tracts nationaux, des appels à rassemblements et manifestations, les interventions de nos élus et représentants au CA, au CS, au CTP, en CAP et dans les sections du Comité national témoignent de la résistance du syndicat aux mauvais coups.

Nos élus et nos représentants ont voté contre la mise en place des commissions interdisciplinaires qui sont des jurys de recrutement sur mesure pour mettre en œuvre le contrat d'objectif, tout comme ils avaient voté contre ce dernier.

Était-ce suffisant ? Certainement pas, puisque ministère et direction ont poursuivi.

Était-ce nécessaire ? Absolument, car sans un refus net et public de ces mauvais coups, pas de reconquête possible.

Seulement voilà, il y a une inflexion avec le document préparatoire au congrès qui ne revendique plus l'abrogation de la loi sur l'innovation ni du contrat d'objectif.

Dans sa lutte contre ce qui n'était encore que le projet de loi sur l'innovation, le syndicat a expliqué dans un grand nombre de tracts les raisons de son hostilité. Un argumentaire de février 1999 concluait : *"Tout est fait pour que les chercheurs ne fassent plus une carrière de chercheur : qu'ils créent des entreprises, aillent enseigner dans les universités, ne soient plus "chercheurs à vie". (...) Tout est fait pour dynamiser le statut de la fonction publique et les laboratoires. (...) Tout est fait pour transformer les*

organismes de recherche publics en agences de moyens au service des entreprises."

Notre dernier congrès, fin 1999, se fixait d'*"obtenir l'abrogation de la loi sur l'innovation."* (BRS 262 de janvier 2000, page 55).

Au nom de quoi faudrait-il à présent renoncer à cette exigence, alors que le gouvernement prépare un projet de super loi sur l'innovation, bâtie sur la première, la dépassant en avantages fiscaux et en pillage de la recherche publique ? Au nom du réalisme, du fait que "ça existe" ?

Le syndicat revendique à juste titre l'abrogation de la CSG, CSG qui a initié la fiscalisation de la Sécurité sociale et permet au gouvernement de décider de l'affectation de sommes qui ne lui appartiennent pas, les cotisations sociales. Pourtant cette CSG a été créée par Rocard en 1991, personne ne pense qu'il sera facile de rétablir l'indépendance de la Sécurité sociale onze ans après, et pourtant, qui peut nier que cette revendication est nécessaire ?

Le comité intersyndical de l'épargne salariale

Le document préparatoire analyse justement les dangers des fonds de pensions, des retraites par capitalisation, de l'assujettissement des pensions à la valeur des actions, de l'épargne salariale. Cependant, il n'avance pas la revendication qui en découle : abrogation de la loi Fabius sur l'épargne salariale. Il n'aborde pas non plus la question de la présence de la CGT aux côtés de la CFDT, de la CFTC, de la CGC au sein du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) qui a donné un label "éthique" aux fonds de placement d'AXA, du Crédit lyonnais, etc. Au moment où les actions s'effondrent (AXA, moins 27% par exemple), où les plans de licenciements se succèdent massivement, ne faut-il pas séparer les salaires et les retraites des résultats financiers des entreprises ? Au lieu de cela, les dirigeants confédéraux justifient leur participation au CIES par le fait que l'épargne salariale fait désormais partie de la négociation obligatoire et au nom de la curieuse revendication d'intervenir sur les choix de gestion des entreprises. Comment est-il possible que la CGT qui a toujours rejeté l'association capital-travail remette ainsi en cause son indépendance ?

Cette question ne devrait-elle pas être discutée partout dans la CGT et donc au SNTRS ? Peut-être est-ce que je me trompe, mais oui ou non, faut-il en discuter ?

La régionalisation

Je reviens à présent sur la régionalisation Raffarin. Il s'agit de la destruction de l'égalité des droits des citoyens sur tout le territoire, de la fin de la République une et indivisible. Comme syndicat, nous ne sommes pas

insensibles à la forme de l'Etat. La défense des intérêts des salariés ne se fait pas dans les mêmes conditions si existent - ou non- un seul Code du travail, un seul statut général de la Fonction publique, une Sécurité sociale nationale, etc.

Si les "collectivités territoriales peuvent, pour l'exercice de leurs compétences, être autorisées à déroger, à titre expérimental, aux dispositions législatives ou réglementaires", alors c'est la généralisation de l'expérience corse qui se fera : la loi n'est plus la même pour tous. L'expérimentation donne l'illusion fallacieuse qu'il serait possible de revenir en arrière en cas d'échec. Il n'en est rien, une fois les compétences de l'Etat transférées à la région (ou au département ou à une communauté de communes) et leur financement avec (en totalité ou en partie), les exigences de l'Union européenne de maîtriser le déficit du budget de l'Etat, pour ne parler que de ce point, rendront l'opération irréversible. Résultat : augmentation des impôts locaux (non progressifs), privatisation ou abandon de missions.

J'entends dans la CGT certains dire "il ne faut pas dire non à la décentralisation, à la régionalisation" au nom de l'aspiration des citoyens à être administrés au plus près. Je crois qu'il y a une confusion entre déconcentration et décentralisation d'une part, et entre relations citoyen/services publics et fonctionnaire/administration de l'autre.

Si les droits des citoyens n'ont pas été amoindris par la déconcentration de certains services administratifs, il y a tout à craindre de la décentralisation et de la régionalisation. Si la déconcentration n'organise pas le transfert de compétences, les deux autres opérations, oui ! Depuis les lois Defferre de 1982, aggravées par les lois Pasqua, Voynet et Chevènement, les droits et la fiscalité ont commencé à devenir différents selon les communes et les départements. Si demain, l'éducation est prise en charge par les régions, ce serait la fin des normes nationales qui garantissent les mêmes programmes, les mêmes nombres d'heures de cours, les mêmes examens : ce serait la fin des diplômes nationaux sur lesquels sont bâties les grilles de classification des statuts publics et des conventions collectives. La vieille revendication du patronat serait satisfaite, exit la qualification, vive la "compétence" rémunérée à la tête du client.

Quant à la gestion au plus près, certainement pas pour les fonctionnaires ! La grande garantie de neutralité et d'indépendance des agents de l'Etat, c'est le statut général qui la leur a donnée en les soustrayant aux féodalités locales. Nous sommes tous unis pour la défense des statuts nationaux, de la gestion nationale des carrières avec les CAP nationales. Chacun sait que les fonctionnaires territoriaux et des hôpitaux ont déjà des garanties inférieures à celles des fonctionnaires de l'Etat, en particulier, par la proximité de leur gestion.

La recherche publique fait partie des missions que le gouvernement veut déléguer ou partager avec les régions ou autres échelons territoriaux, avec transfert correspondant des moyens y compris humains. Cette régionalisation est donc incompatible avec les statuts des personnels.

Elle porterait un coup au caractère national des organismes (CNRS, INSERM, etc.) qui se régionaliseraient sous la dépendance des financements locaux et des fonds structurels européens ne transitant pas par l'Etat. Qui paye décide ! Plus celui qui paye est proche, plus il y aura de recherche directement appliquée, au service du patronat local et moins il y aura de recherche fondamentale déjà mise à mal par les programmes prioritaires de l'Union européenne, traduits dans le 6^e PCRD, l'Espace européen de la recherche, le pilotage du ministère, le contrat d'objectif du CNRS.

Comme nos camarades de Nancy l'ont écrit dans un appel au 17 octobre en commun avec le SNCS-FSU et le SNPREEES-FO, *le budget 2003 prépare la régionalisation de la recherche publique par le désengagement financier de l'Etat.*

Le SNTRS-CGT doit rester un syndicat qui défend les acquis et qui revendique

Le SNTRS-CGT doit continuer à défendre les organismes nationaux de recherche publique. Il a déjà mené le combat pour la défense du CNRS (avec un grand N) conjointement à un combat pour son maintien comme syndicat national : rappelons que des camarades de Montpellier voyaient plutôt des CRRS, centres régionaux de la recherche scientifique, que le maintien du CNRS. Ils sont allés jusqu'au bout de leur orientation puisqu'ils ont quitté le SNTRS, syndicat national, pour faire un syndicat de site, avec le médiocre bilan qu'on peut tirer, quinze ans après, et dont personne ailleurs n'a suivi l'exemple, fort heureusement. M. Million déclare aujourd'hui que les syndicats doivent se régionaliser, c'est-à-dire s'adapter à la destruction des statuts, du Code du travail, des conventions collectives, abandonner leur organisation en confédération, fédérations, syndicats nationaux.

Alors, faudrait-il ne pas combattre la régionalisation sous prétexte que le CNRS n'aurait pas de structure forte en région ? Je ne le pense évidemment pas. Je pense qu'il faut discuter très sérieusement et décider de combattre la décentralisation-régionalisation des services assurés par l'Etat, du CNRS, de l'INSERM.

Je propose que le SNTRS-CGT prenne position et mobilise pour :

Non à la réforme constitutionnelle de Raffarin-Chirac visant à la régionalisation de la République,

Oui au maintien du statut de titulaires FP pour toutes les catégories,

Non à tout transfert de compétences aux régions en matière de gestion des personnels IATOSS, ITARF ou ITA,

Oui au maintien de la structure nationale des EPST avec réajustement du soutien de base récurrent de l'Etat et versement de tous les crédits de recherche européens directement aux EPST,

Non à tout transfert de compétences aux régions en matière de recherche et d'enseignement supérieur, même sous couvert d'expérimentation en matière de carte universitaire ou de gestion des crédits de fonctionnement des Universités.

Le gouvernement veut associer les syndicats à son entreprise. Peut-on accepter ?

L'opposition à la décentralisation-régionalisation grandit. A Nantes le 18 octobre, lors des premières "assises des libertés locales" les unions départementales de la CGT, de FO, de la FSU et du Groupe des 10 ont appelé au rejet de la régionalisation. Plus de 4000 travailleurs ont manifesté devant le lieu de ces "assises", véritable mascarade et parodie de démocratie puisque tout est déjà ficelé. A Marseille, le 25 octobre, même mobilisation contre "les

assises de la régression sociale" à l'appel de plusieurs syndicats dont la CGT.

N'est-ce pas la voie qu'il faudrait suivre partout ?

Le SNTRS-CGT ne devrait-il pas refuser de participer, à quelque niveau que ce soit, à la mise en place de la régionalisation voulue par le gouvernement ?

Orsay, le 5 novembre 2002.

Contribution à la Tribune de discussion du 24^{ème} Congrès du SNTRS-CGT

Jean-Pierre FITOUSSI - Membre de la CE sortante et de la section ESPCI Paris

La réforme constitutionnelle a été adoptée au conseil des ministres du 16 octobre. Les conséquences pour notre statut national de fonctionnaire de l'Etat sont très dangereuses. Aussi il me semble que la motion que j'avais présentée à la commission exécutive du 3 octobre (6 pour, 13 contre, 2 abstentions) est toujours d'actualité. La voici au titre de contribution pour notre discussion de congrès.

Alors que le gouvernement va présenter au conseil des ministres du 16 octobre un projet de révision constitutionnelle donnant un statut aux régions et leur permettant de « déroger aux dispositions législatives », la Commission exécutive du SNTRS-CGT réunie le 3 octobre 2002 a pris connaissance de la déclaration faite à Grenoble le 26 septembre dernier du ministre de la recherche, Mme Claudie Haigneré [[http : // www.recherche.gouv.fr/discours/2002/dregion.htm](http://www.recherche.gouv.fr/discours/2002/dregion.htm)], en faveur de la mise en œuvre pour la recherche publique, les organismes publics de recherche, de la « priorité gouvernementale de franchir, en concertation avec les collectivités territoriales, une nouvelle et importante étape sur la voie de la décentralisation »

Le ministre de la recherche y précise ses intentions :

« Cette politique de décentralisation a deux dimensions :

• la première dimension est fonctionnelle.

Elle consiste à confier aux services de l'Etat et aux établissements publics implantés en région des responsabilités nouvelles de gestion que les services de l'Etat assumaient jusque là- avec naturellement le transfert des moyens assortis. C'est la perspective d'une évolution vers une réelle autonomie dont les universités et les grandes écoles étudient les contours depuis 2 années. Les travaux de la Conférence des

Présidents d'Universités sur la question du budget global me semblent à cet égard intéressant »

Alors que 80% des unités de recherche sont associées avec l'Université, il s'agit là de l'aggravation de la politique d'éclatement du CNRS dans les universités dont la logique est de casser les statuts nationaux des personnels ITA et chercheurs, comme le veut le projet de régionaliser le statut des ATOS.

« • la seconde dimension est territoriale

Elle consiste à déléguer, ou à partager, des missions que l'Etat avait antérieurement en responsabilité exclusive. Je crois beaucoup à la vertu du contrat pour satisfaire cette double exigence de respect des volontés locales et de respect des orientations politiques nationales. Il s'agit d'assurer la cohérence indispensable à la meilleure efficacité des différents échelons décisionnels qui intéressent le fonctionnement de notre société : les villes, agglomérations, départements, régions, l'Etat et l'Union européenne. »

On a vu des exemples et la conséquences de la régionalisation pour les personnels:

ESRF de Grenoble = société civile de droit privé, SOLEIL = société civile de droit privé, la régionalisation, c'est la privatisation de la recherche et la destruction des acquis statutaires des personnels.

La soumission de la recherche aux conseils régionaux, c'est la soumission aux groupes de pression industriels locaux c'est aussi la suppression de pans entiers de recherches fondamentales.

Intervenir sur des domaines trop délaissés, et mener une réflexion stratégique sur le syndicalisme

Par Michel CAHEN (Bordeaux)

Je souhaite en ces quelques lignes faire des propositions concrètes, qui pourraient devenir des amendements.

1. Intervenir sur des domaines trop délaissés...

Voici quatre questions sur lesquelles le syndicat n'intervient pas, ou guère, et le devrait.

a) la question des limites d'âge aux recrutements : principalement pour le département SHS mais pas seulement, la limite d'âge au recrutement CR2 a des effets catastrophiques. Elle a été acceptée il y a une quinzaine d'années par les syndicats (y compris le SNTRS), pour de très mauvaises raisons corporatistes (« recruter très jeune » et ainsi allonger la durée de la carrière des chercheurs). Combinée à la limite d'âge des allocations de thèse (25 ans, 27 avec dérogation), elle écarte un grand nombre d'excellents candidats. Elle est particulièrement discriminante en SHS, dans la mesure où il est quasiment impossible de faire une thèse en trois ans. Elle empêche pratiquement les candidatures de jeunes chercheurs étrangers (en particulier ceux originaires des pays du Sud dont la scolarité a rarement été linéaire au point de leur permettre d'avoir fini une thèse à 29 ans). Elle interdit la mobilité dans le sens de l'entrée (le cas classique, par exemple, d'enseignants du secondaire qui, thèse achevée vers 35 ans, voudraient entrer dans la recherche). En fait, la limite d'âge a institutionnalisé l'idée que le corps des CR2 était fait non point pour des jeunes chercheurs (c'est-à-dire entrés il y a peu dans la recherche, quel que soit leur âge), mais pour des chercheurs jeunes. Il était logique, dès lors, de considérer que ce qu'il fallait, c'était des allocations de post-doc. Le SNTRS doit demander la suppression pure et simple des limites d'âge au recrutement, seul le dossier scientifique doit compter. Le rajeunissement de l'ensemble des chercheurs viendra d'un recrutement annuel régulier à la hauteur des besoins, et non de mesures bureaucratiques faisant disparaître des candidats.

b) la question de l'usage de la langue française : là encore, le problème est plus aigu en SHS qu'en d'autres langues, mais il est toutefois général. Dans certaines disciplines, il est possible qu'un pidgin english soit suffisant pour exprimer la recherche. Il faut en revanche une très grande maîtrise de la langue pour exposer l'évolution des rapports sociaux en Amazonie brésilienne. Autant on doit encourager les chercheurs français à publier en langues étrangères (pas seulement l'anglais), autant il est inadmissible de ne plus pouvoir publier en français. C'est toute la culture polyglotte des chercheurs, qui étaient le

cas général autrefois, qui est en danger. Or le CNRS est la deuxième institution mondiale de recherche. Nous devons donc revendiquer qu'il entame des négociations afin que les revues « internationales » (y compris, évidemment, les européennes) respectent le pluralisme linguistique. Loin de tout chauvinisme français, cette question doit être portée en concertation avec les syndicats de scientifiques d'autres pays.

c) la question d'une banque mondiale des manuscrits scientifiques : cette question est en rapport avec la domination américaine sur la science, mais n'en est pas la simple conséquence, c'est un besoin en soi. Combien de fois n'avons-nous pas entendu des cas où un manuscrit français (en anglais, bien sûr !) était envoyé le premier à une revue « internationale », mais dont la réception était opportunément retardée afin de permettre au manuscrit américain de devenir le premier... Les revues, forcément liées à des groupements scientifiques, ne peuvent être juge et partie. Nous devons revendiquer la création d'une banque mondiale des manuscrits scientifiques : l'auteur d'un article enverrait son texte parallèlement à la revue et à la banque. La date de réception communiquée par la banque seule ferait foi. La création d'une telle banque est le seul moyen de rendre transparent et égalitaire l'accès à l'édition.

d) la question du boycott des téléthons et autres foires à la charité : nous n'avons que trop tardé sur ce plan. Un appel public au boycott, signé par des chercheurs reconnus, serait certes un choc, mais salutaire. Il faut faire passer dans le public que les dons privés, à la longue, ne permettent pas à la recherche d'avoir plus de financements, mais permettent à l'État de se désengager. Que la gestion de ces fonds n'est pas contrôlable (scandales, etc.). Qu'elle entraîne la précarité du travail des jeunes chercheurs et d'équipes entières qui ne travaillent plus que sur projets à court terme. Qu'elle déséquilibre complètement des priorités de recherche, les opérations médiatiquement les plus juteuses entraînant un surfinancement de certaines recherches et la pénurie pour d'autres. Qu'elle oblige à mentir au public, lui faisant croire, année après année, qu'un « dernier coup de pouce » est nécessaire et que, « comme l'État ne peut pas tout faire », les dons permettront de « trouver le médicament », le « vaccin » ou le « gène » : la quête serait-elle efficace si l'on disait que la médecine génétique ne sera peut-être opérationnelle que dans cinquante ans ? Il faut un grand coup de poing sur la table et instiller le doute dans le public, même si nous serons probablement, dans un premier temps, couverts d'injures en tous genres.

2. ...et mener une réflexion stratégique sur le syndicalisme

On ne peut pas à la fois reconnaître la crise du syndicalisme et ne faire aucune proposition. Ceci est d'autant plus important que les évolutions récentes (« droitisation » de la CFDT, « gauchisation » de FO, essor des SUD, installation durable de la FSU, etc.) rendent plus illisible que jamais le paysage syndical. La CGT ayant rompu avec les erreurs du passé, d'alignement sur un parti politique, on en revient sainement à la définition originelle du syndicat : une union de travailleurs pour la défense de leurs intérêts matériels et moraux, quelles que soient leurs opinions politiques. Par définition, un syndicat est donc pluraliste en son sein, la démocratie interne rendant viable l'expression des avis et divergences.

Par conséquent, on peut parfaitement avoir, au sein du syndicat, des divergences du même type que celles existant entre des syndicats affiliés à des fédérations distinctes. Les divergences entre les syndicats ne justifient donc aucunement la division syndicale, dans la mesure où ces divergences, parfaitement normales, pourraient et devraient s'exprimer au sein d'un syndicat unifié. Ce qui peut fonder l'unité syndicale n'est PAS l'unité de points de vue, mais la démocratie interne permettant que les points de vue s'expriment dans l'organisation unifiée. Dire que, pour s'unifier avec un autre syndicat, il faut d'abord l'accord sur le programme revendicatif est une démarche de type partisan (un programme, un parti) et non syndicale (coexistence des points de vue dans une organisation démocratique). L'unité d'action est bénéfique mais n'est pas une « étape » vers l'unification syndicale : cette question doit être abordée directement (et non point « après »), et sans préalable programmatique. Le seul préalable, c'est la démocratie interne. Ce qui caractérise un syndicat sur le long terme n'est pas tant son programme que son rapport général aux revendications.

Or, de ce point de vue, il n'y a que deux profils possibles de syndicalisme : le syndicalisme d'accompagnement, qui accepte le cadre contextuel et tente de « moudre le grain » des propositions patronales ; et le syndicalisme indépendant qui part de l'expression des besoins des travailleurs, quel que soit le contexte. Ce clivage est plus que jamais avéré en France. Du côté du syndicalisme d'accompagnement, on a la CFDT

majoritaire, la CGC, la CFTC, l'UNSA, des secteurs de FO. Du côté du syndicalisme indépendant, on a la CGT, les minorités oppositionnelles CFDT, la FSU, la confédération FO, les SUD, la CNT et divers syndicats autonomes combattifs (Syndicat national unifié des impôts, etc.).

Le SNTRS doit contribuer à ce que la CGT devienne le fer de lance de cette mutation stratégique et se prononce pour la réunification à court terme du syndicalisme indépendant. Absolument rien, sur le fond, ne justifie – sauf à être en retard d'une guerre froide ou à mettre des intérêts d'appareil au premier plan – le maintien de la CGT, de FO, de la FSU et des SUD comme confédérations ou fédérations séparées.

Dans notre domaine – la recherche publique – cela est flagrant : il n'y a aucune divergence de fond entre le SNTRS-CGT et le SNCS-FSU qui puisse justifier l'existence séparée des deux syndicats. Telles ou telles divergences d'appréciations qui peuvent exister entre ces deux syndicats sont des débats qui existent tout autant au sein même de nos syndicats respectifs. Le SNTRS doit proposer l'unification rapide avec le SNCS, en un grand syndicat unitaire, démocratique et intercatégoriel de la recherche. La dynamique enclenchée entraînera évidemment des non-syndiqués et ceux des chercheurs (notamment les jeunes chercheurs) qui s'affilient actuellement à SUD-Éducation, attirera des secteurs SGEN ou FO et sera bien plus qu'une addition des deux syndicats. La question de l'affiliation fédérale n'est pas un problème : le syndicat unifié sera affilié à la fois à la FERC et à la FSU, en attendant la réunification du syndicalisme indépendant. On voit mal ces fédérations refuser l'idée de la double affiliation, refus qui leur ferait courir le risque de perdre carrément un de leurs syndicats (le syndicat unifié ne s'affilient qu'à l'une des deux fédérations).

Ne pas faire de propositions concrètes pour la réunification syndicale et s'en tenir à des propos vagues est irresponsable et ne permettra pas de résoudre la crise du syndicalisme. Celle-ci n'est pas uniquement liée à la division syndicale, mais elle l'est en grande partie. La réunification du syndicalisme indépendant est une condition nécessaire, sinon suffisante, à sa résolution.

Bordeaux, le 21 octobre 2002

CONTRE UNE ATTAQUE GÉNÉRALISÉE, LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉPONSE COLLECTIVE DU MONDE DU TRAVAIL

Par Rémy PICHON (Section d'Orsay)

On ne peut pas vraiment dire que l'actualité soit particulièrement réjouissante en ce moment.

Pour notre secteur d'abord où, comme le souligne le rapport d'activité de la Commission Exécutive, après les réformes engagées par Allègre au nom du précédent gouvernement, et mises en œuvre aujourd'hui, nous nous heurtons à des attaques contre l'emploi et à la pérennisation d'une précarité massive, —avec les conséquences que nous vivons tous en terme de blocage des carrières—, et maintenant aux coupes sombres sur les moyens de la recherche.

Pour la fonction publique où les mêmes attaques ont lieu contre l'emploi, où nos salaires prennent sans cesse du retard, avec des augmentations qui ressemblent à des aumônes, avec les privatisations qui continuent au même rythme accéléré que sous le gouvernement précédent, avec les attaques engagées et annoncées contre nos retraites...

Pour tous les travailleurs, enfin, avec les plans soi-disant "sociaux" qui se succèdent en rafales, avec de nouvelles menaces sur les retraites, avec la volonté du gouvernement de rétablir, au détriment des travailleurs, l'équilibre de la Sécurité sociale mis à mal par le chômage et les exonérations de charges consenties aux patrons.

Sans parler des baisses d'impôts, initiées sous Jospin, amplifiées par Chirac-Raffarin, un cadeau de plus aux plus aisés, au détriment des travailleurs des services publics bien sûr qui le paieront en termes de suppressions de postes et de blocage des salaires, mais aussi de tous les autres travailleurs qui en feront les frais au travers de la dégradation des services publics...

Et cette liste n'est pas exhaustive, loin de là.

Ce gouvernement, dans les pas du précédent, et le patronat mènent une offensive contre l'ensemble des travailleurs et ils le font avec une stratégie claire. Ils annoncent ouvertement la direction dans laquelle ils vont agir pendant les mois qui viennent, les objectifs qu'ils se fixent.

Leur tactique est tout aussi visible. Ils s'en prennent aux travailleurs secteur par secteur, problème par problème. Dès qu'ils marquent un point sur un terrain, ils attaquent sur un autre terrain... EDF-GDF aujourd'hui, demain la SNCF, après-demain... la Poste ? Aujourd'hui les retraites des fonctionnaires, demain celles de tous, après-demain... les fonds de pensions ?

A ce plan de combat dans l'intérêt du patronat et, plus généralement, de la bourgeoisie, il devient vital d'opposer un plan de mobilisation du monde du travail.

Seule une riposte collective de l'ensemble des travailleurs peut arrêter cette offensive.

Cette contre-offensive ne peut, naturellement, pas se décréter. Il n'est pas possible (il n'a d'ailleurs jamais été possible) de déclencher une grève générale quand les travailleurs n'y sont pas prêts, en "appuyant sur un bouton".

Mais le rôle des organisations qui se revendiquent de la défense des intérêts du monde du travail, et donc y compris de notre syndicat, devrait être d'avancer un plan de mobilisation où chaque journée d'action préparerait la suivante, de façon claire pour l'ensemble des travailleurs, où on mettrait l'accent sur ce qui unit, ce qu'il y a de commun à tous dans ces attaques (les emplois, les retraites, les salaires...).

Pourquoi ce qui a été possible en novembre-décembre 1995 ne le serait-il plus aujourd'hui ?

Au lieu de cela, on assiste depuis la rentrée, —et même avant—, à un savant émiettement des mouvements... Un jour EDF-GDF, puis l'Education nationale et la recherche, puis la Poste (et encore... les centres de tri, pas les autres), puis les cheminots... **Se battre séparément c'est le plus sûr moyen d'être battus séparément.**

Il est plus que temps de préparer une riposte collective du monde du travail à l'attaque généralisée dont nous sommes tous victimes.

Au risque de déplaire

Par Marc DECASTER (Elu au bureau du CAES)

Je demande à l'ensemble des membres du SNTRS-CGT de bien vouloir m'en excuser, je vais vous parler d'action sociale.

Je ne suis pas insensible à la Paix dans le monde particulièrement en Palestine, à l'écrasement et à l'humiliation des femmes (Afghanistan, Algérie), à l'éthique dans la recherche, aux OGM, à la lutte contre le négationnisme...

Je pense toutefois, à tort sûrement, qu'un petit, tout petit coin de l'action syndicale devrait aussi concerner des revendications basement matérielles, comme les salaires, la sécurité dans les labos, voire, mais là je vais passer pour grossier à la limite de la vulgarité... l'action sociale.

Action Sociale qui pour moi doit viser à aider en priorité ceux qui ont de petits moyens, voire des moyens, moyens, à se loger (les jeunes particulièrement qui vont arriver) à se cultiver, à se détendre, à prendre des repas sains équilibrés à prix "social" (le midi seulement, n'exagérons pas) prendre des vacances agréables, voyager, pouvoir disposer de Centres de loisirs éducatifs pour les enfants...

On le voit à l'énoncé, rien qui ne mérite de grandes envolées lyriques, j'irai même plus loin, l'action sociale doit aussi permettre d'aider celles et ceux (et il y en a même au CNRS) qui sont dans la merde.

J'enfonce des portes ouvertes, que nenni... Dans notre groupe CGT au CAES, tous n'en sont pas convaincus et ne parlons pas des autres groupes.

On parle projet fédérateur, rentabilité, amélioration du fonds de roulement, aide non aux plus démunis, mais aux catégories les plus nombreuses...

Les projets de documents du Congrès répondent-ils simplement à des questions simples et fondamentales que l'on se pose pour l'action sociale ? Ma réponse est non.

La forme des documents, deux documents : orientation et revendications qui s'entrecoupent et se répètent. Les paragraphes revendicatifs : 186, 188, 189, 191, 192, 193, 194, 215, 216, se retrouvent en orientation : 167, 165, 170, 167, 169, 170, 166.

Je préfère le document de l'UGFF pour le Congrès de janvier 2003 : un seul document, une analyse de 187 à 200, des orientations de 201 à 215 et juste derrière la retraite qui doit bien faire partie ou être accolée à l'action sociale... solidaire (entre générations).

Document d'orientation du SNTRS:

Dès le début, on s'attaque à Jospin (reprise du document d'il y a 3 ans)... Cela va lui faire plaisir que l'on s'intéresse encore à lui, et fin de l'analyse... pour embrayer sur... le CAES qui, de mon point de vue, n'est qu'une petite partie de l'action sociale. Rien sur l'action vis à vis de l'état, rien sur l'action sociale propre au CNRS qui se distingue de celle du CAES, rien de l'action sociale au niveau des régions (CORAS).

Ambiguïté entre l'action sociale propre au CAES et celle dont la gestion, mais non l'orientation, lui est confiée par le CNRS (subventions administratives, Prêts Bonifiés, Accession à la Propriété, chèques vacances, titres emplois services...)

Quelques phrases étonnantes (164) "et paragraphe 172". Nous devons être force de proposition afin que cette action sociale (action gouvernementale) pilotée par la direction du CNRS soit attractive pour la grande majorité des agents CNRS et leur famille".

J'ai découvert que l'action sociale du gouvernement était pilotée par le CNRS et que l'on s'intéressait à la majorité des agents et non en priorité aux plus démunis.

Je ne suis pas en grand désaccord sur le fonds avec les documents du Congrès, mais ils n'aident pas à la clarté dans nos orientations. Mes propositions faites en juin (je ne dis pas qu'elles étaient les meilleures) d'un autre plan (1 - Action sociale de l'état, 2 - Action sociale propre au CNRS, 3 - Action sociale CAES) n'ayant pas été retenues, je me sens assez démuné pour discuter les projets actuels.

Je ferai seulement quelques suggestions : pour l'action sociale de l'état, on pourrait reprendre les grandes lignes du document de l'UGFF qui a le mérite de poser clairement les questions fondamentales. Pour l'action sociale CNRS je ne sais pas, faut-il demander à récupérer cette partie d'action sociale gérée par la direction ? Pas sûr, si nous arrivons à peser via la CNAS et les CORAS sur les orientations. On met du temps, mais on y arrive parfois : PBAP, handicap, enfance... Ne parlons pas de la restau, car là, nous avons perdu et nous ne pouvons nous contenter de croire que nous allons "renégocier au niveau national de la gestion par le CAES de la restauration sociale". Il faut tout repenser (voir les propositions d'ADAM).

Je ne parlerai pas de l'action sociale du CAES, car là, je risque d'être en colère ; mais j'estime que nous n'avons pas au CAES de politique claire et lisible aux yeux des agents et des bénévoles qui s'investissent dans les CLAS. Je regrette que ma proposition faite en CE d'un BRS spécial (avec discussions des adhérents) sur l'action sociale au CAES n'ait pas été retenue.

Je m'interroge, *pouvions-nous avoir d'un côté un CAES Central (Comité Central de CE) et de l'autre des régions réellement indépendantes, avec un budget propre (ce qui éviterait toute la bureaucratie avec le CAES National) en prise directe avec les agents et les AD du CNRS.*

Sur le rapport d'activité, tout n'est pas faux, mais on oublie d'écrire que la Présidence CGT au CAES n'a pas été un franc succès. *Elle a été elle aussi très personnelle.* Le choix de Fréjus a été fait dans la précipitation, sans discussion collective et il y avait, peut être d'autres choix à faire, que la restructuration comptable a amené un joyeux bordel dans les comptabilités locales, que les relations avec le CNRS n'ont jamais été claires avec des réunions sans comptes-rendus, ce qui est malsain.

Pour terminer, si le renouvellement de notre CE va devenir inéluctable par la force des choses, il serait souhaitable que l'on n'attende pas non plus le dernier moment pour renouveler les membres du bureau et du CA du CAES. Que les camarades qui s'y investiront aient comme souci essentiellement la défense des personnels dans le respect de nos orientations, ne se retranchent pas dans leur tour d'ivoire et participent

également à la vie du syndicat via la CE. L'alibi de la transmission de l'expérience n'est pas à retenir car une nouvelle génération va nous succéder, avec d'autres valeurs dont certaines sûrement nous feront frémir, mais c'est la vie. Ne nous prenons pas pour les gardiens du temple

RETRAITE 24° CONGRES SNTRS-CGT

Le chapitre 234 du document préparatoire au Congrès me semble schématique. Je n'approuve pas ces phrases numérotées, mais je suppose que c'est un choix majoritaire. Il aurait été plus clair de distinguer les populations touchant la pension civile, des autres ayant la retraite complémentaire IRCANTEC. Le problème de la dette calculée pour ceux qui ont racheté les années de contractuels, est un problème GENERAL. Beaucoup de salariés changent d'activité, donc de caisse de retraite. Des dettes sont calculées partout, avec des conséquences parfois dramatiques : exemple des TSD (Titulaires Sans Droits) ; c'est à dire des titulaires n'ayant pas 15 ans d'ancienneté, et donc reversés sur le régime général + IRCANTEC. Il me semble que la réflexion devrait s'ouvrir à tous les secteurs professionnels, d'autant que la jeunesse qui arrive connaîtra une instabilité accrue.

Mon sentiment est que les pluripensionnés sont perdants, par rapport à un salarié ayant toujours cotisé au même endroit, est-ce juste ? Le problème de la coordination des divers régimes devrait être étudiée.

La CGT avance la revendication des cotisations pendant la période de formation. Sans doute, ce serait du même ordre que la prise en compte du service militaire, MAIS cela ne remplace pas l'étude de l'assiette des cotisations.

D'une manière générale, je pense qu'il serait bien utile de rappeler les « fondamentaux ». Sur les revendications concernant la retraite et les retraités, il me paraîtrait judicieux d'insister sur les convergences. Les différences catégorielles, par branche, métier, public-privé etc... sont pertinentes dans la vie active, mais pour la retraite ? Un effort pour dégager une visée globale me semble utile. De toute façon, le gouvernement annonce la couleur, et va s'attaquer au régime de retraite, en général. Ceux qui s'imaginent qu'on ne touchera pas aux régimes spéciaux, dont la retraite de fonctionnaire, se font des illusions.

BREVES REFLEXIONS

Répartition : le principe fondateur de la retraite dans notre pays. C'est la solidarité entre les générations, c'est un élément d'une civilisation qui relie entre elles les générations successives.. Tout autre est la capitalisation qui procède d'une disposition individuelle,

amassant une épargne qui sera servie ensuite sous forme de rente. Rappelons que l'employeur paie des cotisations, alors que la capitalisation repose quasi uniquement, sur l'effort du salarié. Je ne suis pas sûre que les jeunes partagent ce point de vue spontanément ?

Assiette de cotisations : De la même que pour la Sécurité Sociale, se posera rapidement la cotisation retraite. En effet la production moderne se fait avec peu de salariés, une productivité et donc une plus-value importante. Le seul prélèvement sur le salaire ne rend pas compte de l'ensemble des richesses produites.

Durée de cotisation : La différence entre privé et public n'a pas de justification. Pourquoi les salariés du privé sont si peu mobilisés pour le retour aux 37 ans Vz ? Une explication pourrait être le recours massif aux dispositifs de pré-retraite plans sociaux, ou encore sortie des travailleurs âgés pour rajeunir la pyramide des âges. 57 ans est l'âge moyen de cessation d'activité. A contrario il existe des travailleurs ayant cotisé plus de 40ans... Il faut également se soucier de la jeune génération qui entre tard dans la vie active, et aura bien du mal à totaliser 37 ou 40 ans de cotisation.

Fonds de pension à la française : L'idée vient d'être abandonnée, (provisoirement ?), après les scandales financiers américains, et la déconfiture de la Bourse. Mais, ne nous y trompons pas, c'est une tentative récurrente : désengagement de l'Etat, recul du collectif, apologie des solutions individuelles. Les solutions s'appellent : surcompensation, part de capitalisation, 3° étage de la retraite,...

Une chose est bien claire, c'est que toutes ces solutions individuelles sont fragiles, et résistent mal à des turbulences. Or il arrive le papy-boom... et justement, les systèmes par répartition sont les plus robustes. Il est donc important de bien comprendre la philosophie d'une question comme la retraite. L'effolement orchestré par certains prédisant LE NAUFRAGE de notre système trop généreux, a tout de la caricature. Le rapport commandé par le gouvernement précédent au COR (Conseil d'Orientation des Retraites) est sans ambiguïtés, et établit le choix du système par répartition.

Monique BRAS (Marseille)

FIN DE LA TRIBUNE LIBRE ET DE LA TRIBUNE DE DISCUSSION



Hommes - femmes : égalité aussi à la retraite !

848 euros bruts mensuels, c'est le montant moyen de la retraite perçue par les femmes en France en 2001 ! Une somme inférieure de 42 % à celle des hommes.

Ainsi, 39 % des femmes seulement parviennent à faire valider « une carrière complète », soit 150 trimestres, contre 85 % des hommes, selon une enquête de la DRESS.

« La faiblesse relative des retraites perçues par les femmes s'explique par des carrières souvent brèves et moins bien rémunérées » :

- ➔ 80 % des travailleuses pauvres sont des femmes touchant moins de 750 euros/mois (5 000 francs) ;
- ➔ les femmes rémunérées au Smic sont 2,5 fois plus nombreuses que les hommes ;
- ➔ les très bas salaires se concentrent sur les familles monoparentales dont l'unique parent est en général une femme ;
- ➔ 17 % des emplois à temps partiels sont majoritairement occupés par les femmes.

La perspective de l'égalité de traitement entre hommes et femmes favorise l'égalité à la retraite

La jurisprudence communautaire et les transformations de la société amènent à s'interroger sur la façon dont l'égalité de traitement entre hommes et femmes est aujourd'hui assurée dans nos régimes de retraite :

- ➔ les carrières des femmes demeurent marquées par des interruptions et des aléas (maternité, garde d'enfants obligée, congés parentaux...) ;
- ➔ les écarts d'espérance de vie : hommes = 75,2 ans ; femmes = 82,7 ans ;
- ➔ l'espérance de vie à 60 ans est de 20,2 ans pour les hommes et 25,6 ans pour les femmes.

Même en projection, il reste un écart dans les montants moyens de pension des hommes et des femmes, tenant à la persistance d'inégalités sur le marché du travail et à la différenciation des rôles entre hommes et femmes au sein des familles.

Les pensions de réversion jouent encore actuellement un rôle important dans la garantie de revenu des retraitées.

Malgré des départs plus tardifs à la retraite, les femmes bénéficient de durées moyennes de services de leurs pensions plus longues que celle des hommes.

Ce qui nous conduit à poser la question des conditions fixées pour le moment du départ à la retraite ?

Avoir une retraite convenable au moment où l'on ne travaillera plus, c'est ce que chacun(e) attend. C'est ensemble, collectivement, femmes et hommes, de génération en génération, que nous devons garantir ce droit.

Les propositions cgt

- ➔ le droit de partir à la retraite au plus tard à 60 ans à taux plein pour une durée d'activité complète ;
- ➔ la garantie du taux de remplacement au minimum de 75 % pour une carrière complète de travail, plus pour les salariés les plus modestes. Cette garantie doit s'accompagner d'une indexation des retraites liquidées sur l'évolution des salaires ;
- ➔ une durée de cotisation exigée qui permette à la grande majorité des salariés du public, comme du privé, d'obtenir le plein de leurs droits à 60 ans ;
- ➔ la Cgt propose de revenir aux 37,5 annuités, soit 150 trimestres pour tous. Au-delà, il faut répondre à l'impossibilité pour un grand nombre de jeunes entrés tardivement dans la vie active d'obtenir le nombre d'annuités nécessaires pour une retraite à taux plein à 60 ans ;
- ➔ la Cgt propose de modifier le mode de calcul des droits à partir de 18 ans en tenant compte des périodes d'études, d'apprentissage, de première recherche d'emploi, option qui offre des garanties supérieures ;
- ➔ la reconnaissance des travaux pénibles et astreignants dans tous les régimes afin de tenir compte de différences dans les espérances de vie actuelle et les conditions de travail en défaveur des ouvriers et salariés de différentes professions et permettre à ces salariés de partir à la retraite de façon anticipée avant 60 ans ;
- ➔ la possibilité de départ à la retraite, dès qu'elles ont le plein de leurs droits, de personnes qui ont commencé à travailler dans les années 60 et ont le plus souvent travaillé dur avec de longues semaines de travail et peu de congés.

Avec la Cgt, garantir une retraite solidaire et égalitaire pour les hommes comme pour les femmes.

Votez



11 DÉCEMBRE
2002
Prud'hommes

VOTRE FORCE POUR L'AVENIR

Paris, ville de lumière

Femmes précaires et dignes

Diane Grimonet



Paris est un symbole de luxe et de beauté... Mais des femmes y vivent sans logis, sans travail, se battent pour garder tendresse et dignité.

Ces photos, réalisées par Diane Grimonet, seront exposées du 26 novembre au 6 décembre dans le patio à Montreuil, en partenariat avec *Le Peuple*, et le collectif « Mixité » confédéral. Des initiatives seront prises au cours de cette semaine, avec l'inauguration le 26 novembre, puis le 28 novembre, les femmes salariées de la région parisienne, de 14 h à 16 h, débattront avec Bernard Thibault, autour des problèmes vécus dans le travail et hors du travail, précarité, inégalités, détresses...



Suzy C'est la guerre des caddies, gare de Lyon, les femmes à la rue ont souvent leur maison sur elles.



Christelle, devant un centre d'accueil de jour boit un café pour se réchauffer.



Yasmina fait la manche à gare de Lyon, son regard se perd, elle n'en peut plus.



LE PEUPLE N° 1565 - 16 OCTOBRE 2002

Déléguée ou délégué au 24^{ème} congrès du SNTRS-CGT, vous pourrez voir cette exposition ...